



RAPPORT ANNUEL SUR LA SUPERVISION BANCAIRE



EXERCICE 2014

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2014

بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS	7
CHIFFRES-CLES	10
CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN	
Taux de bancarisation proche de la cible fixée par Bank Al-Maghrib	13
CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	
Résilience confirmée, dans un contexte de décélération du crédit	25
CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES	
Qualité des risques dégradée, impliquant une vigilance accrue	71
CHAPITRE IV : REFORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES	
Promulgation de la nouvelle loi bancaire	93
CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE	
Renforcement de la supervision transfrontalière	109
CHAPITRE VI : PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET PROTECTION DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Consolidation de la protection de la clientèle des établissements de crédit	129
ANNEXES	145
TABLE DES MATIÈRES	171

MOT DU WALI

En 2014, l'activité bancaire s'est exercée dans un environnement macroéconomique international, encore morose, bien que s'inscrivant dans la voie d'une reprise progressive. Pour sa part, l'économie nationale a réalisé un taux de croissance de 2,4%, couvrant une baisse des activités agricoles et un léger redressement de la valeur ajoutée non agricole. Les déficits du budget et du compte courant de la balance des paiements ont enregistré, pour leur part, une réduction significative.

Dans cette conjoncture, le secteur bancaire, tirant bénéfice de la diversification de ses activités et d'une détente des conditions monétaires, est parvenu à dégager, dans l'ensemble, de bonnes performances, malgré l'effort accru de provisionnement consenti pour la couverture du risque de crédit, avéré et latent.

Sur le plan de la liquidité, la position des banques a connu, au cours de 2014, une nette détente, conséquence de l'amélioration de la balance devises du pays, de la nouvelle baisse de la réserve monétaire et du rapatriement des liquidités détenues, à l'étranger, par des résidents marocains dans le cadre de l'opération de la contribution libératoire décidée par le Gouvernement. Les dépôts collectés par les banques se sont ainsi accrus de 6,6%. De son côté, le refinancement auprès de la Banque Centrale, bien qu'en repli de 42%, a concerné, pour près de la moitié de son montant, le nouveau mécanisme mis en place en faveur de la TPME.

Pour sa part, le crédit a poursuivi sa décélération se limitant à un accroissement de 2%, avec toutefois une amélioration du financement du secteur non financier. Les prêts aux ménages, tirés par les crédits à l'habitat, ont augmenté de 6%, au même rythme qu'en 2013 et ceux destinés aux entreprises non financières se sont renforcés de 1,4%, après une stagnation l'an passé. Parallèlement, les créances en souffrance ont vu leur taux moyen passer de 5,9% à 6,9% entre 2013 et 2014.

Cependant, malgré le poids du coût du risque qui a absorbé en moyenne le tiers de leur Résultat Brut d'Exploitation, les banques ont pu globalement dégager, sur base sociale, un résultat net bénéficiaire en progression de 1%, après une stagnation en 2013, tiré par les activités de marché, dans un contexte de baisse des taux obligataires. La rentabilité des fonds propres s'est par conséquent établie à 10,2% et celle des actifs s'est maintenue à 1%.

Sur une base consolidée, les huit groupes bancaires, bénéficiant d'une bonne contribution des activités de gestion d'actifs, ont réalisé globalement un résultat net-part du groupe en hausse de 9,7%, après un repli de 6,5% en 2013 et ce, en dépit de la baisse de 8% du résultat issu des activités transfrontalières induite par l'effort de provisionnement en vue de renforcer la couverture de risque de crédit encouru au niveau de certains pays d'implantation.

En parallèle, l'assise financière des banques a continué de se consolider, dégagant un ratio moyen de solvabilité de 13,8% et un ratio de fonds propres de base de 11,6%, calculés pour la première fois selon les règles de Bâle III, niveaux permettant aux banques de disposer ainsi de matelas de sécurité favorisant leur résilience. De même, le nouveau ratio de liquidité de court terme, dérivé des normes de Bâle III, s'est établi en moyenne à 130% et les actifs liquides et réalisables des banques se sont globalement renforcés à 13,3% de leurs emplois.

La consolidation des fondamentaux du système bancaire reflète, malgré la conjoncture difficile, les efforts consentis pour le renforcement des pratiques bancaires en matière de gestion des risques et le rehaussement permanent du cadre de leur régulation et supervision, en convergence avec les standards internationaux. C'est ainsi que Bank Al-Maghrib, soucieuse de rehausser encore davantage la gouvernance du secteur bancaire, a procédé à une refonte de la circulaire sur le contrôle interne applicable aux établissements de crédit et de la directive relative à leur gouvernance, à la lumière des plus récentes normes du Comité de Bâle.

Au plan légal, l'année 2014 a été marquée par l'adoption de la réforme de la loi bancaire, par le Parlement. Ce texte structurant définit notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative.

Dans le cadre des préparatifs à la mise en œuvre de cette nouvelle loi, particulièrement en ce qui concerne la finance participative, la Banque a accéléré cette année les travaux d'élaboration des circulaires régissant les produits participatifs et le dispositif d'octroi d'agrément, tout en œuvrant avec les autorités concernées à l'adaptation du régime fiscal qui leur sera applicable. Elle a également apporté sa contribution à la mise en place d'un Comité Charia pour la finance participative au sein du Conseil Supérieur des Ouléma et participé activement à la formation technique des membres de ce Conseil.

Concomitamment à ces réformes, Bank Al-Maghrib a maintenu ses actions de supervision rapprochée des zones de risque du système bancaire, induites par la conjoncture. C'est ainsi que des missions de vérification sur place auprès des banques ont visé non seulement le déclassement et la tenue des watch lists de créances, mais également les niveaux de leur provisionnement.

La supervision des activités transfrontalières occupe une part de plus en plus importante dans les activités de régulation et de contrôle, au vu du développement significatif des trois grands groupes bancaires marocains à l'étranger. Cette année, ces groupes ont œuvré à consolider leur présence en dehors des frontières et à rehausser les dispositifs de gestion des risques y afférents. La coordination entre la Banque et les autorités de supervision des pays d'accueil s'est encore accrue et a donné lieu, outre les échanges périodiques à distance, à davantage de contrôles sur place conjoints et à l'institution de collèges de superviseurs, fédérant les autorités de régulation concernées.

Au plan de la surveillance macro-prudentielle, le Comité, réunissant les régulateurs du système bancaire et financier et chargé d'identifier les risques systémiques, a tenu ses réunions semestrielles, s'appuyant sur les cartographies développées par ses membres ainsi que sur l'évaluation menée par le Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib. L'année 2014 a vu ainsi la publication du 1^{er} numéro du rapport de stabilité financière. Elle a aussi connu la conduite d'un second exercice de simulation de crise, en collaboration avec la Banque Mondiale et avec la participation des autorités financières. Cet exercice a montré que le traitement de l'information, le fonctionnement des procédures et outils de résolution ainsi que la prise de décision par les autorités ont été appropriés. Néanmoins, des améliorations sont attendues en matière de formalisation de la communication publique en temps de crise et de mise en place d'un cadre de résolution transfrontalière.

Au niveau de l'inclusion financière, les initiatives entreprises par Bank Al-Maghrib, de concert avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, ont permis de rehausser de nouveau le taux de bancarisation à 64% à fin 2014. Parallèlement, l'enquête de perception des services financiers menée par Bank Al-Maghrib, auprès des ménages, en partenariat avec la Banque Mondiale et dont les résultats ont été dévoilés au 4^{ème} trimestre 2014, a permis de faire le point sur les progrès réalisés dans ce domaine et les défis restant à relever.

En matière de protection de la clientèle des établissements de crédit, l'année 2014 a connu le démarrage effectif de l'activité du Centre marocain de médiation bancaire et l'étude d'un dispositif facilitant la mobilité bancaire de la clientèle.

Sur le plan de l'éducation financière et dans la continuité des actions menées ces dernières années, la Fondation instituée en 2013, a organisé, avec ses partenaires, la 3^{ème} édition des journées de la finance qui a bénéficié à près de 80.000 personnes au niveau de l'ensemble des régions du Royaume. Elle a également entrepris la réalisation de son plan stratégique à travers la signature de conventions de partenariat avec des parties prenantes privées et publiques, tout en se penchant sur la préparation du programme de communication à mettre en place au cours des années à venir.

S'agissant des actions visant à promouvoir le financement des TPME, l'année 2014 a connu, en particulier, l'activation du fonds de soutien financier, mis en place en 2013 et destiné au cofinancement avec les banques, des entreprises viables, mais connaissant des difficultés conjoncturelles et l'institutionnalisation de l'observatoire sur la TPME. Elle a été également marquée par la participation de la Banque à une nouvelle campagne nationale de sensibilisation en faveur de ce segment d'entreprises.

Ces multiples réalisations, qui font du secteur bancaire et de Bank Al-Maghrib des benchmarks reconnus au niveau de la région, seront soumises à l'appréciation d'une mission d'évaluation du secteur financier, sollicitée par les autorités marocaines, auprès du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale et programmée en avril 2015. Cette mission attache une attention spécifique à l'évaluation de la résilience du secteur bancaire, à travers la conduite de stress tests.

Son périmètre devra couvrir en particulier l'évaluation de la conformité de la supervision bancaire au regard des principes du Comité de Bâle ainsi que l'examen des dispositifs de gestion de crise, de la surveillance macro-prudentielle et de l'inclusion financière.

بنك المغرب

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

- 16 janvier** : Visite de travail d'une délégation conduite par le Wali de Bank Al-Maghrib au siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à Dakar.
- 17 février** : Animation par Bank Al-Maghrib d'un workshop sur les stress tests au profit de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMOA), à Abidjan.
- 10 mars** : Organisation par Bank Al-Maghrib, en collaboration avec d'autres partenaires, de la troisième édition des « journées de la finance pour les enfants ».
- 18 mars** : Tenue de la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB).
- 19 mars** : Tenue de la 2^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière.
- 20 mars** : Tenue, à Rabat, de la 5^{ème} conférence du Groupe Consultatif Régional-MENA adossé au Conseil de Stabilité Financière.
- 24 mars** : Participation de Bank Al-Maghrib à un colloque organisé par la Bundesbank sur la supervision bancaire, à Francfort.
- 2 avril** : Organisation par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et Bank Al-Maghrib d'un workshop sur l'inclusion financière, à Casablanca.
- 4 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la conférence de l'Union Bancaire Francophone (UBF) sur l'éducation financière, à Bruxelles.
- 14 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 21^{ème} conférence des Gouverneurs de Banques Centrales des pays francophones, à Dakar.
- 21 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib au sommet « Change for Change : Child and youth Finance and the Post », à New York.
- 27 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la conférence « Réussir l'intégration financière en Afrique », organisée par la Banque de France et la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), à Paris.
- 27 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion des responsables de la supervision bancaire des pays euro-méditerranéens organisée par la Banque Mondiale et la Banque de France, tenue à Marseille.
- 29 mai** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, sous l'égide de la Banque Mondiale, d'un deuxième exercice de simulation de crise du système financier, avec la participation du Ministère de l'Economie et des Finances, du CDVM et de la DAPS.
- 2 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à un workshop sur la finance islamique organisé par la Banque Centrale du Qatar, à Doha.
- 5 juin** : Organisation par Bank Al-Maghrib d'un symposium sur la responsabilité sociétale des entreprises dans le secteur bancaire et financier.

- 9 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 31^{ème} édition « International Banking Supervision : Core Supervisory Issues », à Beatenberg.
- 10 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Dakar, à la 3^{ème} édition du Forum du partenariat pour la finance au service de l’Afrique, organisée par l’Agence du Développement de la Coopération (GIZ) sous le thème « Nouvelles frontières de la finance africaine ».
- 14 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 19^{ème} réunion plénière du Groupe d’Action Financière du Moyen Orient et de l’Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Manama.
- 14 juin** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 1^{ère} réunion du Collège des superviseurs d’un groupe bancaire marocain.
- 17 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion du Collège des superviseurs du Groupe Crédit Agricole, organisé par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), à Paris.
- 26 juin** : Rencontre du Wali de Bank Al-Maghrib avec l’Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).
- 27 juin** : Tenue de la 15^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 30 juin** : Tenue de la 5^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 15 juillet** : Rencontre semestrielle du Wali de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).
- 18 juillet** : Tenue de la réunion du Comité des Etablissements de crédit (CEC).
- 12 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib au Forum Mondial de l’Alliance pour l’Inclusion Financière (AFI) organisé conjointement par celle-ci et la Banque Centrale de Trinidad-et-Tobago sous le thème « Partenariats Mondiaux, Objectifs Nationaux, Responsabilités des populations », à Trinidad-et-Tobago.
- 14 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 38^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales Arabes, à Alger.
- 19 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Tunis, à la 14^{ème} conférence des Présidents des Banques de l’Union des Banques Maghrébines (UBM), organisée par celle-ci, en partenariat avec l’Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers (APTBEF).
- 22 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Tianjin, à la 18^{ème} conférence internationale des superviseurs bancaires, organisée par la Commission Chinoise de la Régulation Bancaire, en coopération avec le Comité de Bâle.
- 12 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib au 9^{ème} Forum sur le Développement de l’Afrique (ADF) organisé par la Banque Africaine de Développement, tenu à Marrakech.
- 20 octobre** : Organisation par Bank Al-Maghrib, en collaboration avec d’autres partenaires, de la troisième campagne régionale de sensibilisation destinée aux TPME.

- 3 novembre** : Participation de Bank Al Maghrib, à Beyrouth, à l'atelier sur les transferts des migrants, organisé par le Bureau sous régional Afrique du Nord de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA-AN), en collaboration avec la Commission Economique et Sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
- 5 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib au leadership forum sur le « Mobile Banking for the unbanked » organisé par GSM Association, tenu en Afrique du Sud.
- 6 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle des Gouverneurs des banques centrales et autorités monétaires des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OIC), tenue en Indonésie.
- 23 novembre** : Visite de travail à la Banque Centrale du Qatar, à Doha, d'une délégation de Bank Al-Maghrib, sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib.
- 25 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à un séminaire portant sur « la stratégie d'inclusion financière et les données » organisé par la Banque Centrale de la Malaisie et l'AFI, à Kuala Lumpur.
- 2 décembre** : Démarrage de la mission préparatoire à la mission FSAP par une délégation d'experts du FMI et de la Banque Mondiale.
- 3 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, au Caire, au workshop sur « la croissance et transferts des travailleurs », organisé par la Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale.
- 8 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Paris, au séminaire des superviseurs bancaires seniors, organisé conjointement par la Banque de France et la Banque Mondiale.
- 15 décembre** : Organisation conjointe à Casablanca, par Bank Al-Maghrib et le Fonds Monétaire Arabe (FMA), de la 24^{ème} réunion du Comité des superviseurs bancaires arabes.
- 18 décembre** : Rencontre semestrielle du Wali de Bank Al-Maghrib avec le GPBM.
- 24 décembre** : Tenue de la 6^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 24 décembre** : Tenue de la 16^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.

CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

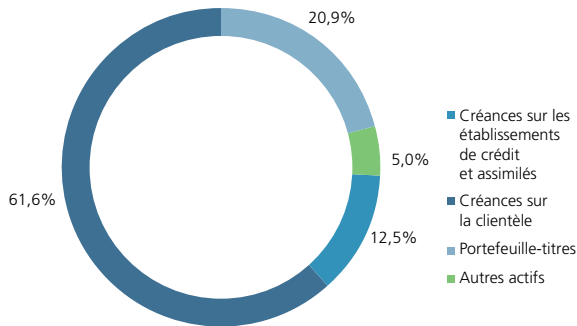
- **Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 84**
 - Banques : 19
 - Sociétés de financement : 34
 - Banques offshore : 6
 - Associations de micro-crédit : 13
 - Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 10
 - Autres établissements : 2
- **Réseau :**
 - Au Maroc : 5.915 agences bancaires, soit un guichet pour 5.700 habitants
6.234 guichets automatiques bancaires
 - A l'étranger : 40 filiales et 15 succursales disposant de près de 1.300 agences bancaires
- **Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 51.645**

2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques

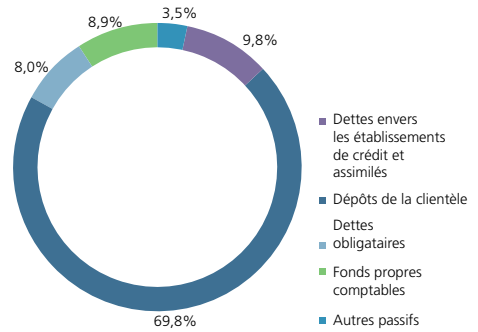
Montants en milliards de dirhams	2012	2013	2014
Total bilan	1.041	1.095	1.103
Crédits par décaissement (nets de provisions) ⁽¹⁾	704	726	734
Dépôts de la clientèle	697	722	770
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	88	94	98
Produit net bancaire	38,6	40,3	44,0
Résultat brut d'exploitation	20,4	21,5	23,8
Résultat net	9,9	9,9	10,0
Rendement moyen des emplois	5,16%	5,19%	5,49%
Coût moyen des ressources	1,95%	1,98%	1,94%
Coefficient moyen d'exploitation	47,5%	47,7%	46,1%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,0%	1,0%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	11,8%	10,6%	10,2%
Taux des créances en souffrance	5,0%	5,9%	6,9%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	68%	64%	65%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques



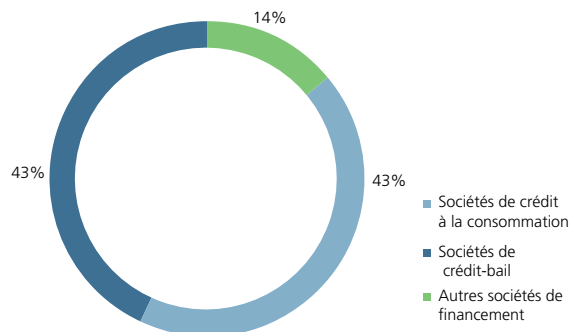
Structure des ressources des banques



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2012	2013	2014
Total bilan	98	98	99
Crédits par décaissement (nets de provisions)	90	90	89
Produit net bancaire	5,0	5,1	5,3
Résultat brut d'exploitation	3,2	3,2	3,3
Résultat net	1,5	1,4	1,5
Taux des créances en souffrance	9,7%	9,8%	10,3%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,8%	15,5%	15,9%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2012	2013	2014
Total bilan	5,4	5,7	6,5
Encours de crédits (brut)	4,6	4,9	5,5
Taux des créances en souffrance	6,1%	4,3%	3,7%
Résultat net	0,17	0,21	0,22

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2012	2013	2014
Total bilan	35,4	37,9	41,7
Encours de crédits (brut)	16,7	16,3	15,1
Dépôts de la clientèle	2,4	4,0	4,7
Résultat net	0,20	0,25	0,37

6 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 8 groupes bancaires

Montants en milliards de dirhams	2012	2013	2014
Total bilan	1 114	1 162	1 208
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	760	787	802
Dépôts de la clientèle	725	756	810
Capitaux propres -Part du groupe	96	104	109
Produit net bancaire	49	52	57
Résultat brut d'exploitation	25	26	30
Résultat net - Part du groupe	10,1	9,5	10,4
Coefficient moyen d'exploitation	48,6%	49,5%	48,0%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,0%	1,0%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,5%	9,1%	9,5%

CHAPITRE I

PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

En dépit d'une conjoncture économique morose, les banques ont continué, au cours de 2014, à étoffer leur réseau à l'échelle nationale quoiqu'à un rythme moindre que les années précédentes, tout en œuvrant à adapter leurs produits aux besoins de la population. Le taux de bancarisation s'est établi, en fin d'année, à un niveau de 64%, proche du taux des deux tiers de la population, ciblé par Bank Al-Maghrib.

1 - Structure du système bancaire et actionnariat

A fin 2014, le nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés agréés au Maroc s'est maintenu à 84 établissements, répartis entre 19 banques, 34 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 10 sociétés intermédiaires en transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

Cette année a connu la baisse du nombre de sociétés de crédit à la consommation suite à l'opération de fusion-absorption d'un opérateur de ce secteur par sa maison-mère. Le nombre d'intermédiaires en matière de transferts de fonds s'est, quant à lui, accru suite à l'agrément d'une nouvelle société. Le nombre des autres opérateurs du secteur bancaire n'a pas connu de changements.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2010	2011	2012	2013	2014
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	6	5	5	5	5
Sociétés de financement	36	35	36	35	34
Sociétés de crédit à la consommation	19	18	18	17	16
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	2	2	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	55	54	55	54	53
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	12	13	13	13	13
Sociétés intermédiaires en transfert de fonds	8	10	10	9	10
Autres établissements	2	2	2	2	2
Total	83	85	86	84	84

Au cours de 2014, l'Etat s'est désengagé totalement du capital de la Banque Centrale Populaire, suite à la cession d'une part de 6% aux Banques Populaires Régionales. La présence de l'actionnariat public demeure majoritaire dans 5 banques et 4 sociétés de financement.

L'actionnariat privé détient plus des deux tiers du capital du système bancaire. Il est constitué notamment de groupes bancaires étrangers, de compagnies d'assurances et d'organismes de prévoyance sociale ainsi que de holdings.

L'actionnariat étranger continue d'être majoritaire dans 15 établissements de crédit, dont 7 banques et 8 sociétés de financement et, dans la plupart des cas, d'origine française.

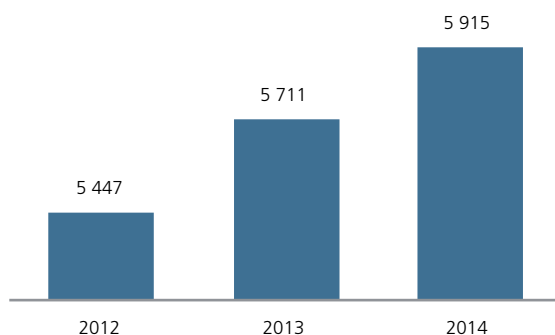
Quatorze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse à fin 2014, sans changement par rapport aux dernières années. Ils ont disposé de plus du tiers de la capitalisation boursière.

2 - Evolution des indicateurs d'inclusion financière

Durant l'année 2014, les banques ont procédé à l'ouverture de 222 nouveaux guichets, contre 280 une année auparavant et en ont fermé 18 contre 16. Leur réseau s'est ainsi établi à 5.915 agences. L'essentiel de ces implantations se situe dans la région du Grand Casablanca, de Marrakech-Tensift-Al-Haouz et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

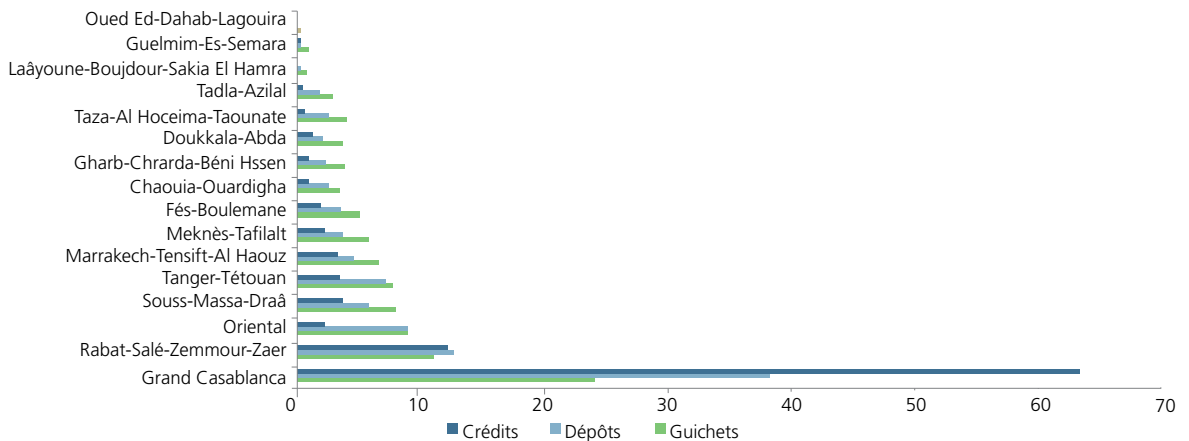
En conséquence, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, s'est établie à 5.700. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants, ressort à 1,7 guichet, contre moins d'un guichet au début de la décennie 2 000.

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire



La répartition régionale des guichets, dépôts et crédits est restée globalement stable, en comparaison avec les années précédentes. Ainsi, la région du Grand Casablanca continue d'occuper la première position avec 24% des guichets, 38% des dépôts et 64% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 11% des guichets, 14% des dépôts et 13% des crédits. La région de l'Oriental se place toujours en 3^{ème} rang avec 9% des guichets et des dépôts et 2% des crédits.

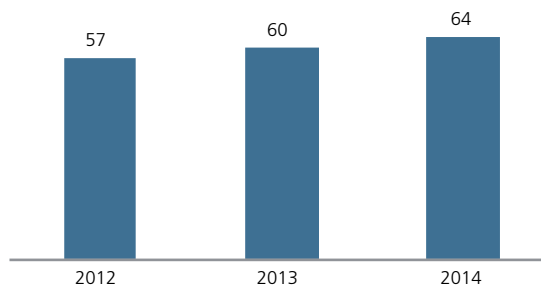
Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)



Le taux de bancarisation, mesurant le nombre de comptes ouverts sur les livres des banques rapporté à la population totale, s'est accru de près de 4 points à 64%, proche du niveau ciblé par Bank Al-Maghrib. Cette hausse témoigne de l'engagement des banques, sous l'impulsion de la Banque Centrale, de capter de nouveaux clients et de promouvoir l'inclusion financière.

La couverture territoriale des guichets continue de renfermer, toutefois, des situations disparates. Le niveau de bancarisation s'avère élevé dans les régions urbaines et reste encore faible dans les zones rurales.

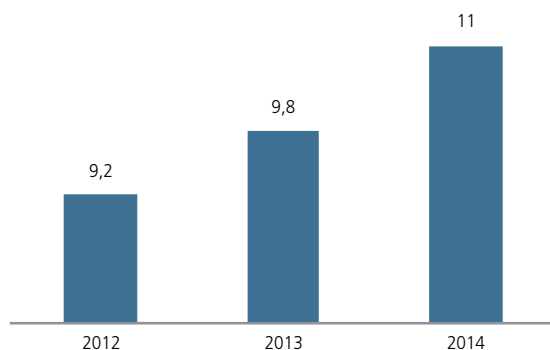
Graphique n°3 : Evolution du rapport entre le nombre total des comptes bancaires et la population (en %)



De son côté, le nombre de cartes bancaires a poursuivi son trend haussier et a augmenté en 2014 de 1,2 million d'unités (soit 11,7% par rapport à 2013) à 11 millions de cartes. Près de 56% de ces cartes sont émises par deux banques. En parallèle, le nombre de guichets automatiques bancaires s'est accru de 341 guichets à 6.234, soit 1,8 guichet pour 10.000 habitants et 9 guichets pour 1000 km², contre respectivement 0,6 et 2,4 guichets, il y a dix ans.

Bien que le nombre d'opérations de paiement enregistre une croissance continue, les cartes demeurent utilisées pour l'essentiel comme instrument de retrait de fonds.

Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



3 - Implantation des banques marocaines à l'étranger

Dans le cadre d'une stratégie visant à assurer des relais de croissance externe et un accompagnement de proximité des opérateurs économiques marocains dans le continent, les grandes banques marocaines ont développé leur présence en dehors des frontières notamment à travers le continent africain.

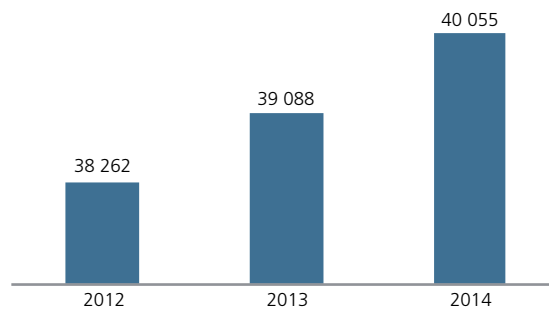
A fin 2014, les 3 groupes bancaires marocains sont présents à l'étranger à travers 40 filiales bancaires détenues directement et indirectement et 15 succursales. Ces filiales disposent de près de 1.300 agences installées dans 22 pays africains et une dizaine de pays européens. Ils sont présents en Afrique subsaharienne essentiellement dans les 2 zones monétaires de l'Afrique de l'ouest (UMOA) et de l'Afrique centrale (CEMAC). Ils sont implantés également dans le Maghreb Arabe, en Tunisie et en Mauritanie, ainsi que dans quelques pays de l'Afrique anglophone.

De même, les banques détiennent près d'une cinquantaine de bureaux de représentation implantés majoritairement dans les pays européens.

4 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

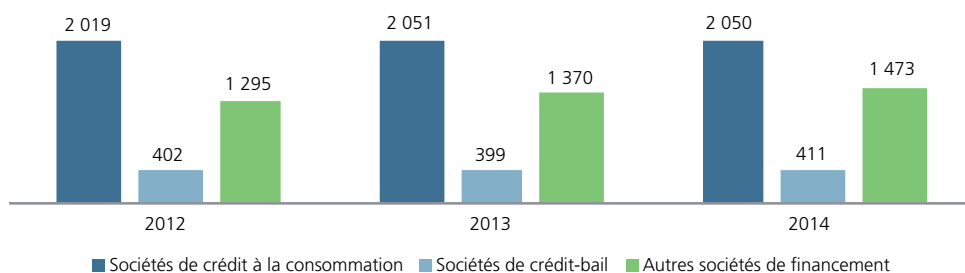
L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2014, à 51.645 agents, dont près de 78% sont employés par les banques, 8% par les sociétés de financement et 12% par les associations de micro-crédit.

Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques



Les banques ont renforcé leur personnel par le recrutement de 967 nouveaux collaborateurs (+6%), contre 826 en 2013. Leur effectif s'est établi à 40.055 agents, dont plus de 77% sont employés par les banques à capital privé et ce, pour répondre aux besoins de l'extension de leur réseau.

Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement



L'effectif des sociétés de financement s'est établi, à fin décembre 2014, à 3.934 agents, soit 114 personnes supplémentaires par rapport à 2013, qui ont concerné en grande majorité les sociétés de financement autres que celles opérant dans le crédit à la consommation, dont l'effectif est

demeuré stable. Ces dernières continuent de concentrer près de 52% de cet effectif, contre 10% pour les sociétés de crédit-bail, 20% pour les sociétés de gestion de moyens de paiement et 9% pour les sociétés de crédit immobilier.

5 - Evolution de la concentration bancaire

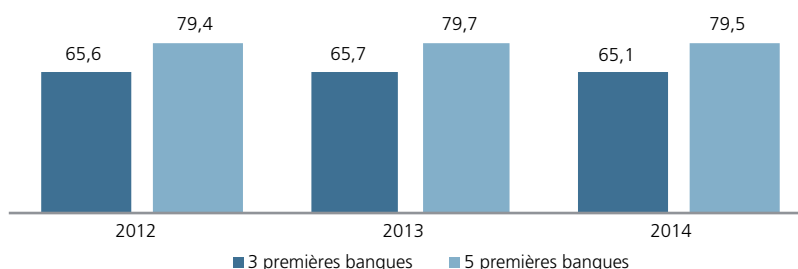
Le niveau de concentration bancaire est appréhendé à travers la part des trois et cinq premières banques au niveau du total-actif, dépôts et crédits, mais également selon l'indice Herfindahl-Hirschman¹ et le statut de l'actionariat.

La structure du marché bancaire continue à être caractérisée par une concentration relativement élevée, mais qui demeure comparable avec celle des pays similaires.

5.1- Concentration de l'activité des banques sur base sociale

Comme le montre le graphique n°7 ci-dessous, la contribution des trois premières banques au total bilan a accusé, d'une année à l'autre, un repli de 0,6 point à 65,1% et celle des 5 premières a baissé de 0,2 point à 79,5%.

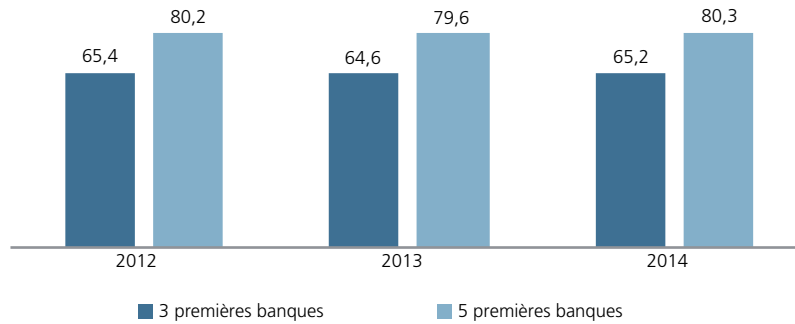
Graphique n°7 : Concentration du total-actif (en %)



S'agissant de la collecte des dépôts, la concentration demeure relativement élevée. Les 3 premières banques ont drainé 65,2% du total, contre 64,6% en 2013. Cette part augmente à 80,3% pour les 5 premiers établissements, contre 79,6%.

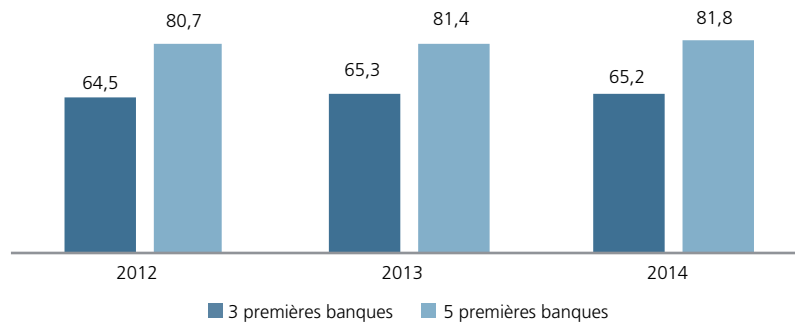
¹ Cet indicateur, qui additionne les puissances carrées des parts de marché des banques, se situe dans une fourchette de 0 à 1. Un indice inférieur à 0,1 témoigne d'un marché peu concentré, d'un marché modérément concentré, s'il est compris entre 0,1 et 0,18 et d'un marché fortement concentré, pour une valeur supérieure à 0,18.

Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)



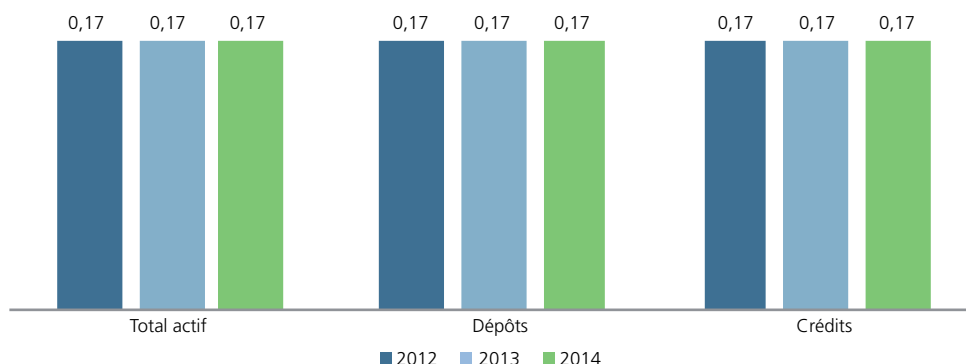
Pour ce qui est de la distribution des crédits, la structure du marché est restée presque invariable. Les trois plus grandes banques ont concentré 65,2% de l'encours des crédits distribués, sensiblement au même niveau qu'en 2013. Les 5 premières banques se sont adjugées une part de 81,8%.

Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)



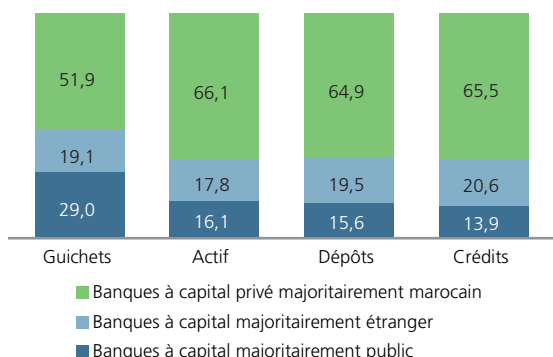
Parallèlement, les résultats de calcul de l'indice de Herfindahl-Hirschman ont montré que le niveau de concentration du marché bancaire marocain est modéré tant en termes d'actifs, de crédits que de dépôts, sans changement par rapport à l'année dernière.

Graphique n°10 : Concentration bancaire selon l'indice Herfindahl- Hirshman

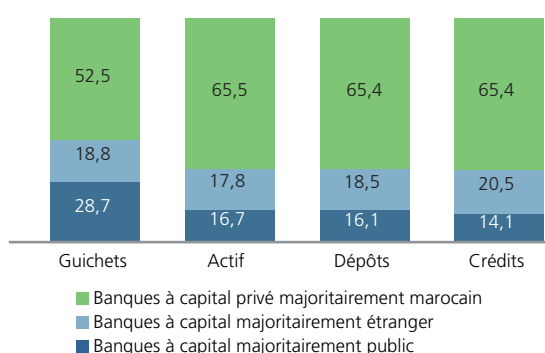


En fonction du statut de l'actionariat, la moyenne couvre des différences importantes d'une catégorie de banques à une autre. Ainsi, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leur part augmenter de 0,6 point en termes de guichets à 52,5% et de 0,5 point en termes de dépôts à 65,4%. S'agissant du total-actif, leur part s'est contractée de 0,6 point à 65,5%, tandis que celle des crédits s'est maintenue à 65,4%.

Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat-2013 (en %)



Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2014 (en %)



S'agissant des banques à capital majoritairement public, elles ont vu la part de leurs dépôts augmenter de 0,5 point à 16,1%, de leurs crédits de 0,2 point à 14,1% et de leurs actifs de 0,6 point à 16,7%. En revanche, leur poids dans les guichets ouverts s'est contracté de 0,3 point à 28,7%.

Les banques à capital privé majoritairement étranger ont accusé une baisse dans leur part de marché. Elles ont disposé d'une part de 18,8% des guichets (-0,3 point), de 18,5% des dépôts (-1 point) et de 20,5% des crédits (-0,1 point). En termes d'actifs, leur part s'est maintenue à 17,8%.

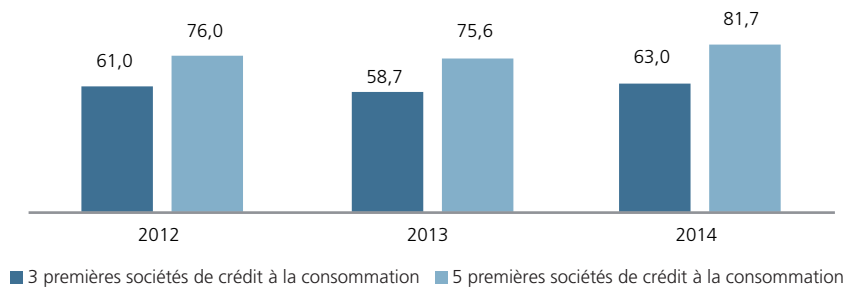
5.2- Concentration de l'activité des sociétés de financement

Le niveau de concentration des sociétés de financement, mesuré par le poids des 3 et 5 premières sociétés dans le total-actif, a connu des changements significatifs pour le secteur du crédit à la consommation, affecté par la baisse du nombre d'établissements.

Les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation ont ainsi disposé de 63% du total bilan du secteur, contre 58,7% en 2013 et les cinq plus grandes ont concentré 81,7%, en hausse de 6 points par rapport à 2013.

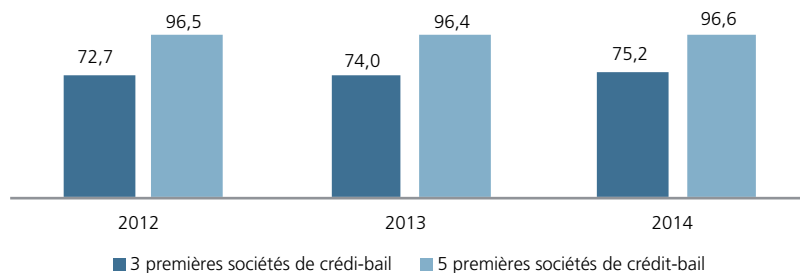
Près de 98% de l'activité du secteur est générée par les dix sociétés adossées à des institutions financières.

Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Pour les sociétés de crédit-bail, la part des trois premières dans le total bilan s'est établie à 75,2%, soit 1,2 point de plus par rapport à 2013. Celle des cinq premières a évolué de 0,2 point à 96,6%.

Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



5.3- Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration est resté proche de celui observé sur base sociale. En effet, la part des trois premiers groupes bancaires dans le total des crédits s'est maintenue à 65% et celle des cinq premiers a progressé, d'une année à l'autre, d'un point à 82%.

Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Les 3 premiers groupes bancaires	64	64	64	64	64	65	64	65	63	64	65	65
Les 5 premiers groupes bancaires	82	82	83	82	82	81	82	82	81	81	81	82

Par objet de crédit, les trois premiers groupes bancaires ont distribué 64% des crédits de trésorerie et à l'équipement, 65% des crédits immobiliers et 63% des facilités à la consommation. Les cinq premiers ont disposé, quant à eux, d'une part de 83% pour les crédits de trésorerie et à l'équipement et de 81% pour les crédits immobiliers et à la consommation.

CHAPITRE II

ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

En 2014, le taux de croissance de l'économie nationale a ralenti à 2,4% contre 4,7% en 2013, couvrant une baisse de l'activité agricole et un léger redressement de la valeur ajoutée non agricole. En revanche, les conditions extérieures se sont améliorées, favorisant une réduction du déficit de la balance des paiements.

La décélération de la croissance économique s'est traduite par un ralentissement du rythme de l'activité bancaire, en particulier l'activité de crédit. De son côté, la collecte des dépôts auprès de la clientèle a nettement progressé, réduisant les refinancements des banques auprès de la Banque Centrale.

1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

Au titre de 2014, les banques ont enregistré globalement un ralentissement du rythme de leur activité sur base sociale. Une amélioration de leur résultat cumulé a été réalisée grâce notamment au bon comportement des résultats des activités de marché.

1.1 - La décélération de l'activité bancaire couvre des évolutions différenciées au niveau des emplois et des ressources

1.1.1 - Les emplois des banques ont été marqués par la décélération des crédits et une baisse du portefeuille des Bons du Trésor empruntés

Au terme de l'année 2014, le volume d'activité bancaire, appréhendé par leur total bilan, s'est élevé à 1.103 milliards de dirhams, en hausse de 0,7%, après 5,2 % et 7,2% respectivement en 2013 et 2012. Rapporté au PIB à prix courants, le total-actif des banques a représenté 119% contre 121% une année auparavant.

A l'instar des années précédentes, l'activité bancaire est demeurée concentrée sur le marché domestique. La part des actifs des non-résidents libellés en devises, d'un montant de 30 milliards de dirhams, s'est maintenue à moins de 3% des emplois des banques.

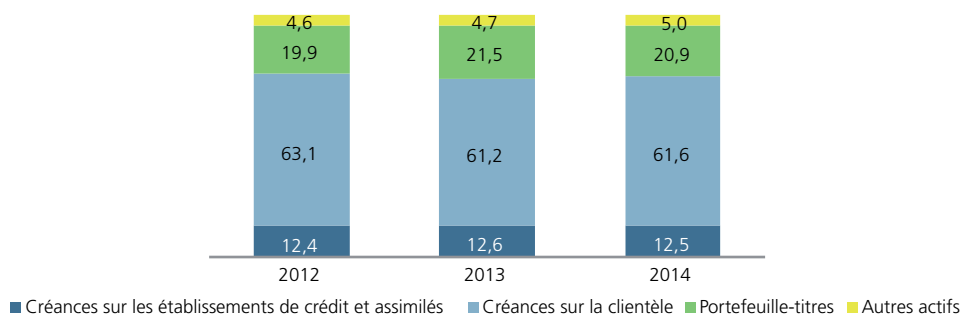
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	129 398	138 021	137 446	-0,4
Créances sur la clientèle	656 371	670 451	680 010	1,4
Portefeuille-titres	206 789	235 061	230 569	-1,9
dont Bons du Trésor	105 309	136 676	116 826	-14,5
Valeurs immobilisées	21 013	22 372	24 455	9,3
Autres actifs	27 077	29 207	30 822	5,5
Total-actif	1 040 648	1 095 112	1 103 302	0,7

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

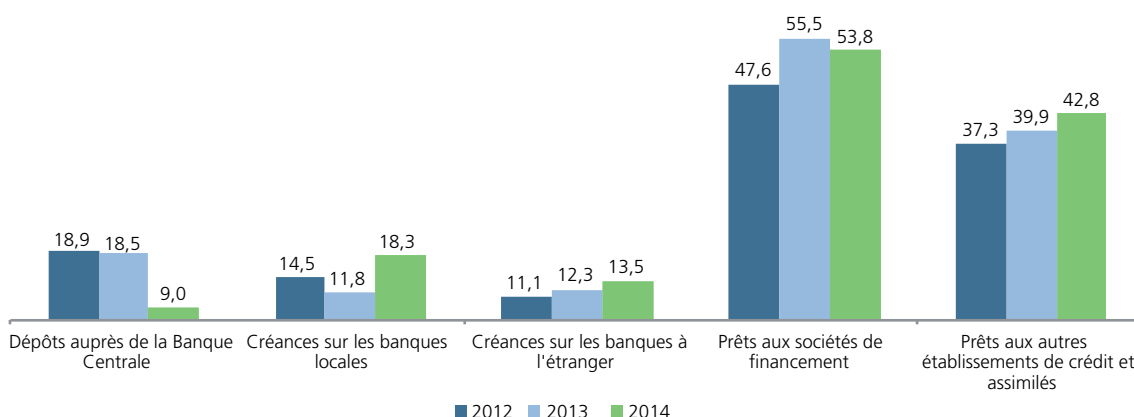
La structure des emplois des banques n'a pas connu de changements significatifs par rapport à 2013. La part des crédits à la clientèle a légèrement augmenté pour atteindre 61,6%, au détriment de celle du portefeuille-titres qui a reculé de 0,6 point à 20,9%, sous l'effet de la baisse du volume des titres empruntés.

Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)

1.1.1.1 - La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est liée notamment au repli des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont situées à 137,4 milliards de dirhams, en légère baisse par rapport à 2013 (-0,4%), après une hausse de 6,7% une année auparavant. Suite à la baisse du taux de la réserve obligatoire de 2 points à 2%, décidée par le Conseil de la Banque en date du 24 mars 2014, les avoirs des banques auprès de la Banque Centrale ont, en effet, reculé de 50% à près de 9 milliards de dirhams, après une stagnation en 2013.

**Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés
(en milliards de dirhams)**



Les créances sur les banques locales ont augmenté de 55,5%, atteignant 18,3 milliards de dirhams, en relation, pour une grande part, avec l'accroissement des opérations de prises de pension qui ont plus que doublé pour atteindre 6 milliards. Les prêts de trésorerie et les prêts financiers se sont également appréciés de 38% et 31% respectivement, à 7,4 et 4,9 milliards de dirhams, dans un contexte de détente des conditions monétaires et d'amélioration de la liquidité des banques.

La baisse des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement de 3,1% à 53,8 milliards de dirhams a été liée à l'impact de la neutralisation par une banque de la place, des crédits accordés à sa filiale-société de crédit à la consommation suite à son absorption. Hors cet impact, les prêts à ces établissements ont augmenté de 2,8% contre 16,6% en 2013, reflétant la décélération de l'activité des sociétés de crédit à la consommation et celle de crédit-bail. Ces prêts sont constitués pour 38,8 milliards, de prêts financiers et 15 milliards, de prêts de trésorerie.

Les créances sur les banques installées à l'étranger ont augmenté de 9,4% à 13,5 milliards de dirhams. Celles détenues sur les établissements de crédit assimilés, constitués essentiellement des banques offshore et des associations de micro-crédit, ont progressé de 7,4% à 42,8 milliards de dirhams.

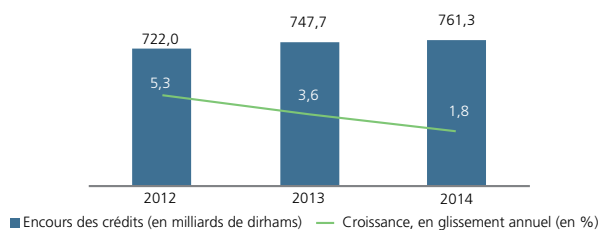
Formant 24% des créances sur les établissements de crédit et assimilés, les créances libellées en devises se sont accrues de 10% à 33,5 milliards de dirhams, après 9,1% une année auparavant, reflétant la hausse des placements auprès des banques étrangères. Celles libellées en dirhams ont, de leur côté, reculé de 3,4% à 104 milliards de dirhams, après une hausse de 6% en 2013.

1.1.1.2 - Les crédits à la clientèle ont globalement décéléré en relation avec le recul des prêts à la clientèle financière

L'encours brut des crédits a continué à s'accroître pour atteindre 761,3 milliards de dirhams, mais à un rythme nettement plus lent, soit près de 2% contre 3,6% une année auparavant et plus de 5% en 2012. Hors les opérations de pension avec la clientèle, de nature volatile, qui se sont repliées de 24%, la croissance des crédits ressortirait à près de 3%.

Sur ce total, les crédits en devises, représentant une part de 3,8%, ont enregistré une hausse de 44,7% à 26 milliards de dirhams, après une baisse de 4% l'année précédente. Cette évolution a bénéficié aux sociétés pétrolières qui ont accru leurs importations de pétrole en 2014 pour bénéficier de la baisse des cours internationaux.

Graphique n°17 : Evolution de l'encours global des crédits octroyés par les banques à la clientèle

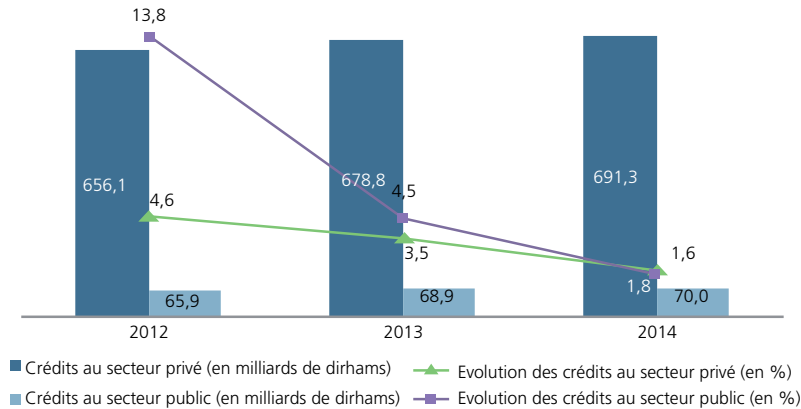


Compte tenu de son ralentissement, l'encours global du crédit a dégagé un ratio de 82% du PIB, contre 83% un an auparavant.

Par catégorie de clientèle, les crédits octroyés aux sociétés non financières (publiques et privées) se sont orientés à la hausse, soit près de 1,4%, après une stagnation l'an passé. Pour leur part, les crédits aux ménages, tirant bénéfice du bon comportement des prêts à l'habitat, se sont accrus de 6% à près de 239 milliards de dirhams, représentant 31% du total des crédits bancaires.

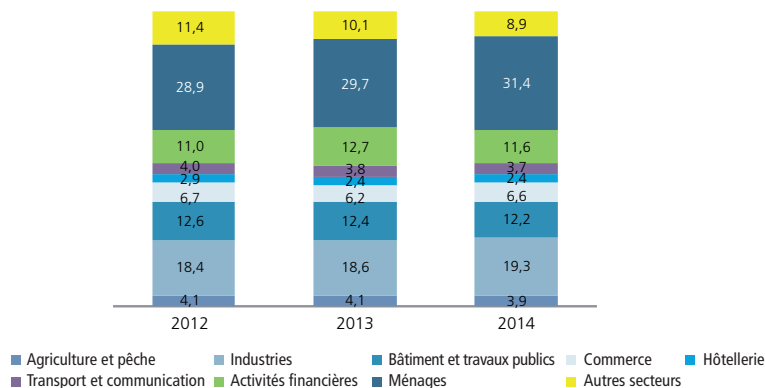
Après une hausse de 3,5% en 2013, les crédits en faveur du secteur privé (entreprises et ménages) se sont inscrits en hausse de 1,8% à 691,3 milliards de dirhams, représentant 91% du total des crédits. Parallèlement, les crédits alloués au secteur public, qui avaient augmenté de 4,5% en 2013, ont affiché une croissance plus faible en 2014 à 1,6% pour se situer autour de 70 milliards de dirhams. Cette évolution, liée à la baisse des crédits à l'administration publique de 0,8%, couvre cependant, une hausse des financements des entreprises publiques de 4,1% pour accompagner leurs plans de développement.

Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé



Par secteur d'activité, la hausse des crédits a bénéficié essentiellement aux ménages et aux secteurs de l'industrie et du commerce. Les financements destinés au secteur du BTP ont, quant à eux, poursuivi leur trend baissier, impactés par le recul des prêts aux promoteurs immobiliers.

Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



Les crédits accordés au secteur primaire ont reculé de 1,1% à 30 milliards de dirhams et leur part dans le total des crédits s'est contractée de 0,2 point à 3,9%. Le secteur du commerce a bénéficié, quant à lui, d'un encours de 50,5 milliards, en hausse de 9,6% et sa part dans le total des crédits s'est renforcée de 0,4 point à 6,6%.

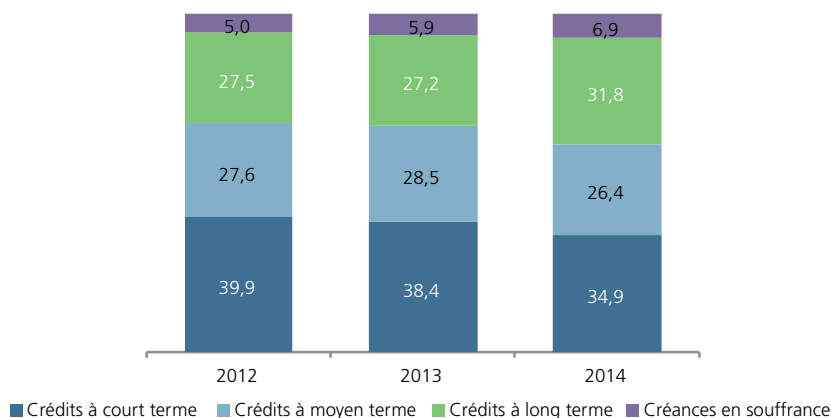
Le secteur des industries, avec une part en progression de 0,7 point à 19,3%, a disposé d'un encours de crédit de 147,3 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,7%, avec toutefois des évolutions contrastées. Les crédits destinés aux sociétés opérant dans la production et la distribution de l'eau et de l'énergie ont marqué une progression de 31,4%, alors que ceux destinés aux autres industries ont accusé un repli de 3%.

Les prêts alloués au secteur du tourisme ont connu une légère hausse de 0,5% pour totaliser un encours de 18,2 milliards. La part de ce secteur dans le total des crédits s'est maintenue à 2,4%. En revanche, le secteur du transport et communication a enregistré une baisse de 1,2% pour une part maintenue à 3,7%.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a disposé, quant à lui, d'un encours de crédit de 92,6 milliards, en baisse de 0,4%, induisant un repli de sa part dans le total des crédits de 0,2 point à 12,2%.

Avec le repli des prêts aux sociétés de financement et des prêts à caractère financier, les crédits consentis aux activités financières ont reculé de 7,1% pour se chiffrer à 88 milliards, soit une part en baisse de 1,1 point à 11,6%.

Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)

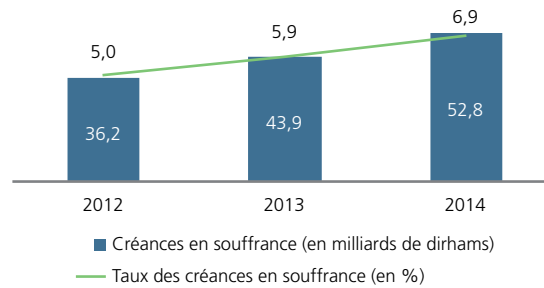


Par maturité, l'encours des crédits à court terme s'est replié de 7,5% à 265,8 milliards de dirhams, évolution liée notamment à la baisse des facilités de trésorerie. Leur part dans le total des crédits étant revenue, d'une année à l'autre, de 38,4% à 34,9%.

Bénéficiant de la hausse des crédits à l'habitat, les prêts à long terme se sont renforcés de 19% à 242 milliards de dirhams, leur part s'étant accrue de 4,6 points à 31,8%. De leur côté, les prêts à moyen terme ont vu leur encours diminuer de 5,8% à 201 milliards et ce, en dépit de la légère reprise des prêts à l'équipement et leur poids a, en conséquence, reculé de 2,1 points à 26,4%.

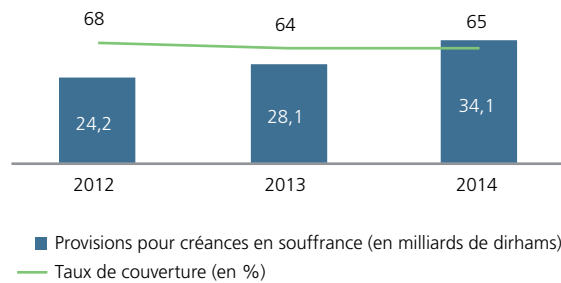
Reflétant la conjoncture économique encore morose, le portefeuille des créances en souffrance détenu par les banques s'est de nouveau accru, atteignant un encours de 52,8 milliards de dirhams, en hausse de 20%. Le taux des créances en souffrance ressort ainsi à 6,9%.

Graphique n°21 : Evolution des créances en souffrance des banques



Cette évolution a concerné tant les particuliers que les entreprises notamment celles opérant dans les secteurs du tourisme, de la promotion immobilière et des matériaux de construction. Ainsi, le taux des créances en souffrance ressort à 6,8% pour les ménages et à 8,7% pour les entreprises non financières, tous secteurs confondus.

Graphique n°22 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques



Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions a progressé d'un point à 65% entre 2013 et 2014. Cette moyenne recouvre un taux de 15% pour les créances pré-douteuses, 46% pour les créances douteuses et 74% pour les créances compromises.

Pour couvrir les risques sensibles à la conjoncture économique, les banques ont continué à constituer des provisions à caractère général, dont le montant total a atteint, à fin décembre 2014, plus de 6 milliards de dirhams.

1.1.1.3 - Le portefeuille des Bons du Trésor, inscrit à l'actif des banques, a baissé sous l'effet du repli des titres empruntés

A fin 2014, l'encours global brut du portefeuille-titres détenu par les banques a atteint 229,9 milliards de dirhams, accusant une baisse de 2,7% qui fait suite à une hausse de 12,2% une année auparavant. Sa part, en montant net, a représenté près de 21% du total des emplois bancaires, contre 21,5% un an auparavant. Cette baisse est liée au recul des titres empruntés par les banques, ceux détenus en propre étant demeurés stables.

Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques

(Montant brut en millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en %)
Titres de transaction	102 394	111 904	98 974	-11,6
Titres de placement	47 202	47 203	55 211	17,0
Titres d'investissement	29 131	43 634	41 320	-5,3
Titres de participation et emplois assimilés	31 985	33 575	34 376	2,4
Total du portefeuille-titres	210 712	236 316	229 881	-2,7

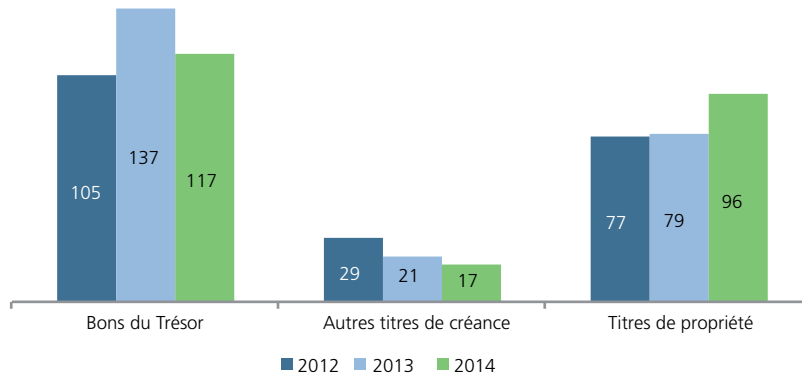
L'analyse selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille-titres de transaction s'est contracté de 11,6% après une hausse de 9,3% l'année précédente, en relation avec la baisse des titres empruntés par les banques, résultant d'un recours moindre à la monnaie Banque Centrale.

Dans la même tendance, le portefeuille d'investissement a accusé un repli de 5,3% à 41,3 milliards de dirhams, dont plus de 90% est constitué de Bons du Trésor.

En revanche, le portefeuille de placement a vu son encours s'accroître de 17% à 55,2 milliards de dirhams, évolution liée à la hausse du portefeuille des Bons du Trésor de 14,7% à 33,8 milliards et des titres de propriété de 59,5% à 11,4 milliards, essentiellement sous forme d'OPCVM. Les autres titres de créance ayant, quant à eux, accusé une baisse de 5,6% à près de 10 milliards de dirhams.

L'examen du portefeuille-titres selon leur nature juridique montre que les Bons du Trésor se sont établis à près de 117 milliards de dirhams, accusant une baisse de 14,5%, qui fait suite à une hausse de 30% en 2013. Ils ont constitué 50% du portefeuille global et 10,5% des emplois bancaires, contre 12,4% l'année passée. Cette baisse est liée notamment au repli de 93% des Bons du Trésor empruntés induit par un recours moindre aux avances de la Banque Centrale suite à une amélioration de la situation de la liquidité bancaire.

**Graphique n°23 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique
(en milliards de dirhams)**

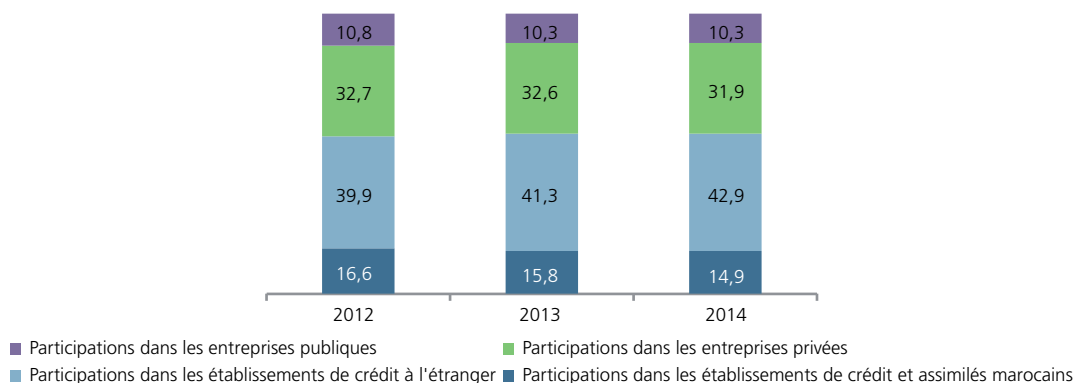


S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations à hauteur de 48% et d'autres titres de créance négociables à hauteur de 44%, il a enregistré une baisse de 18,4%, après celle de 27% en 2013.

Les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, ont affiché une progression de 22,5%, contre 2,4% en 2013, reflétant une plus grande orientation des placements des banques vers les titres d'OPCVM. Leur part dans le portefeuille global s'est accrue de 9 points à 42%.

Le portefeuille de titres de participation a connu une progression de 2,4% à 34,4 milliards, dont près des trois quarts dans les entreprises liées. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des participations dans les établissements de crédit à l'étranger de 5,6% à 13,8 milliards, soit près de 43% de ce portefeuille et 14,2% des fonds propres comptables des banques.

Graphique n°24 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont près de 93% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, s'est accru de 7% pour s'établir à 2,3 milliards de dirhams.

1.1.2 - L'évolution des ressources a été caractérisée par une reprise notable des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les conditions de refinancement des banques se sont nettement améliorées en 2014 et les tensions sur les trésoreries bancaires se sont apaisées, suite au net redressement des dépôts collectés auprès de la clientèle. Parallèlement, les fonds propres des banques ont continué à se renforcer, tandis que la dette obligataire émise par ces institutions a reculé.

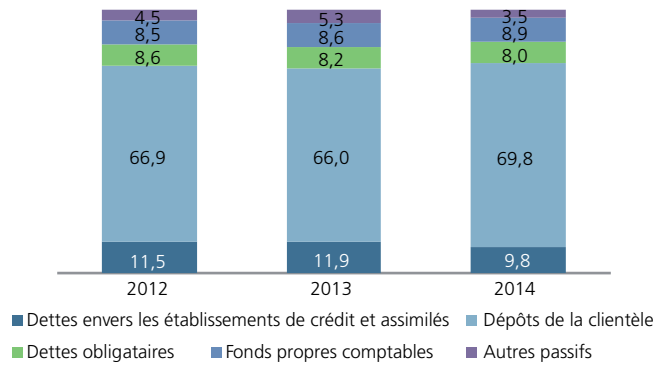
Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	119 592	129 882	108 418	-16,5
Dépôts de la clientèle	696 640	722 253	769 770	6,6
Dettes obligataires	89 566	89 844	87 963	-2,1
- Titres de créance émis	66 841	66 590	63 374	-4,8
- Dettes subordonnées	22 725	23 254	24 589	5,7
Fonds propres	88 147	94 232	97 801	3,8
Résultat net	9 890	9 914	10 011	1,0
Autres passifs	36 813	48 987	29 339	-40,1
Total-passif	1 040 648	1 095 112	1 103 302	0,7

L'évolution des ressources bancaires a induit un changement au niveau de leur structure, avec un renforcement de la part des dépôts collectés auprès de la clientèle de 3,8 points à 69,8% et des fonds propres de 0,3 point à 8,9%. En revanche, la part des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est réduite de 2,1 points à 9,8% et celle des dettes obligataires de 0,2 point à 8%.

Graphique n°25 : Structure du passif des banques (en %)



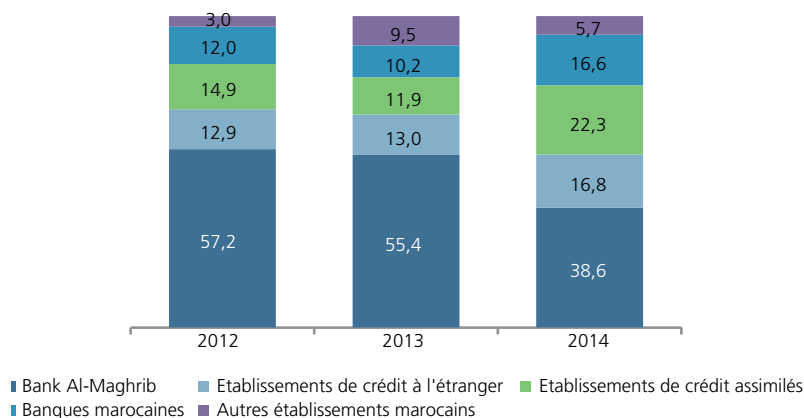
Les ressources en devises des banques détenues par les non-résidents ont enregistré une hausse de 4,3% en 2014. Leur part demeure contenue autour de 2%.

1.1.2.1 - Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont significativement baissé suite au repli des emprunts auprès de la Banque Centrale

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 16,5% à 108,4 milliards de dirhams, faisant suite à une hausse de 8,6% une année auparavant, sous l'effet du net repli du recours des banques aux avances de Bank Al-Maghrib.

Les dettes libellées en dirhams, avec un encours de 69,8 milliards, se sont inscrites en baisse de 28,1%, tandis que les dettes en devises, constituant près de 36% du total, se sont appréciées de près de 18%. L'essentiel de cette hausse provient des emprunts des banques contractés auprès de leurs filiales banques offshore.

Graphique n°26 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



En 2014, l'amélioration de la liquidité des banques s'est traduite par une diminution des avances de la Banque Centrale. Consécutivement à une hausse de 5% en 2013, l'encours de ces avances s'est contracté de 42% à 42 milliards de dirhams, ramenant leur part d'une année à l'autre, de 7 à 4% des ressources bancaires.

Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 23 milliards de dirhams, en baisse de près de moitié par rapport à 2013 et de prêts garantis destinés au financement de la TPME pour près de 19 milliards, contre 6 milliards de dirhams une année auparavant.

Les dettes interbancaires se sont accrues de 36 % à 18 milliards de dirhams, sous l'effet de la hausse des emprunts de trésorerie de 29%, des emprunts financiers de 33% et des valeurs données en pension de 49%. Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger se sont appréciés de 7,8% à 18,2 milliards de dirhams.

1.1.2.2 - La bonne tenue des ressources collectées auprès de la clientèle a été portée notamment par la hausse des dépôts des particuliers résidents

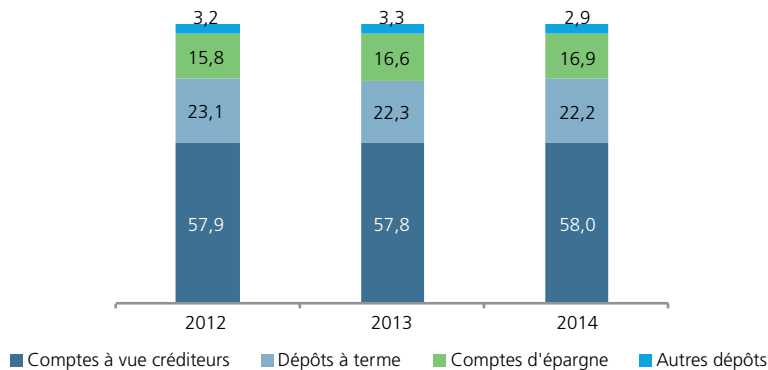
Les dépôts collectés auprès de la clientèle, chiffrés à 770 milliards de dirhams, ont connu en 2014 une hausse marquée, comparativement aux quatre dernières années. Ils ont enregistré un taux de progression de 6,6%, contre 3,7% une année auparavant et 3,6% en moyenne au cours de la période allant de 2009 à 2012. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 99%, en amélioration de 5 points par rapport à 2013.

Cette hausse est liée, en partie, à l'impact du rapatriement au Maroc de fonds détenus à l'étranger par les résidents marocains, dans le cadre de l'opération de la contribution libératoire décidée par le Gouvernement.

Les dépôts libellés en dirhams se sont établis à 754 milliards de dirhams, en hausse de 5,8% contre 3,8% en 2013 et les dépôts en devises, avec une part limitée à 2%, se sont appréciés de 63% contre une baisse de 5,8% l'année passée.

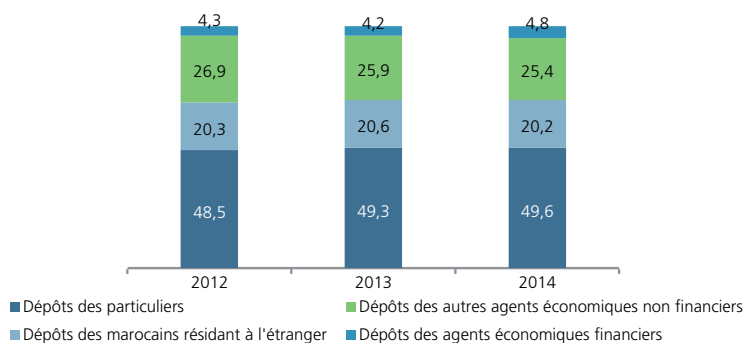
La hausse globale des dépôts traduit une augmentation des dépôts à vue de 6,9% à 446,3 milliards de dirhams et des dépôts sous forme de comptes d'épargne de 8,1% à 129,8 milliards. De même, les dépôts à terme se sont renforcés de 5,9% à 170,8 milliards, après une hausse de seulement 0,4% l'année précédente, sous l'effet de la progression significative des bons de caisse de 14,2% et, dans une moindre mesure, des comptes à terme de 2,7%. Les autres dépôts, constitués de valeurs données en pension à hauteur de 35%, qui avaient augmenté de 3,6% en 2013, ont régressé de 2,2% à 22,9 milliards de dirham à fin 2014.

Graphique n°27 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)



La structure des dépôts est restée globalement stable comparativement à 2013. Près de 58% sont à vue, 16,9% sont des comptes d'épargne et 22,2% sont à terme.

Les dépôts des particuliers résidents, qui représentent près de 50% du total, ont enregistré une hausse marquée, soit 7,5% à 381 milliards de dirhams, contre 5,4%. Cette progression a été de 7,2% pour les dépôts à vue, 12% pour les dépôts à terme et 7,8% pour les comptes d'épargne. Les dépôts des particuliers en devises ont plus que doublé à 4,7 milliards, contre 16,5% une année auparavant.

Graphique n°28 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)

Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger (MRE), avec une part de 20,2%, ont enregistré une hausse de 4,4% pour atteindre 154,8 milliards de dirhams, contre une hausse de 5,1% une année auparavant. Leurs dépôts à vue ont crû de 4,5%, contre 3,1% pour les dépôts à terme et 11,1% pour les comptes d'épargne.

Après une stagnation en 2013, les dépôts des autres agents non financiers² ont connu une reprise à 4,6% pour ressortir à 195 milliards, couvrant une hausse des dépôts à vue de 4,3% et des dépôts à terme de 6%.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM et des compagnies d'assurances, ont vu leurs dépôts totaliser plus de 37 milliards de dirhams, marquant un taux de progression plus soutenu que l'année précédente, soit 23,1% contre 1,1%.

Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de 62% de dépôts à terme, ont marqué une hausse de 22,8% à 18,6 milliards de dirhams, contre 9,8% en 2013. Faisant suite à un repli de 21,2% en 2013, les dépôts des compagnies d'assurances, représentant 12% des ressources collectées auprès des agents financiers, ont augmenté de 13,2% à 4,5 milliards, dont 62% sous forme de dépôts à vue, 29% de dépôts à terme et 9% d'autres dépôts.

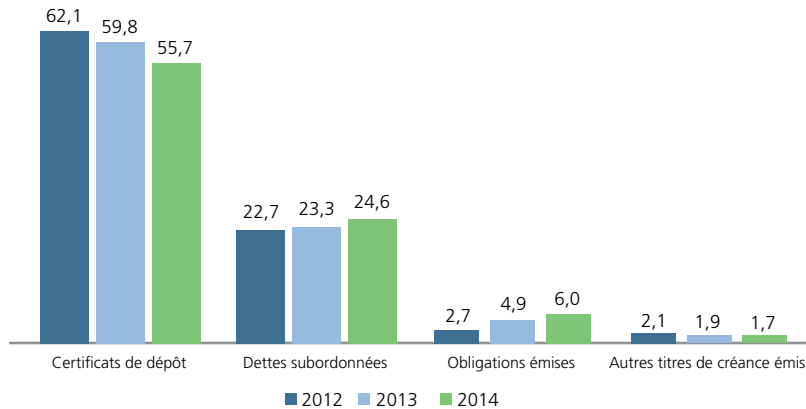
1.1.2.3 - Le recours des banques au marché de la dette privée a globalement baissé

Après une légère hausse en 2013, l'encours global des dettes obligataires a accusé une baisse de 2,1% à près de 88 milliards de dirhams, en lien avec le repli de l'encours des certificats de dépôt émis de 6,8% à 55,7 milliards et un recul des autres titres de créance émis de 11,9% à 1,7 milliard, lié à l'amortissement des anciens bons émis par les banques publiques. Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des dettes subordonnées de 5,7% à 24,6 milliards et des obligations émises de 21,2% à 6 milliards, reflétant l'orientation des banques de

² Les autres agents non financiers sont constitués des entreprises privées et du secteur public.

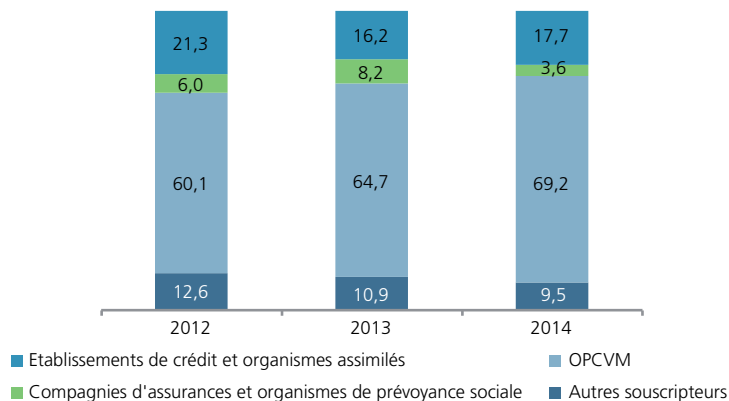
poursuivre le développement de leurs ressources stables, pour un meilleur adossement aux emplois de moyen et long terme.

Graphique n°29 : Evolution des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



Près de 69% des certificats de dépôt émis demeurent détenus par les OPCVM, 18% par les établissements de crédit et assimilés et 4% par les compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale.

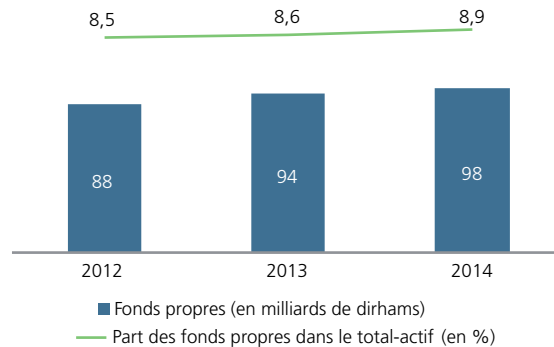
Graphique n°30 : Encours des certificats de dépôt émis ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)



1.1.2.4 - Les fonds propres des banques ont continué de se renforcer

En relation avec les nouvelles exigences réglementaires, les fonds propres des banques ont poursuivi leur accroissement, soit 3,8% à 97,8 milliards de dirhams. Rapporté au total-actif, leur montant a représenté 8,9%, contre 8,6% en 2013.

Graphique n°31 : Evolution des fonds propres comptables des banques



1.1.3 - Les engagements hors bilan des banques se sont accrus en lien avec la progression des engagements de financement reçus et des engagements sur instruments de produits dérivés

Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Après une hausse de 3,9% une année auparavant, les engagements de financement donnés ont enregistré un repli de 5% à 75,3 milliards de dirhams, induit par la contraction des engagements donnés en faveur de la clientèle de 6,1% à 72,1 milliards, sous forme d'ouvertures de crédits confirmés. Ceux donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés, représentant près de 4% du total, ont augmenté de 28,1%.

Etablis à 119 milliards de dirhams, les engagements de garantie donnés sont demeurés quasiment stables comparativement à 2013. Sur ce total, les engagements donnés d'ordre d'établissements de crédit ont augmenté de 3,7% à 37,7 milliards, reflétant une progression des crédits documentaires exports confirmés de 79%, tandis que les engagements d'ordre de la clientèle ont enregistré une baisse de 1,9% à 81,3 milliards.

Les engagements reçus se sont appréciés de 7,7% à 63,6 milliards de dirhams, dont 60,5 milliards sous forme d'engagements de garantie. Ceux reçus des établissements de crédit et assimilés ont progressé de 5,7% à 56,3 milliards, contre une progression de 26,6% à 7,3 milliards pour les engagements reçus de la clientèle.

S'agissant des engagements en devises, les opérations de change au comptant ont marqué un repli de 40,1% à 9,6 milliards de dirhams. Cette même tendance a été également observée pour le change à terme, avec une baisse de 9,9% à 118 milliards.

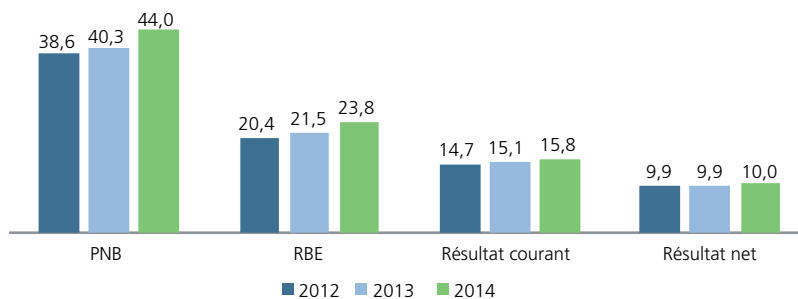
En revanche, les engagements sur produits dérivés ont maintenu leur trend haussier en 2014. Ils ont enregistré un montant notionnel de 66,4 milliards de dirhams, en hausse de 24,5% contre 28,7% en 2013. La valeur des contrats a représenté près de 68% des fonds propres comptables et 6% du total-actif des banques. Cette évolution résulte à la fois d'une baisse des engagements sur instruments de cours de change et de taux d'intérêt respectivement de 24,8%, à 20,6 milliards et de 8,2%, à 13,6 milliards et d'une forte hausse des engagements sur autres instruments qui ont presque triplé à 32,2 milliards, suite à la progression qu'ont connue les opérations de vente de titres à terme pour le compte de la clientèle auxquelles se sont livrées certaines banques au cours de 2014.

1.2 - Les banques ont pu préserver globalement une rentabilité satisfaisante, malgré le ralentissement de leur activité et une nouvelle hausse du coût de risque

En dépit du ralentissement de l'activité de crédit, les banques ont pu dégager, au titre de l'année 2014, des résultats globalement satisfaisants, tirés par une progression marquée du produit net bancaire, malgré la hausse renouvelée du coût de risque et des charges générales d'exploitation.

L'analyse de la rentabilité des banques est retracée, ci-après, à travers l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion, calculés sur base sociale.

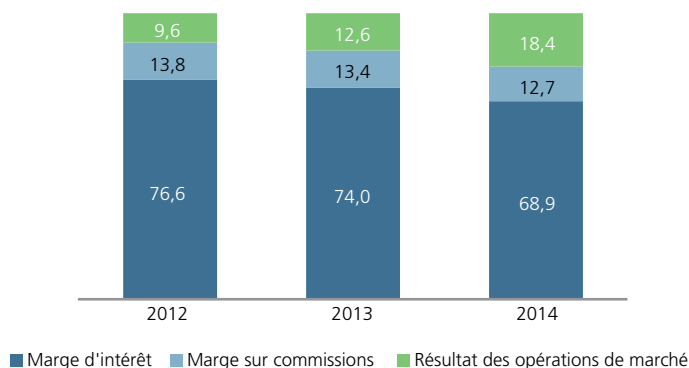
Graphique n°32 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



1.2.1 - Le produit net bancaire a marqué une hausse appréciable sous l'effet d'une forte progression du résultat des activités de marché

Le produit net bancaire s'est établi à 44 milliards de dirhams, marquant une hausse de 9,3%, contre 4,5% l'année passée. Cette amélioration est attribuable à la bonne performance des activités de marché et, dans une moindre mesure, à la hausse de la marge d'intérêt ainsi que de la marge sur commissions.

Graphique n°33 : Structure du produit net bancaire (en %)



Dans un contexte de baisse concomitante du taux moyen des crédits et du coût moyen des dépôts, la marge d'intérêt, totalisant 29,4 milliards de dirhams, s'est inscrite en hausse de 2,9%, contre 1% en 2013. Néanmoins, sa part dans le PNB a accusé une baisse de près de 5 points à 69% après celle de 2,6 points en 2013.

Suite à un repli de 1% en 2013, le produit net d'intérêts des opérations avec la clientèle a connu une hausse de 2,6%, à 28,8 milliards de dirhams, sous l'effet d'une progression des intérêts perçus sur les crédits de 2,3%, à 39,6 milliards, supérieure à celle des intérêts servis sur les dépôts de 1,5%, à 10,8 milliards.

Le produit net d'intérêts sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés, avec une part de 3% du total, a baissé de 1,7% à 806 millions de dirhams, traduisant une baisse simultanée des intérêts perçus de 2,1% et des intérêts servis de 2,2%.

S'agissant des opérations sur titres, elles ont dégagé un produit net d'intérêts négatif de 168 millions de dirhams, après celui de 268 millions en 2013, en relation notamment avec la hausse des charges d'intérêt sur titres de créance émis de 4,7% à près de 3 milliards de dirhams.

Pour sa part, la marge sur commissions s'est établie à 5,6 milliards de dirhams, affichant une hausse de 3,5% contre 1,2% une année plus tôt. Les commissions perçues sur les prestations de services se sont chiffrées à 5,8 milliards, enregistrant une progression de 4,5%, après celle de 2,2% l'année dernière. Cette évolution reflète une hausse des commissions sur fonctionnement de comptes de 1,7% à 1,2 milliard, des commissions sur les moyens de paiement de 3,3% à 2,1 milliards, des commissions sur les prestations de services de crédit de 10,5% à 474 millions et des commissions sur les titres en gestion et en dépôt de 3,2% à 351 millions de dirhams.

En revanche, les services liés aux ventes de produits d'assurance et ceux liés aux activités de conseil et d'assistance ont généré des commissions respectivement en baisse de 9,4% à 185 millions et de 45,4%, à 66 millions de dirhams.

Après une hausse de 36,5% en 2013, le résultat des activités de marché a enregistré une croissance plus marquée de 59,4% à 8,1 milliards de dirhams sous l'effet favorable de la baisse des taux sur le marché obligataire, notamment sur les maturités de court terme. Près des quatre cinquième des revenus issus de ces activités ont été réalisés par trois banques.

La progression du résultat des activités de marché a été imputable principalement à la hausse des résultats sur titres de transaction qui ont presque doublé pour atteindre un montant de 6,4 milliards de dirhams. L'essentiel de ces gains a été réalisé sur le portefeuille des Bons du Trésor et, dans une moindre mesure, sur celui des OPCVM obligataires, eux-mêmes à composante majoritaire de Bons du Trésor. Près de 82% de ces résultats correspondent à des gains latents, reflétant une bonification de la valorisation des portefeuilles concernés.

Représentant près de 8% du total des résultats des activités de marché, les revenus issus des opérations sur les titres de placement sont passés de 99 millions à 680 millions d'une année à l'autre grâce aux plus-values de cession sur titres dégagées par les banques. S'agissant des gains nets des activités de change, ils se sont maintenus à 1,6 milliard, alors que les opérations sur produits dérivés ont vu leur résultat net passer d'un montant positif de 144 millions à un résultat négatif de 623 millions de dirhams, dont l'essentiel provient de la baisse des résultats réalisés sur les opérations de vente à terme de titres induite par le repli des titres obligataires observé en 2014.

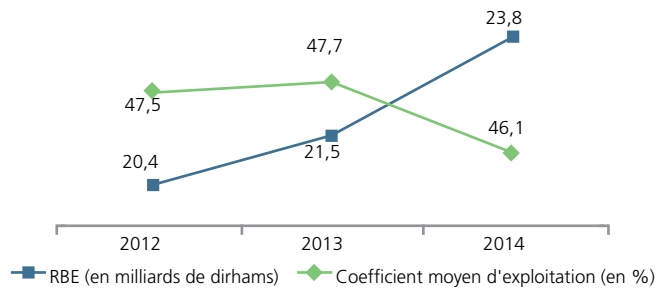
1.2.2 - La progression du résultat net a été grevée par la hausse du coût du risque et des charges non courantes

Les charges générales d'exploitation se sont chiffrées à 20,3 milliards de dirhams, en hausse de 5,4% contre 5% en 2013. Cette évolution recouvre notamment une progression des charges de personnel de 3,7% à 9,7 milliards, des charges externes de 8% à 7,8 milliards et des impôts et taxes de 6,5% à 478 millions de dirhams.

Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une hausse de 6,8% à 2,1 milliards de dirhams.

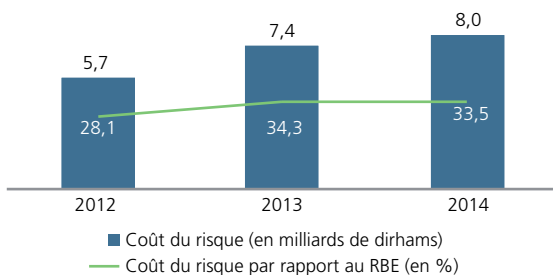
Les banques, tirant profit de la bonne progression du PNB, ont amélioré leur coefficient d'exploitation³ de 1,6 point à 46,1%. Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation (RBE) a marqué une croissance de 10,6% à 23,8 milliards de dirhams, contre 5,5% en 2013.

Graphique n°34 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques

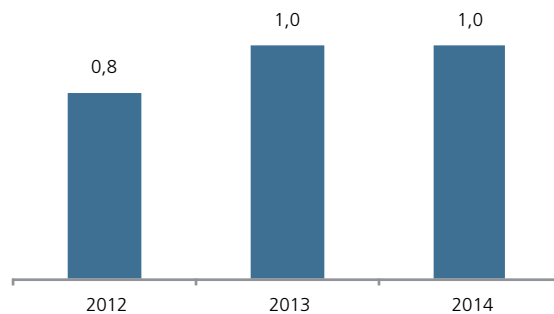


Les difficultés enregistrées au niveau de certains secteurs d'activité ont continué de peser sur le coût du risque. Celui-ci, mesuré par les dotations nettes des reprises aux provisions, a cumulé 8 milliards de dirhams, marquant une augmentation de 7,4%, après celle de 29% enregistrée en 2013, année pour laquelle le coût du risque a été retraité pour inclure une dotation exceptionnelle aux provisions pour risques généraux, d'un montant de 972 millions de dirhams qui figure au niveau du résultat non courant. Hors l'impact de cette opération, la hausse du coût de risque aurait été de 23,6%. Rapporté au RBE, le coût du risque ressort à 33,5%, contre 34,3% l'année passée.

Graphique n°35 : Coût du risque des banques rapporté au RBE



Graphique n°36 : Coût du risque des banques rapporté à l'encours de crédits (en %)

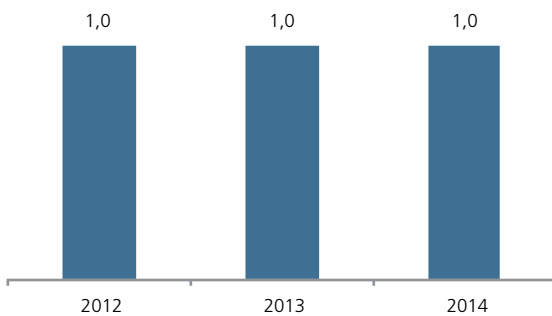


³ Correspondant au rapport entre les frais généraux et le PNB.

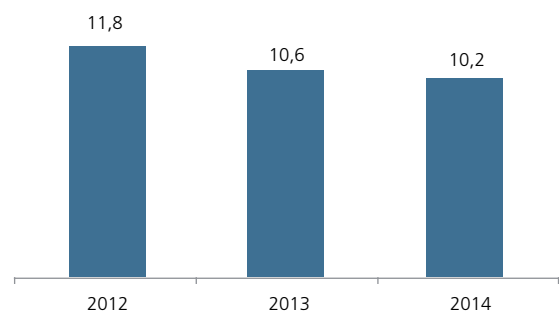
Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant s'est apprécié de 5% à 15,8 milliards de dirhams, contre 2,7% en 2013. Le résultat non courant, tout en demeurant négatif, est passé de 492 à 479 millions de dirhams.

Au final, le bénéfice net cumulé dégagé par les banques s'est accru de 1% à 10 milliards de dirhams, après une stagnation en 2013, dégagant un rendement des actifs (ROA) maintenu aux alentours de 1% et un rendement des fonds propres (ROE) de 10,2%, contre 10,6%, évolution liée également au renforcement des fonds propres des banques.

Graphique n°37 : Evolution du rendement des actifs des banques (ROA) en %



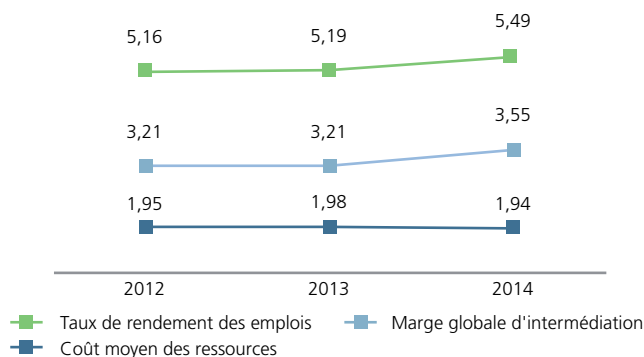
Graphique n°38 : Evolution du rendement des fonds propres des banques (ROE) en %



1.2.3 - La marge globale d'intermédiation des banques s'est redressée tandis que celle dégagée avec la clientèle est demeurée quasi-stable

Le rendement moyen des emplois des banques⁴ s'est établi à 5,49%, marquant une hausse de 30 points de base, induite notamment par la hausse des gains nets sur les opérations sur titres. S'agissant du coût moyen des ressources⁴, il s'est contracté de 4 points de base à 1,94%. Eu égard à ces évolutions, la marge globale d'intermédiation s'est inscrite en hausse de 34 points de base à 3,55%.

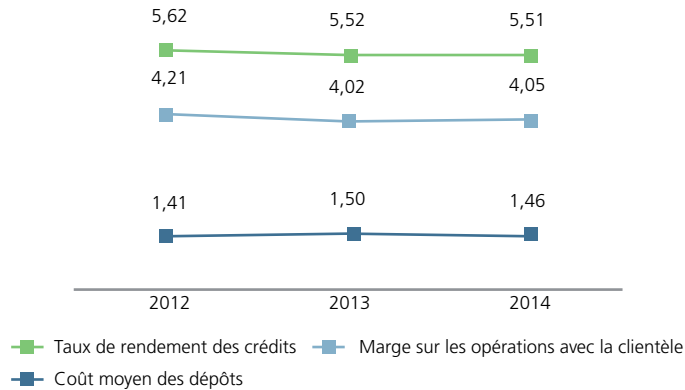
Graphique n°39 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



⁴ Le rendement des emplois et le coût des ressources portent sur les opérations avec la clientèle, les opérations avec les établissements de crédit et assimilés et les opérations sur titres.

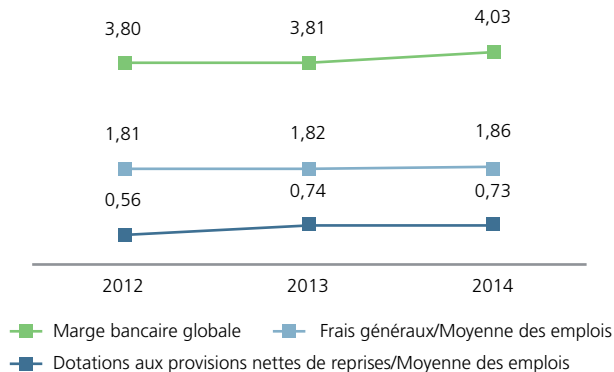
S'agissant de la marge sur les opérations avec la clientèle, elle s'est légèrement appréciée de 3 points de base à 4,05%, sous l'effet conjugué d'une baisse du coût moyen des dépôts de 4 points de base à 1,46% et du taux de rendement des crédits d'un point de base à 5,51%.

Graphique n°40 : Evolution de la marge globale sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est bonifiée de 22 points de base à 4,03%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,86%, contre 1,82% une année auparavant et par le coût du risque à concurrence de 0,73%, contre 0,74% en 2013.

Graphique n°41 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût de risque (en%)



2 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

2.1 - Les emplois des sociétés de financement ont connu des évolutions différenciées selon les métiers

A fin 2014, le nombre de sociétés de financement a baissé d'une unité pour s'établir à 34 établissements, répartis entre 16 sociétés de crédit à la consommation, 6 sociétés de crédit-bail, 2 sociétés de crédit-immobilier, 2 sociétés de cautionnement, 2 sociétés d'affacturage, 3 sociétés de gestion des moyens de paiement, une société spécialisée dans la finance alternative, une autre dans le financement des opérateurs du micro-crédit et une dernière dans le financement des petits agriculteurs.

La baisse du nombre de sociétés de crédit à la consommation d'une unité en 2014 a eu un impact sur l'évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité du secteur, mais également sur ceux réalisés par les sociétés de financement toutes catégories confondues. Pour neutraliser cet impact, ce chapitre retrace les évolutions telles que déterminées à périmètre constant, sur la base d'un retraitement des données de 2013. Le bilan et l'Etat des Soldes de Gestion agrégés du secteur des sociétés de financement et de celui des sociétés de crédit à la consommation figurent en annexe sans retraitement des données.

Le total-actif des sociétés de financement a enregistré une hausse en 2014 de 5% à 99,2 milliards de dirhams, après avoir stagné en 2013. L'encours brut des crédits par décaissement à la clientèle, représentant une part de 97% des emplois, a observé une hausse de 2,7% à près de 96 milliards de dirhams. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont passées, quant à elles, de 2,3 à 4,5 milliards, en lien avec une opération de placement à terme effectuée par une société de cautionnement.

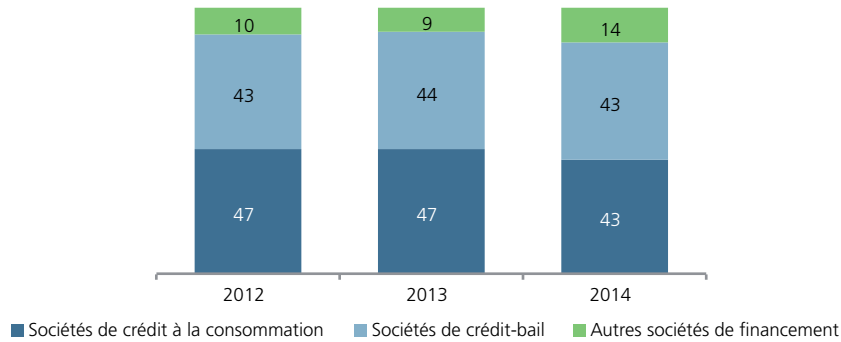
Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2013 retraité	2014	Variation 2013 retraité/2014 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 025	2 340	2 283	4 518	97,9
Créances sur la clientèle	89 242	90 150	86 724	88 766	2,4
Portefeuille-titres	805	796	796	862	8,4
Valeurs immobilisées	1 418	1 396	1 388	1 374	-1,0
Autres actifs	3 847	3 337	2 299	3 653	10,7
Total-actif	98 337	98 019	94 490	99 173	5,0

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Compte tenu de la baisse du nombre de sociétés de crédit à la consommation, la part de leur activité agrégée a reculé de 4 points à 43%, à la faveur des autres sociétés de financement qui ont vu leur poids augmenter à 14%. Celle des sociétés de crédit-bail a baissé d'un point à près de 43%.

Graphique n°42 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)

L'évolution de l'activité des sociétés de financement a couvert des situations disparates. Dans le prolongement de la décélération observée depuis 2009, l'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré une hausse de 0,8% en 2014 pour ressortir à 43 milliards de dirhams.

Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2013 retraité	2014	Variation 2013 retraité/2014 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	530	606	549	501	-8,6
Créances sur la clientèle	42 115	42 612	39 186	39 259	0,2
dont Opérations de location avec option d'achat	9 629	9 621	9 521	10 255	7,7
Portefeuille-titres	46	56	56	22	-60,3
Valeurs immobilisées	826	812	804	779	-3,1
Autres actifs	2 321	2 130	2 092	2 457	17,4
Total-actif	45 838	46 216	42 687	43 018	0,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Plus de 92% des emplois des sociétés de crédit à la consommation sont constitués de crédits à la clientèle. Leur encours brut s'est établi, à fin 2014, à 43,6 milliards de dirhams, marquant une légère hausse de 0,6%, identique à celle de 2013. Sur ce total, les opérations de location avec option d'achat se sont inscrites dans une progression de 7,7% à plus de 10 milliards de dirhams, en lien avec la hausse des ventes d'automobiles.

Les sociétés de crédit-bail ont cumulé un total-actif de 43 milliards de dirhams, en hausse de 1%, contre une stagnation à fin 2013. Leur encours brut de crédit s'est accru de 1,6% à 44,3 milliards de dirhams.

Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

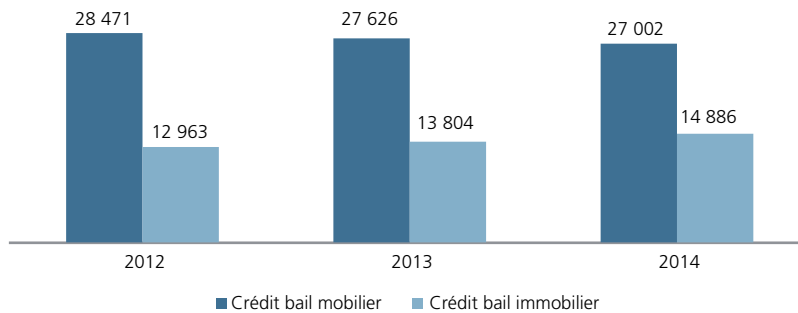
(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	41 434	41 431	41 888	1,1
Autres créances sur la clientèle	104	75	78	4,5
Portefeuille-titres	30	30	24	-20,2
Autres actifs	944	1 082	1 041	-3,8
Total-actif	42 512	42 618	43 031	1,0

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les opérations de crédit-bail sont composées de crédit-bail mobilier et immobilier. En termes d'encours, les opérations de crédit-bail mobilier, constituant 64% du total, ont accusé un repli d'environ 2,3%, après celui de 3% en 2013. Celles relatives au crédit-bail immobilier ont poursuivi leur tendance haussière, augmentant de 7,8%, contre 6,6% l'année passée.

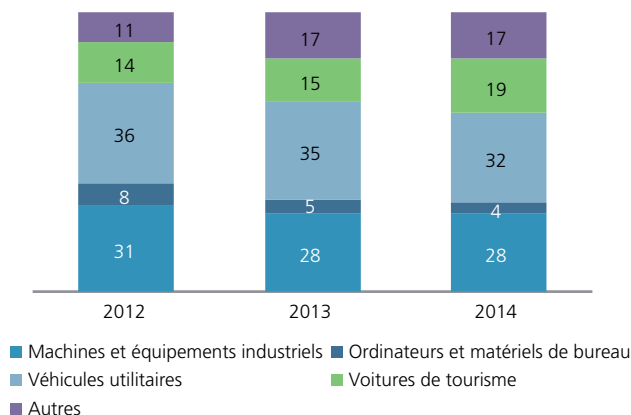
Graphique n°43 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)



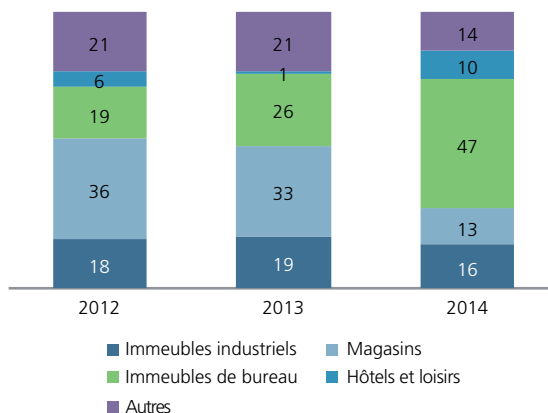
En termes de production⁵, les sociétés de crédit-bail ont distribué, au cours de 2014, près de 13 milliards de dirhams, presque au même niveau qu'en 2013, correspondant à un nombre de dossiers de 13.973, en hausse sensible de 7,6%. Près de 76% de cette production a été affectée au crédit-bail mobilier.

⁵ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

Graphique n°44 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)



Graphique n°45 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)



La **production de crédit-bail mobilier**, d'un montant de 9,7 milliards de dirhams, a accusé une nouvelle baisse de 5,5%, après celle de 7,5% en 2013. Cette évolution retrace le recul du financement des véhicules utilitaires (-14%), des machines et équipements industriels (-5%), des ordinateurs et matériels de bureau (-24%) et des travaux publics et bâtiments (-20%). En revanche, le financement des voitures de tourisme a augmenté de 23%.

L'analyse par durée initiale fait ressortir une prédominance des crédits à moyen terme avec une part de 80% de la production totale, en baisse d'un point par rapport à 2013.

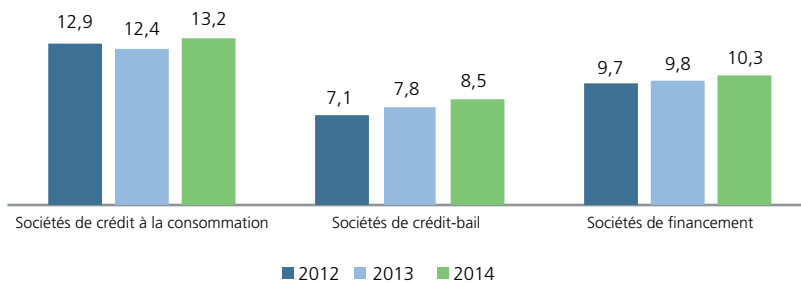
L'analyse sectorielle de cette production fait ressortir que les financements affectés aux secteurs des industries ont baissé de 26% à 2,3 milliards de dirhams, repli ayant concerné essentiellement les prêts aux industries métallurgiques. Ils ont représenté près de 23% de la production totale. Cette baisse a également concerné le secteur du transport qui a vu son encours de crédit reculer de 5% à 1,7 milliard, contre une hausse d'environ 7% une année auparavant, ce qui ramène sa part à 18%.

En revanche, les crédits octroyés au secteur du Bâtiment et Travaux Publics ont marqué une progression de 10% à 1,5 milliard de dirhams, après une baisse de 19%, portant leur part dans la production totale à 16%. Les crédits au secteur du commerce ont stagné à 1,7 milliard, contre un recul de 20% en 2013, leur part ayant atteint 17%.

La **production du crédit-bail immobilier** a connu une hausse de 24%, pour s'établir à 3,2 milliards de dirhams, évolution ayant profité au financement des immeubles de bureau (+129%) des hôtels et loisirs qui sont passés de 17,7 à 306,2 millions de dirhams, après avoir baissé de 88% il y a un an. Près de 97% de ces financements sont de maturité de long terme.

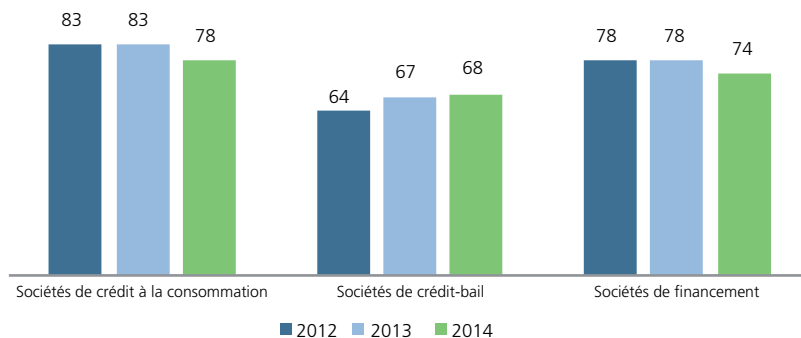
L'encours des **créances en souffrance** des sociétés de financement s'est accru de 9% en 2014 à 9,9 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 10,3%. Celui affiché par les sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 8% à 5,8 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 13,2% contre 12,4% en 2013. Pour les sociétés de crédit-bail, leur encours des créances en souffrance s'est de nouveau accru de près de 11% à 3,8 milliards de dirhams, soit un taux de risque en hausse de 0,7 point à 8,5%, en lien avec la conjoncture économique.

Graphique n°46 : Evolution du taux de risque par type de sociétés de financement (en %)



Le taux de **couverture des créances** en souffrance a atteint 74% pour les sociétés de financement, en baisse de 4 points par rapport à l'année dernière. Il a reculé de 5 points à 78% pour les sociétés de crédit à la consommation et a augmenté d'un point à 68% pour les sociétés de crédit-bail.

Graphique n°47 : Evolution du taux de couverture par type de sociétés de financement (en %)



2.2 - L'endettement bancaire des sociétés de financement a augmenté au détriment des titres de créance émis

A périmètre constant, les ressources des sociétés de financement ont été marquées, durant l'année 2014, par une hausse de l'endettement bancaire de 5,6%, des dettes envers la clientèle de 6,1% et des fonds propres de 3,8%. En revanche, les titres de créance émis ont reculé de 5,1%.

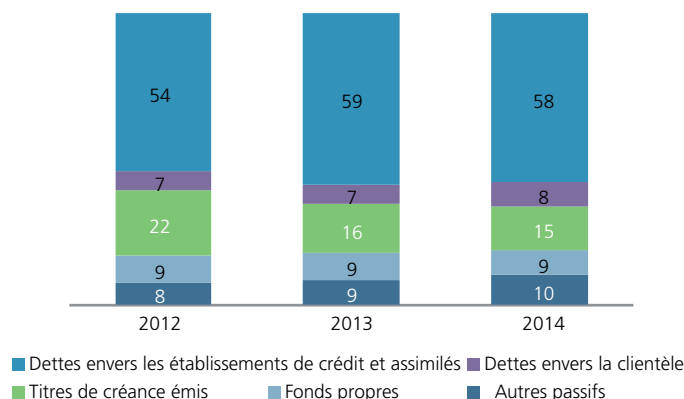
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2013 retraité	2014	Variation 2013 retraité/2014 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit	52 129	57 365	54 205	57 222	5,6
Dettes envers la clientèle	6 568	7 001	6 980	7 406	6,1
Titres de créances émis	21 735	15 966	15 966	15 159	-5,1
Fonds propres	8 602	9 253	9 112	9 460	3,8
Résultat net	1 453	1 433	1 466	1 504	2,6
Autres passifs	7 850	7 001	6 761	8 422	24,6
Total-passif	98 337	98 019	94 490	99 173	5,0

La structure des ressources des sociétés de financement demeure dominée par les dettes bancaires à hauteur de 58%, suivi des titres de créance émis avec une part de 15% et des fonds propres qui ont représenté 9% des ressources, sans changement par rapport aux deux dernières années.

Graphique n°48 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



Les OPCVM demeurent les principaux investisseurs en bons émis par les sociétés de financement, avec une part de 79%, le reste étant réparti entre les établissements de crédit et assimilés (19%) et les entreprises non financières (2%).

Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2013 retraité	2014	Variation 2013 retraité/2014 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 445	25 482	22 322	19 646	-12,0
Dettes envers la clientèle	4 653	4 825	4 804	5 464	13,7
Titres de créance émis	10 251	6 758	6 758	7 865	16,4
Fonds propres	4 760	5 257	5 116	5 262	2,9
Résultat net	876	750	782	845	8,0
Autres passifs	2 853	3 144	2 905	3 936	35,5
Total-passif	45 838	46 216	42 687	43 018	0,8

L'endettement bancaire des **sociétés de crédit à la consommation**, qui représente 46% des ressources, s'est chiffré à 19,6 milliards de dirhams, en baisse de 12% par rapport à 2013. L'encours des titres de créance émis a progressé de 16,4% à 7,9 milliards, portant leur part à 18%. Les fonds propres affichés par ces sociétés ont crû de 2,9% à 5,3 milliards de dirhams, représentant 12% des ressources, presque au même niveau qu'en 2013.

Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 041	27 513	29 726	8,0
Dettes envers la clientèle	734	799	596	-25,3
Titres de créance émis	11 924	9 208	7 294	-20,8
Fonds propres	2 509	2 597	2 718	4,7
Résultat net	290	285	294	3,2
Autres passifs	2 014	2 216	2 403	8,4
Total-passif	42 512	42 618	43 031	1,0

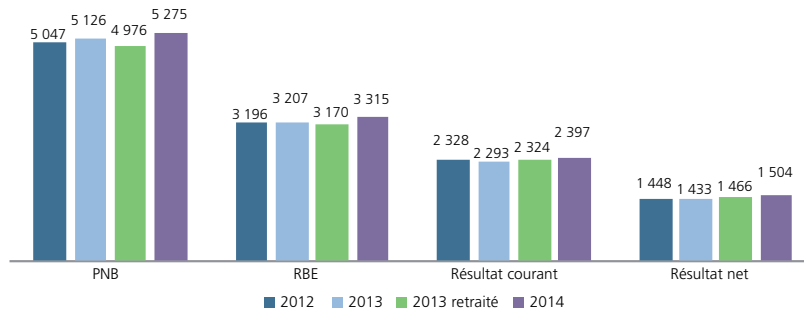
Les dettes bancaires des **sociétés de crédit-bail**, représentant près de 69% des ressources, se sont appréciées de 8% à environ 30 milliards de dirhams, contre 10% en 2013. Par contre, l'encours des titres de créance émis s'est replié de 21% à 7,3 milliards. Leurs fonds propres comptables se sont hissés d'environ 5% à 2,7 milliards, représentant une part stable à 6%.

2.3 - L'évolution de la rentabilité des sociétés de financement a connu des situations disparates

Les sociétés de financement ont réalisé, au titre de l'exercice 2014, un bénéfice net en hausse de 2,6% à 1,5 milliard de dirhams, après une baisse de 1%, l'an dernier. Cette reprise a été induite

par l'accroissement des marges bénéficiaires réalisées notamment par les sociétés de crédit à la consommation et de cautionnement.

**Graphique n°49: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)**

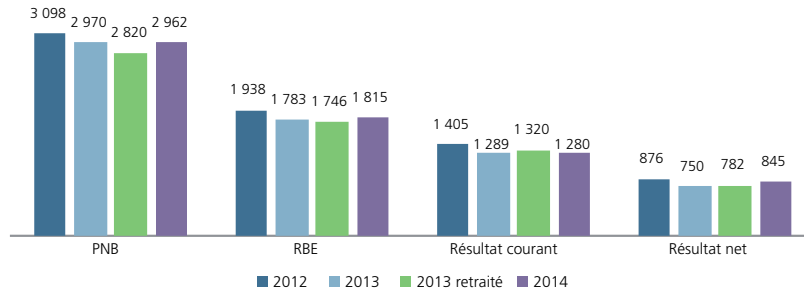


Le PNB des sociétés de financement, s'établissant à 5,3 milliards de dirhams, s'est accru de 6% contre 1,6% une année auparavant. Cette évolution retrace d'une part, un accroissement de la marge sur commissions de 16% à 1,3 milliard de dirhams, traduisant la progression de l'activité de gestion pour le compte des banques opérée par les sociétés de crédit à la consommation et d'autre part, la hausse du résultat des opérations de crédit-bail de 1% à 3,3 milliards de dirhams. En revanche, la marge d'intérêt a accusé une baisse de 11,6% à 549 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6,6% à 2 milliards de dirhams, dégagant un coefficient moyen d'exploitation de 39%, en amélioration d'un point par rapport à 2013. Le résultat brut d'exploitation, établi à 3,3 milliards, a augmenté d'environ 4,6%, contre 0,3% il y a un an. Il a été absorbé par le coût du risque, correspondant aux dotations nettes de reprises aux provisions, à hauteur de 28%, sans changement par rapport à 2013.

La rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,5%, au même niveau qu'en 2013 et la rentabilité des fonds propres (ROE) est passée de 15,5% à 15,9%.

Graphique n°50 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



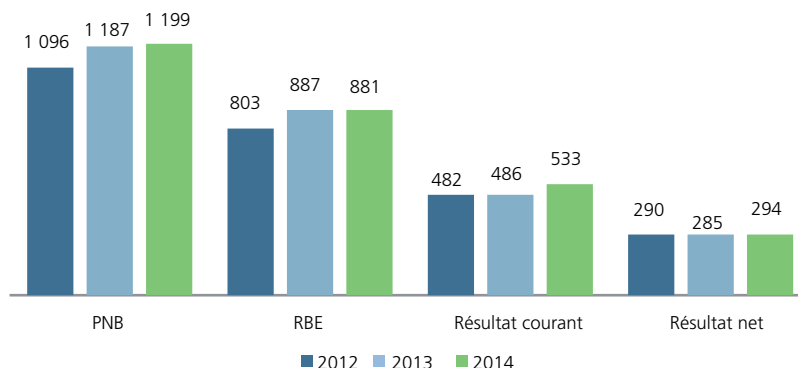
Les sociétés de crédit à la consommation ont affiché un PNB de 3 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5%, après une baisse de 4,1% en 2013. Ce redressement traduit une hausse du résultat des opérations de location avec option d'achat de 15% à 382 millions, contre un repli de 23% il y a un an et de la marge sur commissions de 24,7% à 555 millions, reflétant le développement des activités de prestations de services auxquelles se livrent certaines sociétés. Néanmoins, ces hausses ont été atténuées par la contraction de la marge d'intérêt, principale composante du PNB, de 1,7% à 1,9 milliard de dirhams, en relation avec la décélération de l'activité.

Leurs charges générales d'exploitation ont augmenté de 4,7% à 1,2 milliard de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, en amélioration de 2 points par rapport à 2013. Il en résulte un RBE en hausse de 4% à 1,8 milliard, après un recul l'an dernier.

Le coût du risque s'est accru de 25,7% à 535 millions de dirhams, représentant près de 30% du RBE, contre 28% une année auparavant. Quant au résultat non courant, il est passé d'un résultat déficitaire de 108 millions à un résultat excédentaire de 7,6 millions, l'année 2013 ayant été marquée par la constatation d'une dotation aux provisions pour redressement fiscal.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net réalisé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 845,2 millions de dirhams, en hausse de 8%, contre une baisse de 14,4% l'an dernier. La rentabilité des actifs s'est ainsi établie à 2%, contre 1,6% une année auparavant et la rentabilité des fonds propres s'est renforcée de 1,8 point à 16,1%.

**Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
(en millions de dirhams)**



Sous l'effet de la hausse de la marge d'intérêt⁶ de près de 1% à 1,2 milliard, les **sociétés de crédit-bail** ont vu leur PNB s'accroître du même niveau, à 1,2 milliard de dirhams, contre 8,4% en 2013.

Après une progression de 3% en 2013, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 5,7% à 321 millions de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 27%, en baisse d'un point par rapport à une année auparavant et un RBE en baisse de 0,7% à 881 millions de dirhams.

Etabli à 348 millions de dirhams, le coût du risque a enregistré une régression de 13%, après une hausse de 25% en 2013. Il a absorbé 40% du RBE, contre 45% en 2013.

Par conséquent, le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a progressé de 3,2% à 294 millions, après un repli de 1,7% en 2013. La rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres sont demeurées stables, d'une année à l'autre, à respectivement 0,7% et 11%.

3 - Activité et rentabilité des banques offshore

Au Maroc, les banques offshore, au nombre de six, sont détenues par des banques locales et sont régies par les dispositions de la loi n°58-90 et certaines dispositions de la loi bancaire de 2006.

Avec la loi bancaire n°103-12 promulguée au début de l'année 2015, les attributions de Bank Al-Maghrib sont étendues à l'octroi et au retrait d'agrément des banques offshore, à leur réglementation prudentielle et au régime des sanctions.

⁶ Y compris le résultat des opérations de crédit-bail.

Les banques offshore peuvent également exercer, à titre exclusif, certaines opérations réalisées par les banques participatives sous réserve d'être agréées par Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

A fin 2014, le total-actif des banques offshore, évalué en contrevalueur dirhams, a atteint près de 42 milliards, en hausse de 10,2% contre 7,1% à fin 2013. Du côté des emplois, les prêts aux établissements de crédit ont progressé de près de 23% à 22,8 milliards de dirhams, contre 9,9%. Après une hausse de 80,7% en 2013, le portefeuille-titres a de nouveau progressé de 23,6% à 3,5 milliards, dont 48% sous forme de titres de créance.

Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore

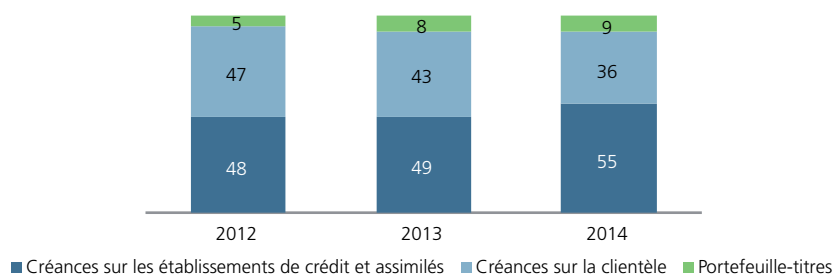
(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 892	18 556	22 801	22,9
Créances sur la clientèle	16 669	16 298	15 118	-7,2
Portefeuille-titres	1 573	2 844	3 515	23,6
Autres actifs	221	173	294	69,5
Total-actif	35 355	37 871	41 728	10,2

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

En revanche, l'encours des créances sur la clientèle a accusé une baisse de 7,2% à 15 milliards de dirhams, après celle de 2,2% l'année passée et ce, en liaison avec un nouveau repli des crédits à l'équipement de 20,3%, après celui de 4,3% à fin 2013.

Graphique n°52 : Structure des emplois des banques offshore (en%)



Compte tenu de ces évolutions, la structure des emplois a subi des changements significatifs en 2014. La part des créances sur la clientèle a baissé, passant d'une année à une autre, de 43 à 36% au profit de celle des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui s'est renforcée de 6 points à 55%, le portefeuille-titres ayant, quant à lui, maintenu sa part à 9%.

S'agissant des créances en souffrance, dont la part représente seulement 0,4% des crédits, leur encours a reculé de 26% à 61 millions de dirhams.

Les **ressources des banques offshore** ont été marquées par une hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 8,2% à 35,7 milliards de dirhams et des dépôts de la clientèle de 17,4% à 4,7 milliards, après des augmentations respectives de 2,8% et 65% en 2013.

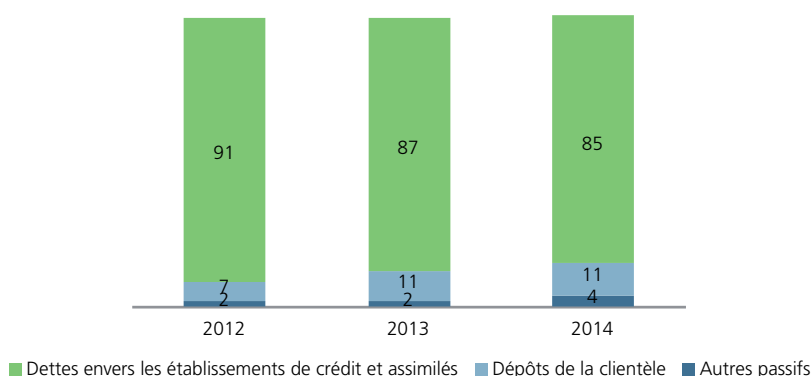
Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 068	32 961	35 660	8,2
Dépôts de la clientèle	2 433	4 017	4 717	17,4
Fonds propres comptables	451	440	541	23,1
Autres passifs	403	453	810	78,5
Total-passif	35 355	37 871	41 728	10,2

D'un montant de 541 millions de dirhams à fin décembre 2014, les fonds propres comptables ont augmenté de 23,1% par rapport à 2013. Leur part dans le total des ressources demeure faible, les risques encourus par les banques offshore étant portés par leurs maison-mères.

Graphique n°53 : Structure des ressources des banques offshore (en %)

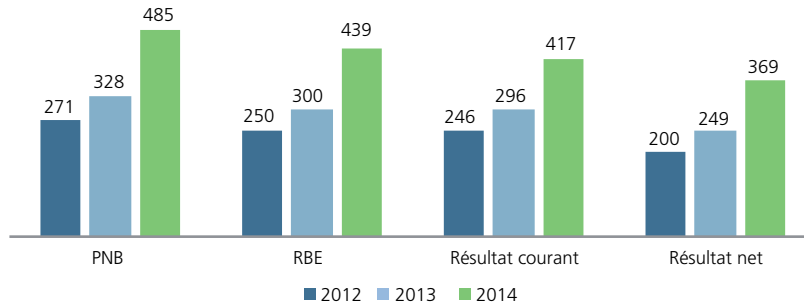


La structure des ressources des banques offshore demeure marquée par le poids prépondérant des dettes envers les établissements de crédit et assimilés. Celles-ci ont représenté 85% des ressources, en recul toutefois de 2 points par rapport à l'année précédente.

Les **engagements de financement donnés** par les banques offshore au profit notamment de leurs maisons-mères ont décliné de 11% à 331 millions de dirhams, contre une hausse de 19% l'an passé. De même, les engagements de garantie se sont repliés de 48% après avoir augmenté

de 48% à environ 1,2 milliard de dirhams, dont plus de 68% sont donnés d'ordre de la clientèle. Quant aux engagements de garantie reçus, ils se sont chiffrés à 14,2 milliards, enregistrant une hausse de 4%, contre 3% il y a un an.

**Graphique n°54 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore
(en millions de dirhams)**



Au terme de l'année 2014, le PNB des banques offshore a atteint 485 millions de dirhams, en hausse de 48%, après 24% en 2013, résultant essentiellement d'une croissance de la marge d'intérêt de 58% à 413 millions. Leur résultat net ressort à 369 millions de dirhams, en hausse de 48%, après 24% en 2013.

4 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur des associations de micro-crédit, composé de 13 associations, a connu, au cours de 2014, une croissance confirmée et a renforcé son offre à travers des partenariats avec les établissements bancaires et les sociétés de transfert de fonds.

Si leur effectif a stagné à un peu plus de 6.000 collaborateurs, les associations de micro-crédit ont renforcé leur réseau de 4% à 1.536 guichets et leur clientèle active de 5% à 863.071 bénéficiaires, dont près de la moitié sont des femmes.

Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	557	657	834	27,0
Créances sur la clientèle	4 351	4 685	5 260	12,3
Valeurs immobilisées	169	228	214	-6,3
Autres actifs	279	129	153	18,3
Total-actif	5 356	5 699	6 461	13,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Consécutivement à une hausse de 6% une année auparavant, les crédits accordés par les associations de micro-crédit à la clientèle se sont inscrits dans une nouvelle progression de 11,5% pour totaliser un encours brut de 5,5 milliards de dirhams, le montant moyen du crédit s'étant ainsi amélioré, d'une année à l'autre, de 6% à plus 6.000 dirhams. Près de 92% des crédits sont distribués par trois associations.

La typologie des prêts montre que près de 89% sont des crédits à la micro-entreprise, au même niveau qu'en 2013 et 63% sont des prêts individuels (61% en 2013). Les zones urbaines concentrent 67% des prêts, en hausse d'un point par rapport à l'année passée.

Les différentes mesures prises par les associations de micro-crédit en matière de gestion des risques continuent de contribuer au repli des créances en souffrance. Celles-ci ont accusé une nouvelle baisse de 4% à un peu plus de 200 millions de dirhams, soit un taux de risque de 3,7%, contre 4,3% une année auparavant. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est établi à 86%, après un niveau de 90% en 2013.

Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit

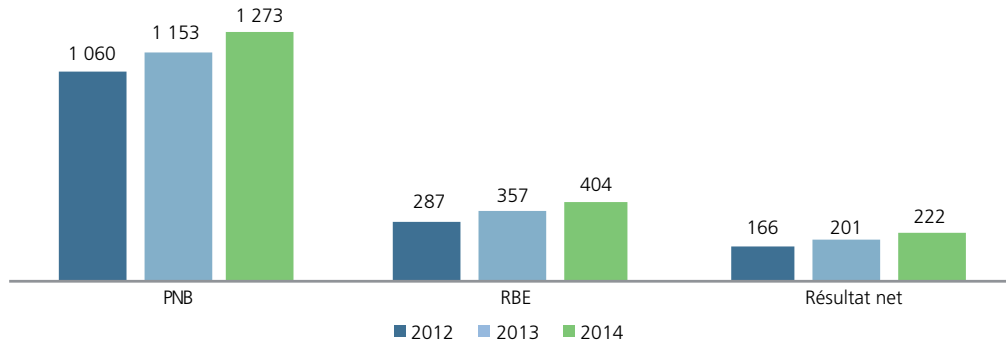
(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 334	3 353	3 793	13,1
Fonds propres et assimilés	1 666	1 897	2 067	9,0
Autres passifs	356	449	601	33,6
Total-passif	5 356	5 699	6 461	13,4

En corrélation avec la reprise de leur activité, les associations du micro-crédit ont vu leurs dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmenter de 13% à 3,7 milliards de dirhams, en relation avec la hausse des emprunts auprès des prêteurs étrangers de 52% à un encours de plus de 800 millions de dirhams. Elles affichent un ratio d'endettement de l'ordre de 2 fois leurs fonds propres.

L'endettement bancaire représente 59% des ressources des associations de micro-crédit. Il est détenu pour près de 79% par les banques locales et 21% par des établissements étrangers. Près de 91% de cet endettement bénéficie aux 3 grandes associations.

Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des associations de micro-crédit (en millions de dirhams)



Au final, le secteur des associations du micro-crédit a clôturé l'exercice 2014, avec un bénéfice net en hausse de 10,4% à plus de 220 millions de dirhams, contre 21% une année auparavant.

5 - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) par huit groupes bancaires⁷, disposant de plus de 88% des actifs détenus sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'ensemble des activités exercées dans les différents métiers (banque, assurance, gestion d'actifs et autres) et dans les différentes zones géographiques, y compris les filiales détenues en dehors des frontières.

Au terme de 2014, les huit groupes bancaires ont présenté des résultats globalement satisfaisants, dans un environnement économique moins favorable que l'année précédente. Ils ont vu leurs résultats s'améliorer sous l'effet conjugué d'une croissance des revenus notamment issus des activités de marché et d'une maîtrise des charges d'exploitation, le coût du risque ayant, quant à lui, continué à progresser quoiqu'en ralenti par rapport à l'exercice précédent.

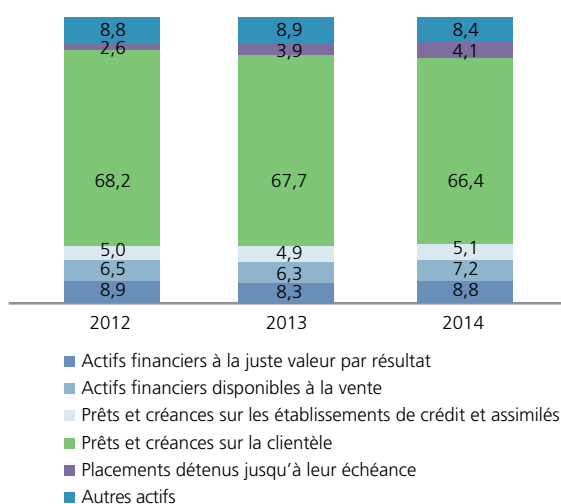
Au cours des deux dernières années, la contribution des filiales africaines a connu, en revanche, une phase de consolidation tant en termes de présence que de restructuration des filiales existantes, comme le montre le rythme d'acquisition ou de création de nouvelles filiales à l'étranger qui a marqué le pas au cours de la période sous revue.

⁷ Attijariwafa Bank, BMCE Bank, Crédit Populaire du Maroc, Société Générale Maroc, Crédit du Maroc, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, Crédit Immobilier et Hôtelier et CDG Capital.

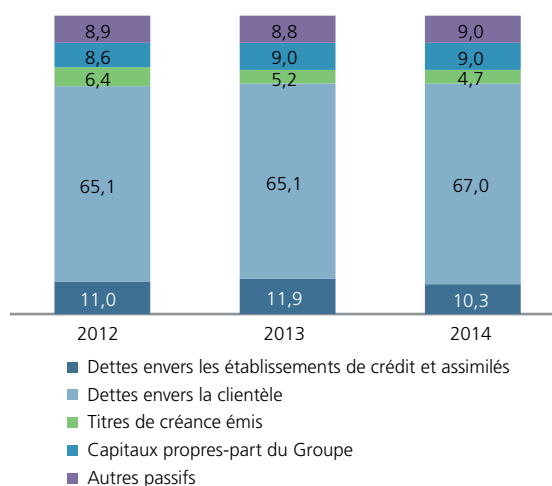
5.1 - L'activité des groupes bancaires s'est inscrite en progression modeste et selon la même tendance qu'en 2013

Au terme de l'année 2014, le volume d'activité des huit groupes bancaires, appréhendé par leur total-actif, a marqué une hausse de 4% à 1.208 milliards de dirhams, presque au même niveau qu'une année auparavant. La décélération des prêts et créances sur la clientèle s'est accompagnée d'une baisse de leur part dans le total-actif de 1,3 point à 66,4% d'une année à l'autre. A l'inverse, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs évalués à la juste valeur par résultat et les placements détenus jusqu'à l'échéance, ont vu leurs parts augmenter à respectivement 7,2%, 8,8% et 4,1%. De même, la part des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés a connu une légère hausse de 0,2 point à 5,1%.

Graphique n°56 : Structure des emplois des banques -sur base consolidée (en %)



Graphique n°57 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



Sous l'effet de leur bon comportement sur le marché domestique, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont vu leur part dans le total des ressources, se consolider de 2 points à 67%, tandis que celle des capitaux propres-part du groupe s'est stabilisée à 9%. En revanche, la position des dettes envers les établissements de crédit et celle des titres de créance émis ont accusé une baisse, passant respectivement de 11,9% à 10,3% et 5,2% à 4,7%, entre 2013 et 2014.

5.1.1 - L'activité-titres a boosté la croissance des emplois des groupes bancaires

Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	99 481	96 589	106 284	10,0
Actifs financiers disponibles à la vente	72 043	72 631	87 320	20,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 743	56 716	61 353	8,2
Prêts et créances sur la clientèle	759 839	786 644	802 057	2,0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	28 493	44 823	50 006	11,6
Autres actifs	98 127	104 218	101 252	-2,8
Total-Actif	1 113 726	1 161 621	1 208 272	4,0

L'évolution des emplois a été marquée par une décélération des prêts et créances sur la clientèle, qui ont totalisé un encours de 802 milliards de dirhams, en hausse de seulement 2%, après 3,5% une année auparavant, sous l'effet du recul des prêts octroyés à la clientèle financière.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ont, quant à eux, connu une reprise. Ils ont affiché une augmentation de 8,2% à 61,4 milliards de dirhams, après celle de 1,7% en 2013, en lien avec la hausse des prêts interbancaires.

Les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat, comprenant les instruments financiers détenus à des fins de transaction, ont totalisé un encours de 106,3 milliards de dirhams, en hausse de 10%, après avoir enregistré une baisse de 2,9% en 2013. Cette évolution est liée à la hausse des titres souverains détenus au Maroc et, dans une moindre mesure, de titres souverains détenus par les filiales africaines. Les actifs financiers disponibles à la vente, représentant près de 7% des emplois, se sont chiffrés à 87,3 milliards, marquant une progression de 20,2%, après seulement 0,8% en 2013. S'agissant des placements détenus jusqu'à l'échéance⁸, ils ont crû de 11,6% à 50 milliards de dirhams, après une hausse de 57,3% en 2013.

⁸ Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.1.2 - La croissance des ressources des groupes bancaires a bénéficié de la hausse des dépôts de la clientèle

Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 (en %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 024	3 797	4 900	29,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	122 990	137 723	124 329	-9,7
Dettes envers la clientèle	724 916	756 293	810 129	7,1
Titres de créance émis	71 294	60 706	56 343	-7,2
Capitaux propres-part du Groupe	96 119	104 124	108 892	4,6
dont Résultat net	10 112	9 455	10 368	9,7
Autres passifs	97 383	98 978	103 679	4,7
Total-passif	1 113 726	1 161 621	1 208 272	4,0

La croissance des ressources des huit groupes bancaires a couvert des évolutions différenciées. Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont enregistré une hausse de 7,1% à 810 milliards de dirhams, après 4,3% l'an dernier, évolution liée à la bonne reprise des dépôts sur le marché domestique. Grâce à la mise en réserve d'une partie de leurs résultats, les huit groupes bancaires ont vu le volume de leurs capitaux propres-part du groupe augmenter de 4,6%, contre 8,3% en 2013.

Bénéficiant d'un accroissement de dépôts de la clientèle, notamment non rémunérés, et dans une conjoncture du ralentissement du crédit, les groupes bancaires ont réduit leur recours au marché de la dette obligataire. L'encours de celle-ci, établi à 56,3 milliards, a accusé une baisse de près de 7,2% par rapport à l'année précédente.

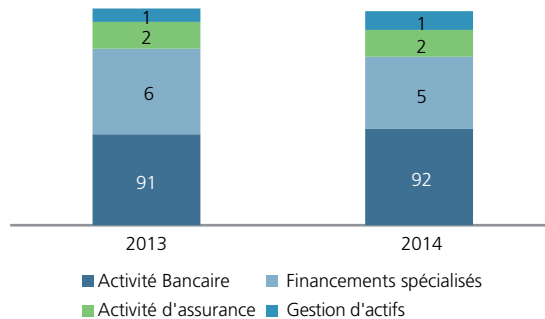
Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont également accusé une baisse de 9,7% à 124,3 milliards, en relation avec le repli du recours des banques aux emprunts auprès de la Banque Centrale.

5.1.3 - La contribution des différents métiers à l'activité consolidée a été tirée essentiellement par la performance des activités non bancaires

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire domestique et celle réalisée à l'étranger, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés.

L'analyse par métier montre que l'activité bancaire continue de contribuer pour près de 92% à l'activité consolidée, contre 5% pour les financements spécialisés, 1% pour les métiers de gestion d'actifs et 2% pour les assurances.

Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)

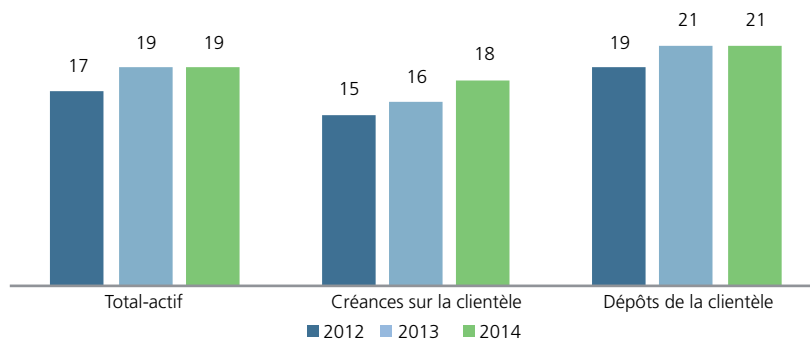


5.1.4 - La contribution des filiales africaines à l'activité des trois groupes bancaires a continué à augmenter en termes de crédit et s'est stabilisé en termes de dépôts

Au terme de l'année 2014, le total-actif des filiales africaines et européennes s'est accru de 9,3% par rapport à 2013 pour ressortir à 185 milliards de dirhams, soit presque le double du niveau enregistré en 2009. Près de 81% de ce volume est réalisé en Afrique subsaharienne. En revanche, l'activité des implantations européennes a accusé une baisse de près de 4,2%, après celle de 10,2% en 2013.

Les crédits ont, quant à eux, progressé de 13,5% à 112 milliards de dirhams, après 17,4% et les dépôts se sont appréciés de 9,7% à 137,4 milliards, contre 12,5% en 2013.

Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)

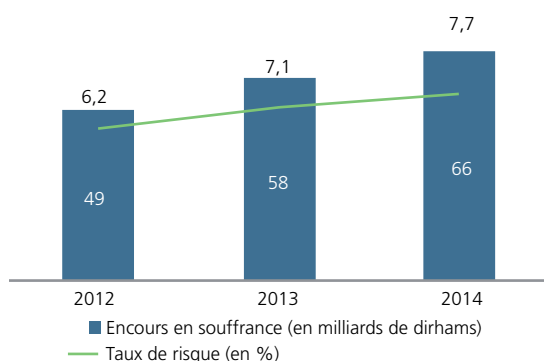


Ainsi, la contribution des filiales à l'étranger a atteint 19% pour le total-actif consolidé, sans changement par rapport à 2013. Cette part se situe à 18% pour les créances sur la clientèle et à 21% pour les dépôts collectés.

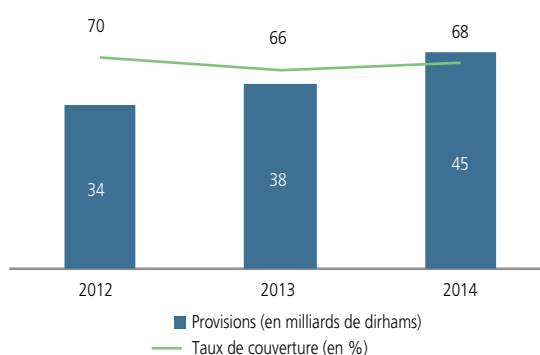
5.1.5 - Les créances en souffrance détenues par les groupes bancaires ont connu une nouvelle hausse, dans une conjoncture encore difficile

Les groupes bancaires continuent de subir les effets de la dégradation de la conjoncture économique qui s'est traduite par une hausse des créances en souffrance. Au cours de 2014, l'encours de celles-ci a augmenté de 13,9% à 66 milliards de dirhams, après 18,8% une année auparavant. Le taux du risque s'est élevé à 7,7% contre 7,1% en 2013. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 68%, en amélioration de 2 points.

Graphique n°60 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée



Graphique n°61 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée



Pour ce qui est des filiales situées en Afrique, leurs créances en souffrance ont totalisé un encours de 10,5 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,2%, contre 10,6% une année plus tôt. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 69% contre 63%.

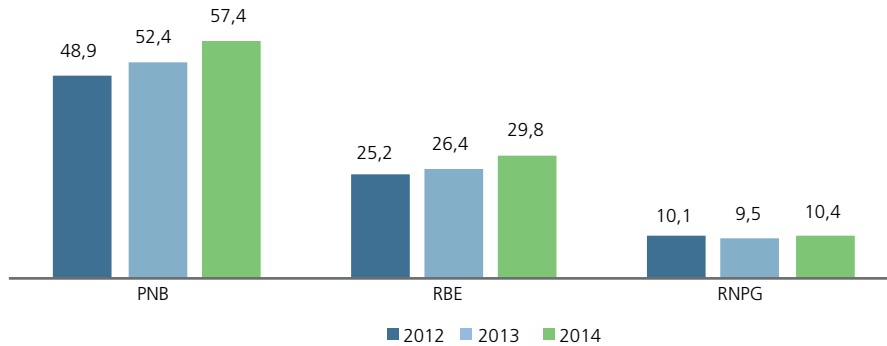
5.2 - Le résultat net des groupes bancaires s'est nettement apprécié, grâce à la bonne contribution des activités non bancaires

L'analyse de la rentabilité sur base consolidée repose sur l'examen des comptes de résultat établis par les huit groupes bancaires.

Au cours de 2014, les bonnes performances dégagées sur les activités de marché combinées à celles des métiers non bancaires ont permis de compenser la faiblesse des revenus des opérations d'intermédiation bancaire. Ces évolutions, conjuguées à une maîtrise des charges générales d'exploitation, ont permis globalement aux 8 groupes bancaires de consolider leurs résultats bénéficiaires.

L'examen du résultat sur base consolidée est retracé à travers l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion.

**Graphique n°62 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée
(en milliards de dirhams)**



Le produit net bancaire, établi à 57,4 milliards de dirhams, a connu une progression de 9,6%, après celle de 7% l'année passée. Cette progression a résulté largement de celle du résultat des activités de marché, qui a bénéficié tant aux banques qu'aux compagnies d'assurances des groupes bancaires, ainsi que de la reprise de la marge d'intérêt.

En effet, la marge d'intérêt, qui avait augmenté de 4,7% en 2013, s'est accrue de 6,4% à 37,8 milliards de dirhams, sous l'effet simultané d'une hausse des produits d'intérêt de 4,4% et d'une décélération des charges d'intérêts à 1%. Cette dernière évolution est attribuable à la baisse des charges sur opérations avec la Banque Centrale induite par la baisse de ses avances au cours de 2014. Pour sa part, la marge sur commissions, constituée principalement des commissions perçues sur prestations de services, s'est accrue de 4,5% à 9,6 milliards de dirhams, après 10,4% l'an dernier.

De son côté, le résultat des activités de marché a crû de 38,4% à 8,4 milliards, après 20,7% en 2013, à la faveur d'une hausse des gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 53,2%, qui a bénéficié de conditions favorables des taux obligataires sur les marchés. Le résultat sur actifs financiers disponibles à la vente s'est inscrit, pour sa part, en baisse de 25,7%.

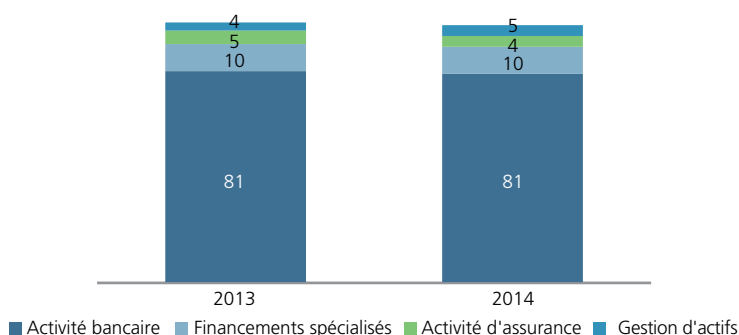
Les charges générales d'exploitation se sont établies à 27,5 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 6,2%, contre 9,1% en 2013. Compte tenu de cette évolution, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré de 1,5 point à 48% et le résultat brut d'exploitation a progressé de 12,9% à 29,8 milliards de dirhams.

Le coût du risque a cumulé un montant de 10,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 40,5%, après 38,3% en 2013, évolution attribuable à l'accroissement des créances dépréciées et au renforcement de la couverture en provisions. Il a représenté 36,4% du RBE, contre 29,2% l'année écoulée.

Au total, les huit groupes bancaires ont clôturé l'année 2014 avec un résultat net de 10,4 milliards de dirhams, marquant une progression de 9,7%, après la baisse de 6,5% enregistrée en 2013. Il en résulte un taux de rendement des actifs de près de 1% et des fonds propres de 9,5%. Cette tendance haussière n'est pas partagée par l'ensemble des groupes. Trois banques ont affiché un résultat en baisse en 2014.

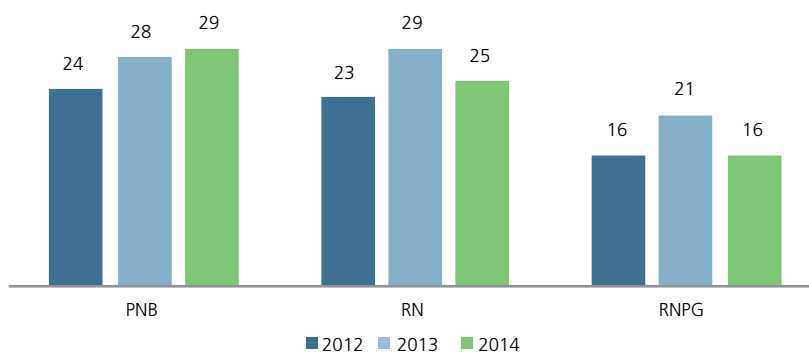
La ventilation du résultat net-part du groupe par métier montre que l'activité bancaire représente une part prépondérante, soit près de 81%, contre 10% pour les financements spécialisés, 5% pour les métiers de gestion d'actifs et 4% pour l'activité d'assurance.

Graphique n°63 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 15,4% à 13,2 milliards de dirhams, dont près de 93% a été réalisé en Afrique. Elle a contribué au produit net bancaire des groupes concernés à hauteur de 29%, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente et au résultat net-part du groupe à concurrence de 16%, en baisse toutefois de 5 points par rapport à 2013, compte tenu du renforcement des provisions au titre de l'activité transfrontalière.

Graphique n°64 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en%)



CHAPITRE III

RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

Au cours de 2014, les risques pesant sur le système bancaire se sont accrus, dans un contexte de faible croissance économique tant au niveau national qu'au niveau de nos principaux partenaires économiques. A cet égard et à l'instar des années précédentes, Bank Al-Maghrib a continué à assurer un suivi rapproché de l'évolution de l'endettement bancaire des ménages et des entreprises non financières. Ces deux agents économiques, qui détiennent plus de 85% des financements bancaires, ont vu leur capacité de remboursement subir les contrecoups de la conjoncture économique.

Malgré cela, la solvabilité des banques est restée globalement solide, grâce au renforcement des fonds propres et à la maîtrise des risques, confirmant leur capacité à absorber des chocs potentiels.

Sur le plan de la liquidité, les tensions sur les trésoreries bancaires se sont relativement apaisées grâce à la bonne tenue des dépôts collectés auprès de la clientèle. Le refinancement des banques a également bénéficié en 2014 de conditions encore plus accommodantes, le Conseil de la Banque ayant baissé le taux directeur de 25 points de base, à deux reprises, au cours du 2^{ème} semestre 2014, pour le ramener à un niveau historiquement bas, de 2,50%.

1 - Evolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel

Les banques ont continué à augmenter leurs fonds propres prudentiels, pour se conformer aux nouvelles normes telles qu'édictées par le dispositif de Bâle III, entrées en vigueur au Maroc en 2014. Elles ont affiché un ratio de solvabilité moyen au-dessus du minimum réglementaire exigé par Bank Al-Maghrib.

Cette nouvelle réforme a renforcé les exigences en fonds propres prudentiels tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Désormais, les établissements de crédit doivent disposer, sur base individuelle et consolidée, de fonds propres de base au moins égaux à 8% des risques pondérés, de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9% et de fonds propres de catégorie 1 et 2 d'au moins 12%.

Encadré n°1 : Instruments éligibles aux fonds propres prudentiels

1. Fonds propres de catégorie 1 :

- 1.1 Les **fonds propres de base** comprennent le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes.
- 1.2 Les **fonds propres additionnels** sont constitués d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exercée sous certaines conditions.

2. Fonds propres de catégorie 2 :

Ils incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

3. Mesures transitoires :

Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences et limitations relatives aux fonds propres, des dispositions transitoires ont été fixées et ont concerné les traitements suivants :

- Déductions, à partir des fonds propres de base de catégorie 1, des participations et traitement des franchises y afférentes ;
- Déduction, à partir des fonds propres, du traitement des frais d'établissement et actifs incorporels y compris le traitement des logiciels et brevets informatiques ;
- Traitement de la couverture des pertes attendues ;
- Déduction des fonds propres du montant des intérêts minoritaires.

Ces traitements seront mises en place progressivement par palier de 20% par an à compter de 2014 pour atteindre 100% en 2019.

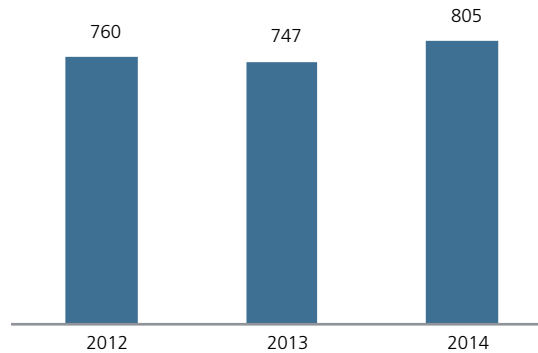
Par ailleurs, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'inclusion dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 ou les fonds propres de catégorie 2 à la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, seront exclus progressivement, sur une période de 10 ans.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle définition des fonds propres, l'évolution de la solvabilité des banques, présentée ci-après, est retracée à partir des données extraites des nouveaux états prudentiels établis, sur base sociale. L'évolution des fonds propres est liée, en partie, à ce changement. Les composantes de la solvabilité des banques sur base consolidée sont reprises en encadré n°2 ci-après.

1.1 - Evolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2014, les risques nets pondérés du secteur bancaire se sont élevés à 805 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 7,7%, après une baisse de 1,7% une année auparavant. Ils sont constitués à hauteur de 85% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 6% du risque de marché et 9% du risque opérationnel.

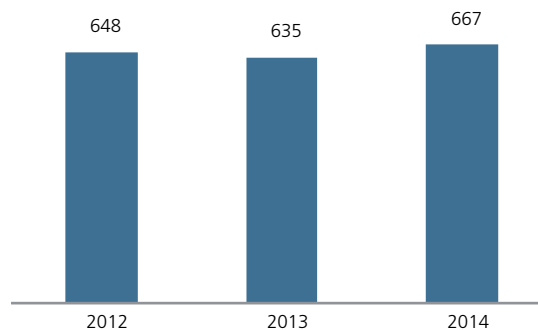
Graphique n°65 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)



1.1.1 - Risque de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards » de Bâle II, correspondent aux expositions pondérées au titre du risque de crédit - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils ont atteint 667 milliards de dirhams, en hausse de 5%, contre une baisse de 2% en 2013, évolution liée aux nouvelles règles de Bâle III, mais également aux ajustements de pondérations de certaines contreparties.

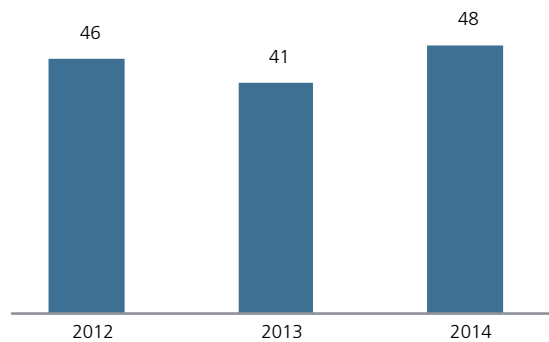
Graphique n°66 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit (en milliards de dirhams)



1.1.2 - Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin 2014, près de 48 milliards de dirhams, marquant une hausse de 15,7% contre une baisse de 10,1% une année auparavant. Cette variation s'explique par la hausse de l'encours du portefeuille de négociation, induisant des exigences supplémentaires au titre du risque spécifique et général de taux d'intérêt.

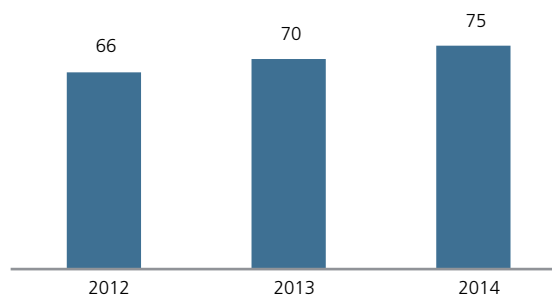
**Graphique n°67 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché
(en milliards de dirhams)**



1.1.3 - Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base⁹. Elles ont atteint 75 milliards, en hausse de 6,7%, en relation avec l'évolution du produit net bancaire.

**Graphique n°68 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel
(en milliards de dirhams)**



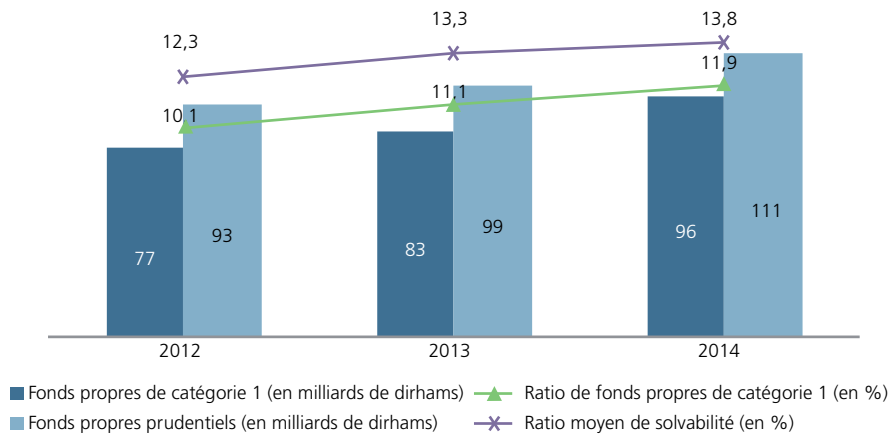
⁹ Selon cette approche, l'exigence en fonds propres est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur 3 ans.

1.2 - Evolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2014, le total des fonds propres prudentiels des banques s'est chiffré à 111 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près de 11 milliards par rapport à 2013. Ces évolutions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du résultat capitalisé au niveau des fonds propres de base, mais également par les nouvelles dispositions réglementaires.

Les fonds propres prudentiels sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 96 milliards de dirhams, dont près de 98% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 15 milliards de dirhams.

Graphique n°69 : Evolution des fonds propres prudentiels et du ratio de solvabilité-sur base sociale



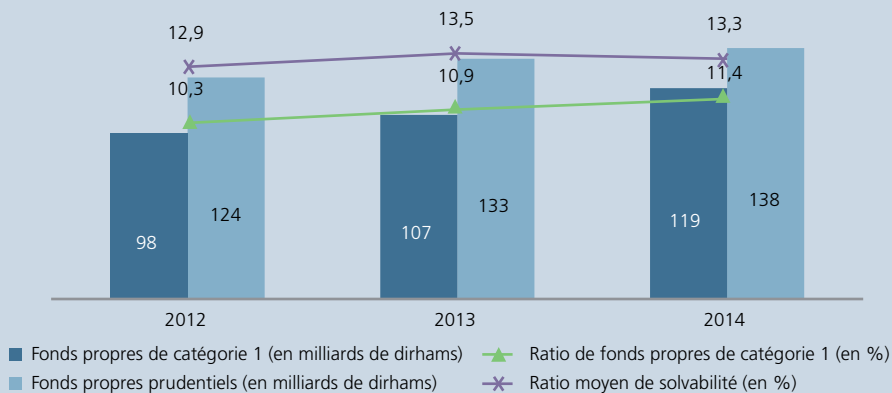
Au 31 décembre 2014, le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, a atteint 13,8%, au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation prudentielle en vigueur. Ce ratio a augmenté d'environ 50 points de base par rapport à 2013.

Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 11,9% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,6% pour un minimum de 8%.

Encadré n°2 : Solvabilité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels et de catégorie 1 des banques ont marqué une hausse respectivement de 4,4% à 138 milliards de dirhams et de 11% à 119 milliards. Les risques pondérés se sont établis à 1.041 milliards, en hausse de 6% par rapport à 2013.

De ce fait, le ratio moyen de solvabilité ressort à 13,3%, en baisse de 20 points de base et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 a atteint 11,4%, contre 10,9% une année auparavant.

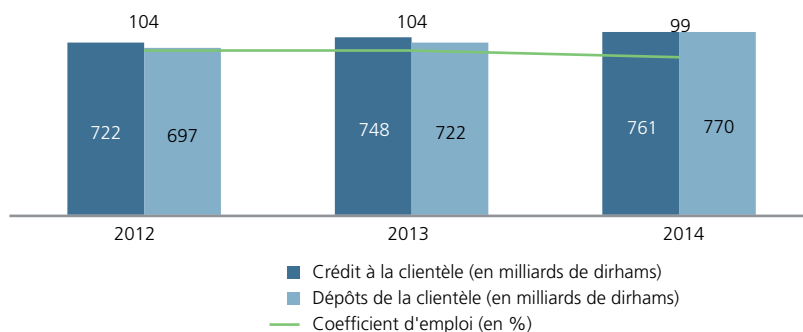


2 - Evolution du risque de liquidité

2.1 - Adossement des emplois et ressources des banques

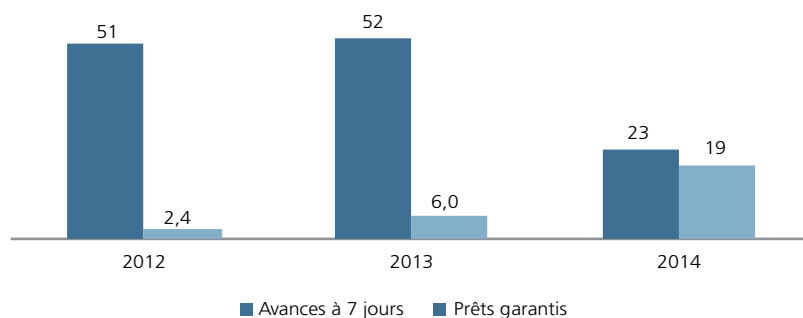
Au cours de 2014, la position des banques a connu une nette détente, conséquence de l'amélioration de la balance devises du pays, de la nouvelle baisse de la réserve monétaire et du rapatriement des liquidités détenues, à l'étranger, par des résidents marocains dans le cadre de l'opération de la contribution libératoire décidée par le Gouvernement et qui a eu un effet favorable sur les dépôts de la clientèle. De son côté, le refinancement auprès de la Banque Centrale s'est replié de 42% et a concerné, pour près de la moitié de son montant, le nouveau mécanisme mis en place en faveur de la TPME.

Compte tenu d'une évolution de 6,6% des dépôts et de 2% des crédits, le coefficient d'emploi s'est amélioré de 5 points à 99%. Ajusté des certificats de dépôts, ce ratio est de 93%, contre 96% en 2013.

Graphique n°70 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques

Les banques ont ainsi bénéficié d'une amélioration du gap commercial, qui est mesuré par la différence entre les dettes et les crédits à la clientèle. Durant l'année 2014, ce gap, de signe positif, a augmenté passant de 16 à 47 milliards, conduisant les banques à diminuer leur recours aux avances de Bank Al-Maghrib. Au terme de l'année 2014, les interventions de celle-ci, au titre de ses avances à 7 jours, ont été ramenées à près de 23 milliards de dirhams, en baisse de près de 29 milliards par rapport à 2013. Ce recul est lié à l'amélioration des indicateurs de liquidité des banques, mais également à la réorientation d'une partie de ces avances vers les prêts garantis par des créances sur les TPME qui ont cumulé, à fin 2014, près de 19 milliards, contre 6 milliards de dirhams une année auparavant.

Selon la maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 47% d'emplois à court terme et 53% à moyen et long terme. Les ressources sont composées, quant à elles, à hauteur de 56% de ressources sans échéance, 26% de ressources à court terme et 18% de ressources à moyen et long terme.

Graphique n°71 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib

En parallèle, la situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a poursuivi sa baisse et dégage un solde net négatif de 597 millions de dirhams, sous l'effet conjugué du recul des pensions reçues de la clientèle.

S'agissant du portefeuille de Bons du Trésor, il a baissé de 14,5% à près de 117 milliards de dirhams en relation avec le repli des titres empruntés par les banques, ceux détenus en propre sont demeurés stables. Cette évolution intervient dans un contexte de baisse des besoins des banques en collatéral mobilisable. En revanche, l'encours des titres OPCVM a augmenté de 38% à près de 60 milliards de dirhams.

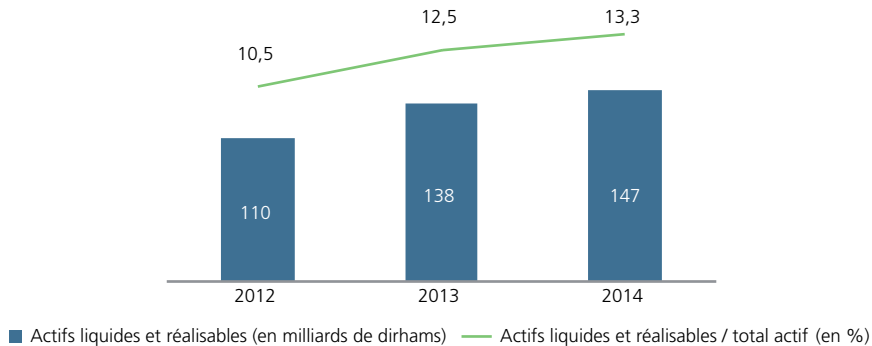
De leur côté, l'encours des dettes obligataires émises par les banques a reculé de 2,1%, après une stagnation en 2013. Ainsi, l'encours des titres de créance émis, constitué à hauteur de 88% de certificats de dépôt, a reculé de 4,8% à 63,4 milliards de dirhams. L'analyse par maturité fait ressortir que 34% des titres de créance émis ont une maturité inférieure à un an, contre 43% en 2013. Ceux ayant une durée comprise entre 1 et 2 ans représentent 18% du total des émissions (21% en 2013) et le reste, soit 48% du total, ont une maturité supérieure à 2 ans.

S'agissant des dettes subordonnées, elles ont vu leur encours augmenter de 5,7% à 24,6 milliards de dirhams.

2.2 - Actifs liquides des banques

Durant l'année 2014, les banques ont continué à renforcer leurs actifs liquides et réalisables, pour répondre aux exigences prudentielles en la matière. Ces actifs liquides, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, permettent aux banques de se prémunir contre un éventuel choc de liquidité.

Ces actifs ont totalisé, à fin 2014, un encours de 147 milliards de dirhams, en hausse de 6,9%, après 24,6% en 2013. Leur part dans le total des emplois a atteint 13,3%, contre 12,5% une année auparavant.

Graphique n°72 : Evolution des actifs liquides et réalisables

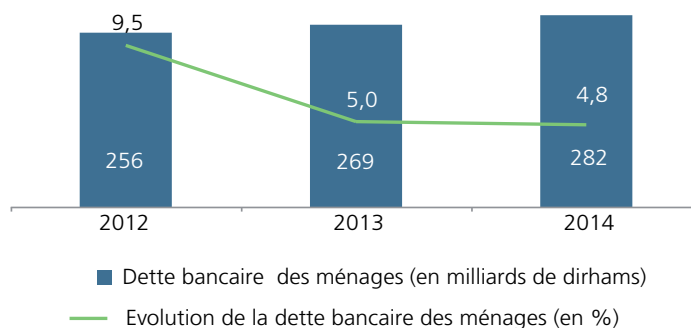
Le coefficient de liquidité moyen des banques, calculé selon la réglementation en vigueur et défini comme étant le rapport entre les éléments d'actifs liquides et les éléments du passif exigibles sur une période d'un mois, s'est situé à près de 110%, au-dessus du minimum réglementaire qui est de 100%.

De son côté, le ratio de liquidité à court terme, transposé des normes de Bâle III, s'est établi à fin décembre 2014 à 130%, soit un niveau supérieur au minimum requis. Ce ratio, dont l'entrée en vigueur interviendra en juillet 2015, impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours.

Le numérateur est composé des actifs liquides de haute qualité, de niveau 1 et de niveau 2. Le dénominateur retrace, quant à lui, les sorties nettes de trésorerie, correspondant à l'excédent des sorties sur les entrées de trésorerie attendues à horizon de 30 jours.

3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages

S'inscrivant dans le prolongement de ses actions amorcées depuis 2005 pour assurer un suivi rapproché de l'évolution de l'endettement bancaire des ménages, Bank Al-Maghrib a mené auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation sa 10^{ème} enquête annuelle. Cette enquête, qui complète le suivi régulier à périodicité mensuelle de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, permet d'appréhender globalement le profil des bénéficiaires de ces crédits selon divers critères. Elle a couvert, en 2014, un échantillon de 9 banques et 13 sociétés de crédit à la consommation, présentant des parts de marché de 99% en termes de prêts à l'habitat et de crédits à la consommation.

Graphique n°73 : Evolution de la dette bancaire des ménages

A fin décembre 2014, l'encours de la dette bancaire des ménages, qui s'est élevé à 282 milliards de dirhams, a marqué une hausse de 4,8% presque au même niveau qu'en 2013 (5%), évolution tirée notamment par la hausse des prêts à l'habitat, les prêts à la consommation ayant marqué un léger redressement. Il a représenté près de 35% des concours des établissements de crédit, contre 34% une année auparavant. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », cet encours s'est établi à 31%, contre 30% en 2013.

Encadré n°3 : Principaux résultats de l'enquête réalisée sur les conditions d'octroi du crédit aux ménages

Les banques interrogées ont déclaré avoir adouci en 2014 leurs critères d'octroi aussi bien des crédits à l'habitat que des prêts à la consommation. Elles ont évoqué que les perspectives favorables pour le marché du logement et l'accentuation de la concurrence dans le secteur bancaire sont autant de facteurs ayant contribué à cet assouplissement.

S'agissant de la demande du crédit des ménages, les banques ont affirmé qu'elle a stagné, reflétant la stabilisation de la demande des prêts à l'habitat et une baisse de celle des prêts à la consommation.

Le niveau d'endettement moyen par ménage a poursuivi sa tendance haussière et s'est établi à fin décembre 2014, à 38.600 dirhams, soit plus de 2 fois le niveau observé au début de la décennie 2000.

La faible progression du crédit à la consommation s'est traduite par une baisse de sa part dans l'endettement bancaire des ménages d'un point à 36%, au profit du crédit à l'habitat, dont la part s'est hissée à 64%.

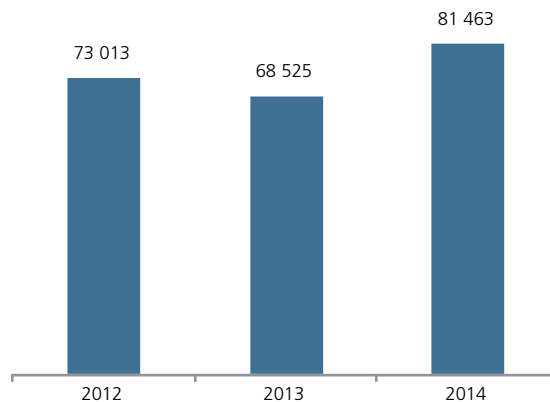
Les banques ont de nouveau renforcé leur part de marché au détriment des sociétés de crédit à la consommation. Elles détiennent près de 85% de cet endettement, contre 82% en 2013 et 71% au début de la décennie 2000.

3.1 - Crédit à l'habitat

3.1.1 - Evolution des caractéristiques du crédit à l'habitat

Au cours de 2014, la production du crédit à l'habitat, qui a totalisé un montant de plus de 27 milliards de dirhams, s'est inscrite en hausse de 12% après une baisse de 11%, une année auparavant. Cette hausse, enregistrée aussi bien au niveau des prêts libres que des prêts encouragés par l'Etat, est intervenue dans un environnement de baisse des prix des actifs immobiliers de près de 1%. Elle a été accompagnée par une progression du nombre de bénéficiaires de 19% à plus de 81.000 clients. La hausse du nombre de bénéficiaires s'est située à 16% pour les prêts libres et 27% pour les prêts encouragés par l'Etat. Il en résulte un montant moyen de crédit de 336.000 dirhams, en baisse, d'une année à l'autre, de 20.000 dirhams.

Graphique n°74 : Evolution du nombre de bénéficiaires du crédit à l'habitat



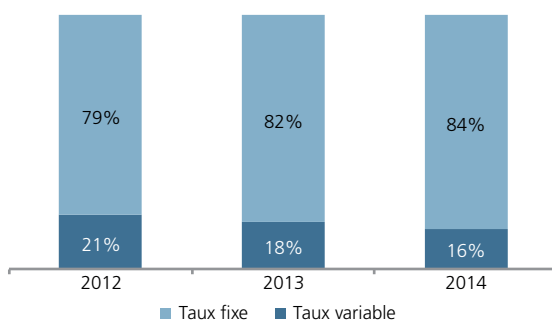
Ainsi, l'encours brut du crédit à l'habitat s'est établi à 181 milliards de dirhams, en hausse de 6,7% contre 8% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 80%, a marqué une hausse de 5,2%, contre 6%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de près de 13,4% à 35,4 milliards de dirhams, dont près de 18,7 milliards au titre du FOGALEF¹⁰ et FOGALOGÉ¹¹, 12,4 milliards au titre du FOGARIM¹² et 4,4 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché.

¹⁰ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

¹¹ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

¹² Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

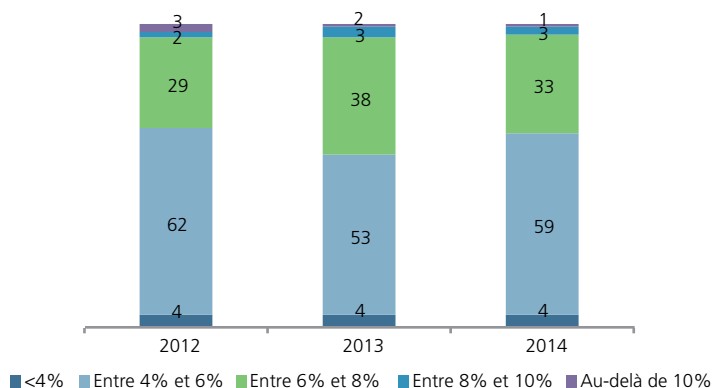
Graphique n°75 : Evolution de l'encours des crédits à l'habitat selon le type de taux (en %)



La part de la production réalisée à taux fixe s'est encore accrue en 2014 pour ressortir à 95%, soit 2 points de plus par rapport à l'année passée. Ces mêmes crédits continuent à concentrer l'essentiel des encours, avec une part de 84% contre 82%, les emprunteurs étant de ce fait largement protégés du risque de montée des taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt moyen appliqué au crédit à l'habitat a marqué un repli de 5 points de base à 5,41%. Cette baisse est surtout observée au niveau de la tranche de taux, comprise entre 6% et 8%, dont la part est passée de 38 à 33% en une année, alors que celle comprise entre 4% et 6%, a gagné 6 points par rapport à 2013.

Graphique n°76 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)

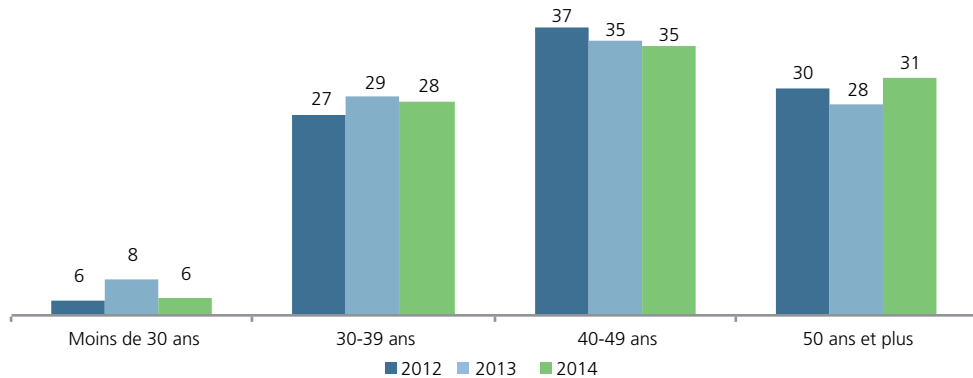


3.1.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

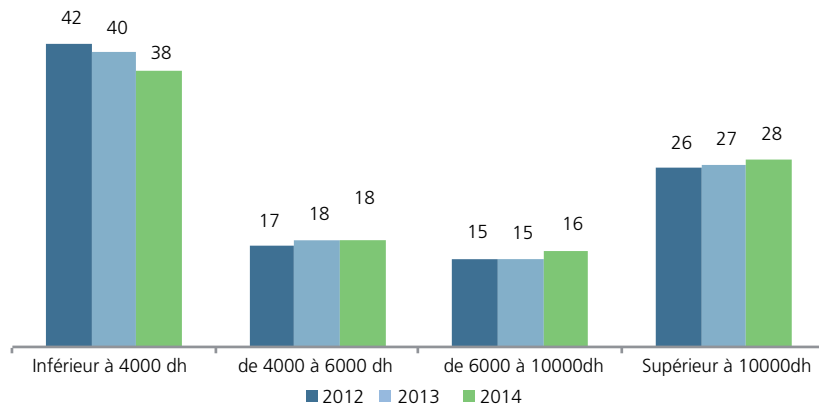
Selon le critère de l'âge et à l'instar des années précédentes, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 66% du nombre total des dossiers, contre 28% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes âgées de moins de 30 ans ont des taux de détention encore très faibles par rapport aux autres tranches de la population.

Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)



En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont disposé de 38% du nombre de dossiers de crédit, en baisse de 2 points par rapport à 2013. En revanche, la part des personnes ayant des revenus supérieurs a augmenté.

Graphique n°78 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui recourent le plus au crédit, avec des parts respectives de 51% et 35%.

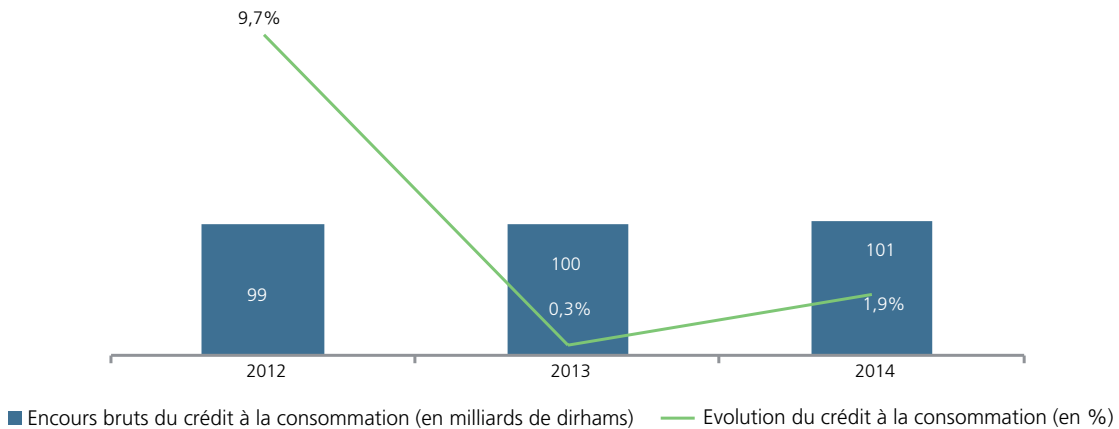
Selon la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs ressort à 33% pour la région de Casablanca et à 16% pour celle de Rabat.

3.2 - Crédit à la consommation

3.2.1 - Le crédit à la consommation a connu un léger redressement

Après une stagnation en 2013, le crédit à la consommation a connu une légère reprise en 2014. Son encours brut a augmenté de 1,9% à 101 milliards de dirhams, évolution reflétant l'impact de la conjoncture économique. Cette tendance est perceptible au niveau tant des banques que des sociétés de crédit à la consommation.

Graphique n°79 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation

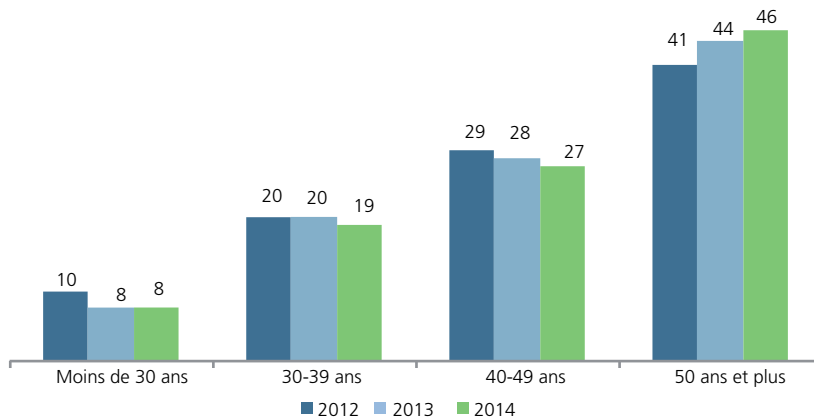


3.2.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, le revenu, la catégorie socio-professionnelle et la résidence.

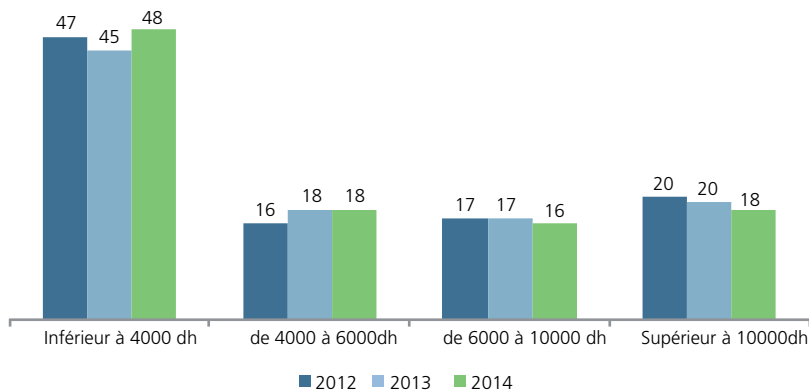
Selon l'âge, le taux de pénétration du crédit à la consommation chez les personnes âgées de plus de 40 ans a progressé d'un point à 73% en 2013. Ce taux demeure faible chez les bénéficiaires de moins de 30 ans, soit 8%.

Graphique n°80 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)



Le revenu constitue, après l'âge, une variable importante expliquant le recours au crédit à la consommation. Près de 48% des dossiers de crédit sont détenus par des personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams, contre 45% en 2013. A l'inverse, les personnes ayant un revenu de plus de 10.000 dirhams ont vu leur part régresser de 2 points à 18% au cours de la même période.

Graphique n°81 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2014, des parts respectives de 39% et 37%, contre 43% et 35% en 2013.

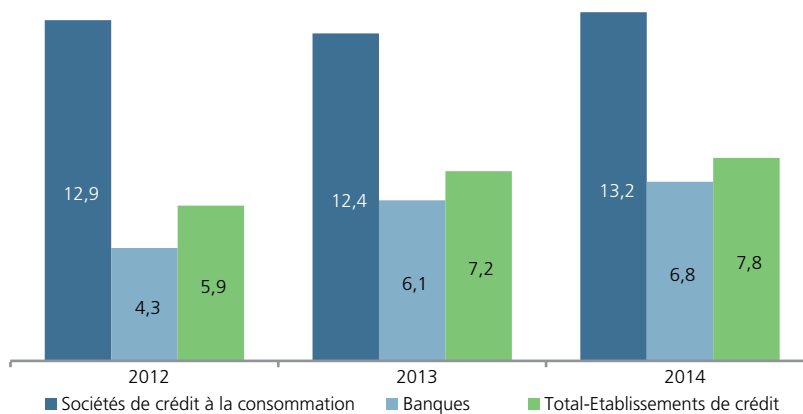
Selon la localisation géographique, il apparaît que les bénéficiaires du crédit à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (26%) et Rabat (18%), contre 28% et 17% en 2013.

3.3 - La qualité des risques sur les ménages s'est encore amoindrie

Au cours de 2014, l'encours des créances en souffrance enregistré par les banques et les sociétés de crédit à la consommation sur les ménages s'est accru de 13,4% à près de 22 milliards, contre 29,3% une année auparavant. Le taux de risque a, en conséquence, augmenté, passant de 7,2% à 7,8%. Cette hausse a été plus prononcée pour les ménages non-résidents, dont le taux des créances en souffrance est passé de 7,8% à 8,7%, en relation avec l'accroissement du taux de chômage au niveau de certains pays d'accueil des marocains résidant à l'étranger.

Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 67% contre 69% en 2013.

Graphique n°82 : Evolution du taux des créances en souffrance détenues sur les ménages (en %)



Pour les banques, l'encours des créances en souffrance sur les ménages s'est accru de près de 20% à 16,3 milliards, soit un taux de risque de 6,8%, contre 6,1% à fin 2013. Celui enregistré par les sociétés de crédit à la consommation a augmenté, à périmètre constant, de 8% à 5,8 milliards de dirhams, dégageant un taux de risque en hausse toutefois de 0,8 point à 13,2%.

Le taux de risque ressort à 6,4% pour le crédit à l'habitat, après 6% une année auparavant et à 10,4%, après 9,3% pour le crédit à la consommation, les ménages semblent privilégier, en période de difficultés financières, le remboursement des prêts à l'habitat sur les crédits à la consommation.

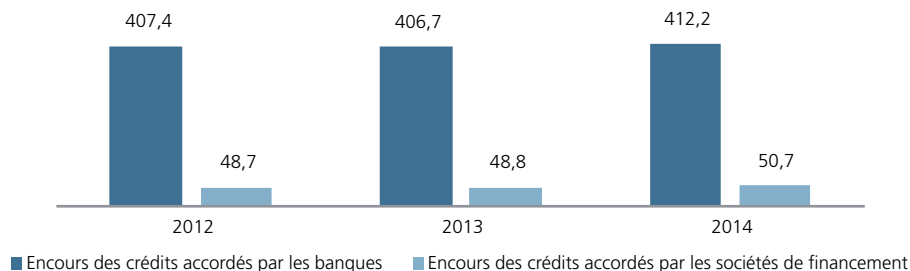
4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

A l'inverse des prêts accordés aux ménages, qui sont en grande partie influencés par les développements sur le marché de l'immobilier résidentiel, les financements des entreprises suivent généralement les variations conjoncturelles, adoptant un comportement procyclique. Dans ce cadre, la légère reprise de la croissance de la valeur ajoutée non agricole a induit une reprise des crédits alloués aux entreprises non financières.

4.1 - Les crédits accordés aux entreprises non financières ont légèrement repris

Au terme de l'année 2014, les établissements de crédit ont octroyé un encours de 463 milliards de dirhams aux entreprises non financières, représentant 58% de l'ensemble des crédits, en hausse de près de 1,6%, après une baisse de 0,3% enregistrée une année auparavant. Cette reprise est attribuable surtout aux entreprises publiques dont l'encours a crû de près de 4,1% et, dans une moindre mesure, à celles relevant du secteur privé qui ont bénéficié d'un financement en hausse de 1,4%.

Graphique n°83 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



Les banques, avec une part de 89% du total, ont vu leur encours progresser de 1,4% à 412 milliards de dirhams, après une baisse de 0,2% et celui des sociétés de financement a augmenté de 3,9% à 50,7 milliards de dirhams. Cette évolution a bénéficié de l'amélioration des conditions d'offre et d'une hausse de la demande, comme le montrent les résultats de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit réalisée par la Banque au titre de l'exercice 2014.

Encadré n°4 : Principaux résultats de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit concernant les entreprises

Les données de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur les conditions d'octroi de crédit au titre de l'exercice 2014 a fait ressortir que la hausse du crédit aux entreprises est intervenue dans un contexte marqué par une évolution favorable de ces critères ainsi que par une augmentation de la demande.

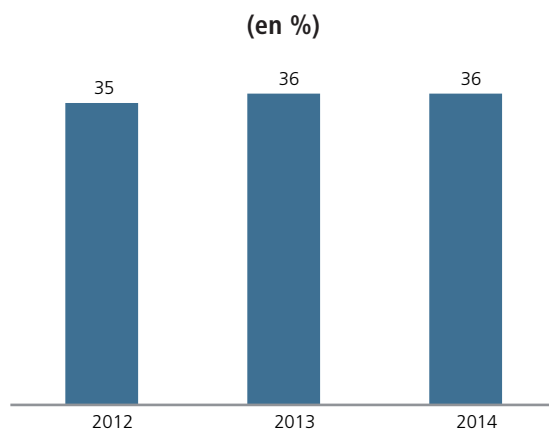
Les déclarations des banques dans le cadre de cette enquête indiquent un assouplissement des critères d'octroi de crédit pour les entreprises. Cet assouplissement, qui a bénéficié aussi bien aux grandes qu'aux petites et moyennes entreprises, a été lié à la concurrence dans le secteur bancaire et aux perspectives optimistes de l'évolution de la croissance au Maroc. Il s'est traduit d'une part, par une hausse du montant du crédit accordé et d'autre part, par une baisse du montant de la garantie exigée et de la marge des banques. S'agissant du financement de la promotion immobilière, la politique de durcissement par les banques s'est maintenue, en raison principalement des risques afférents à ce secteur.

Par taille d'entreprise, les banques ont signalé que l'assouplissement des critères d'octroi de crédit aux TPME a été enclenché en début de l'année 2014 et au dernier trimestre de 2014, pour les grandes entreprises.

La demande de crédit émanant des entreprises aurait quelque peu augmenté. Selon les banques, les perspectives favorables en termes de croissance au Maroc auraient contribué à l'amélioration de cette demande.

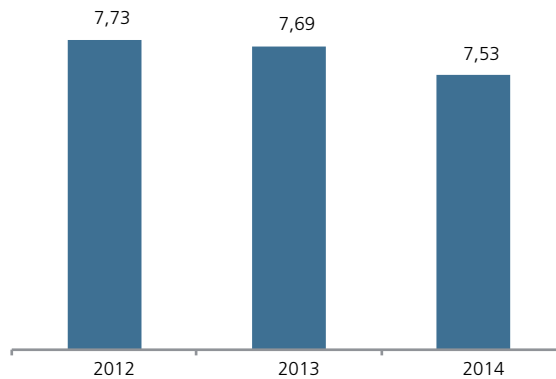
Bénéficiant de l'amélioration des conditions de financement, les TPME ont vu leur part des crédits se maintenir à près de 36% du total des crédits aux entreprises non financières.

Graphique n° 84: Part des crédits aux TPME dans le total des concours aux entreprises



Le segment des TPME a bénéficié d'une légère détente des taux d'intérêt. En particulier, le taux d'intérêt moyen appliqué aux crédits, d'un montant inférieur à 15 millions de dirhams, considérés comme bénéficiant aux TPME, a baissé de 16 points de base à 7,53%.

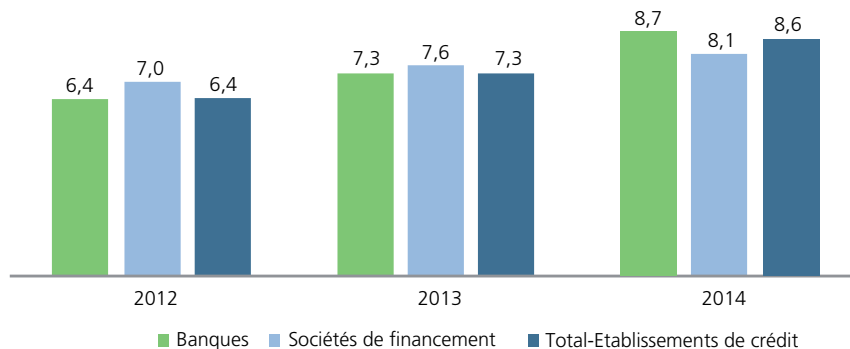
Graphique n°85 : Taux moyens pondérés appliqués aux TPME (en %)



4.2 - La qualité des risques sur les entreprises non financières a accusé une nouvelle baisse

Les créances en souffrance des entreprises non financières ont poursuivi leur tendance haussière au cours de l'année 2014. Elles ont augmenté, d'une année à l'autre, de 19,5% pour atteindre un encours de 39,9 milliards de dirhams, soit un taux des créances en souffrance de 8,6%, contre 7,3% une année auparavant. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 66%, au même niveau qu'en 2013.

Graphique n°86 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par **les banques** sur les entreprises non financières s'est accru de 20,6% à 35,8 milliards, soit un taux de risque de 8,7%, contre 7,3% en 2013. Cette moyenne couvre un taux de créances en souffrance estimé à 6% pour les GE et à 13% pour les TPME. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 65%.

Pour leur part, **les sociétés de financement** ont enregistré un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 4,1 milliards, s'inscrivant en hausse de 10,1%. Ces créances ont représenté 8,1% du total des crédits accordés à ce segment, contre 7,6% en 2013. Elles ont été couvertes par les provisions à hauteur de 70%.

CHAPITRE IV

RÉFORMES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

L'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés dénommée « loi bancaire » et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. Elle a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application par le secteur bancaire.

Anticipant sur certaines dispositions de la loi bancaire, la Banque a, par ailleurs, procédé à la révision de la circulaire sur le contrôle interne applicable aux établissements de crédit et de la directive relative à leur gouvernance, à la lumière des dernières évolutions des standards internationaux en la matière.

1 - Réforme de la loi bancaire

Fruit d'une large discussion entre Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances, la nouvelle loi bancaire a fait l'objet d'une nouvelle réforme, après celles de 1993 et 2006. Celle-ci a été adoptée par le Parlement, le 24 novembre 2014 et a été publiée au Bulletin Officiel, le 22 janvier 2015.

Ce texte structurant, qui a tenu compte des enseignements tirés de la crise financière et de la nécessité de faire converger la législation marocaine vers le référentiel international, a défini notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution des crises mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il a introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative.

1.1 - Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle et renforcement du régime de résolution des crises

Avec la nouvelle loi bancaire, le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), qui remplace la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier (CCOSSF) a vu ses attributions et sa composition, élargies.

Ce Comité est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et comprendra, outre des membres représentant les régulateurs du système financier, le Ministère de l'Economie et des Finances. Il a pour missions, notamment :

- de coordonner les actions de ses membres en matière de supervision des établissements soumis à leurs contrôles ;
- de coordonner la surveillance des organismes qui contrôlent les entités constituant un conglomérat financier ;

- de déterminer les établissements financiers ayant une importance systémique et de coordonner la réglementation commune à ces établissements ;
- d'analyser la situation du secteur financier et d'évaluer les risques systémiques ;
- de veiller à la mise en œuvre de toutes mesures pour prévenir les risques systémiques et en atténuer les effets ;
- de coordonner les actions de résolution de crises, affectant les établissements soumis à leur contrôle et revêtant un risque systémique ;
- et de coordonner la coopération et l'échange d'informations avec les instances chargées de missions similaires à l'étranger.

Sur le plan du traitement des difficultés des établissements de crédit, la nouvelle loi confère à Bank Al-Maghrib le pouvoir, en cas d'urgence et lorsque des circonstances menaçant la stabilité du système bancaire l'exigent, d'exercer des mesures exceptionnelles notamment de :

- nommer directement un administrateur provisoire ;
- décider directement de l'application d'une ou plusieurs mesures de résolution prévues par la loi.

Les options et mécanismes juridiques de résolution ont été parallèlement étendus dans la nouvelle loi. Celle-ci confère, par ailleurs, un rôle en matière de résolution à la nouvelle société chargée de la gestion du fonds collectif de garantie des dépôts. En plus de contribuer au processus de résolution, en tant qu'administrateur provisoire, celle-ci peut prendre une participation dans le capital d'un établissement de crédit ou lui accorder des prêts.

1.2 - Introduction de nouveaux acteurs et services financiers

La loi consacre un chapitre dédié aux banques participatives, traitant des principes de base devant les gouverner, du périmètre de leurs activités et du cadre institutionnel qui leur est spécifique notamment la création d'une fonction chargée d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité de leurs opérations et activités aux avis conformes du Conseil Supérieur des Oulémas.

Ces banques seront soumises aux mêmes procédures d'agrément et de supervision, moyennant les aménagements nécessaires pour se conformer aux standards en la matière.

Avec le développement des canaux de paiements électroniques et la diversification des acteurs sur le marché de ces paiements, la loi a créé le statut d'établissement de paiement pour les entités qui seraient habilitées, après agrément, à fournir des services de paiement.

Elle a introduit le statut de conglomérat financier pour appréhender les risques qui peuvent peser sur le secteur financier à travers les holdings qui contrôlent à la fois des banques et des institutions

relevant des autres compartiments de ce secteur. La loi assujettit ces conglomérats aux dispositions ayant trait à la gouvernance, aux règles comptables, au contrôle interne et à la gestion des risques.

Dans la perspective du développement de la place financière de Casablanca et pour combler le vide juridique concernant la fourniture des services d'investissement (gestion d'instruments financiers, conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine et de gestion financière, ingénierie financière, etc.), la loi a défini les services qui peuvent être exercés soit par les banques, soit par des institutions spécialisées qui relèveraient du contrôle du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).

De leur côté, les associations professionnelles seront renforcées par la création d'une troisième association à laquelle doivent adhérer les établissements de paiement y compris les sociétés intermédiaires en transfert de fonds.

1.3 - Elargissement du périmètre de la supervision bancaire

La nouvelle loi bancaire étend la compétence de Bank Al-Maghrib à l'agrément des associations de micro-crédit et des banques offshore, à l'élaboration de la réglementation comptable et prudentielle les régissant ainsi qu'au traitement de leurs difficultés, y compris le retrait d'agrément.

1.4 - Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire

La loi a instauré l'obligation de doter les conseils d'administration des établissements de crédit de membres indépendants. Elle prévoit également des dispositions permettant à Bank Al-Maghrib de s'opposer à toute nomination d'une personne au sein des organes d'administration, de direction ou de gestion d'un établissement de crédit, si elle estime que les mandats exercés dans d'autres institutions peuvent entraver l'accomplissement normal de ses fonctions.

La loi consacre l'obligation de la mise en place des Comités d'audit chargés d'assurer l'évaluation des dispositifs du contrôle interne ainsi que des comités chargés du suivi du processus d'identification et de gestion des risques. Ces comités doivent être l'émanation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, le cas échéant, et comporter des administrateurs indépendants.

1.5 - Renforcement de la protection de la clientèle

Pour converger vers les meilleures pratiques, la gestion des deux fonds de garantie des dépôts prévus par la loi bancaire est confiée à une société gestionnaire au capital détenu par les banques et placée sous le contrôle de Bank Al-Maghrib.

Dans le but de faciliter davantage le règlement des litiges entre les établissements de crédit et leur clientèle et de renforcer la protection des intérêts de cette dernière, la loi confère à Bank Al-Maghrib des prérogatives renforcées et impose aux établissements de crédit de se doter d'un dispositif interne de traitement des réclamations formulées par leur clientèle. Elle exige également de ces établissements d'adhérer au dispositif de médiation bancaire.

La nouvelle loi prévoit, par ailleurs, des passerelles entre les autorités de la concurrence et Bank Al-Maghrib et comporte également des dispositions visant l'harmonisation de ses prescriptions avec celle de la loi relative à la protection des données à caractère personnel.

2 - Principaux projets de textes d'application de la nouvelle loi bancaire

En préparation à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire, Bank Al-Maghrib s'est attelée à l'élaboration des textes d'application sur la base d'une feuille de route s'étalant sur les années 2014-2016. En 2014, les travaux ont porté sur les textes régissant les informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément, les administrateurs indépendants, les prises de participation, le traitement des réclamations, la finance participative, le fonds collectif de garantie des dépôts et le cadre de traitement des banques d'importance systémique.

2.1 - Finance participative

La Banque a fixé le dossier-type d'agrément des banques participatives retraçant l'ensemble des prescriptions que doivent remplir ces acteurs pour exercer leurs activités au Maroc. Ce dossier a été validé par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Elle a également préparé un projet de circulaire sur les caractéristiques techniques de six produits de la finance participative ainsi que sur les modalités de leur présentation à la clientèle. Une série de réunions a été engagée à ce sujet avec les membres du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) qui ont porté en 2014 sur l'examen de deux de ces produits.

La Banque a également finalisé la rédaction du projet de circulaire relatif aux conditions et modalités générales de collecte et de placement des dépôts d'investissement. Ce texte est également soumis à la validation par le Conseil Supérieur des Oulémas.

Les travaux de préparation des textes ont porté aussi sur les exigences prudentielles des banques participatives. Deux projets de circulaires relatives aux fonds propres et à la fonction de conformité ont été établis et sont en phase de finalisation.

D'un autre côté, un groupe de travail a été constitué au sein de Bank Al-Maghrib pour élaborer des propositions d'instruments de gestion de liquidités et de politique monétaire adaptés aux spécificités des banques participatives.

La Banque a, par ailleurs, entrepris des discussions avec la Direction Générale des Impôts en vue d'adapter le cadre fiscal des produits participatifs et des sukuks. Elle a parallèlement participé avec le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et la DAPS à l'élaboration du nouveau texte sur le produit Takaful.

La Banque a également contribué aux travaux visant la modification du Dahir portant réorganisation du CSO et l'institution d'un Comité Charia pour la finance participative. Plusieurs réunions ont été tenues entre la Banque et le SGG. Le dahir n°1.15.02 portant réorganisation du CSO a été publié au Bulletin Officiel, le 9 février 2015.

Encadré n°5 : Rôle et composition du Conseil Supérieur des Ouléma

En complément du dahir du 22 avril 2004 relatif au Conseil Supérieur des Ouléma, le dahir n°1.15.02 portant réorganisation de cette instance a institué en son sein le « Comité de la Charia pour la finance participative ». Les principales dispositions de ce Dahir portent sur la fixation des attributions de ce Comité, sa composition, son organisation ainsi que sa relation avec les régulateurs financiers.

Le Comité de la Charia pour la finance participative est composé de 9 membres, reconnus pour leurs connaissances approfondies des préceptes de la charia islamique ainsi qu'un coordinateur. Les membres de ce comité sont nommés par le Secrétaire Général du Conseil Supérieur des Ouléma. Il peut consulter, en outre, au moins 5 experts permanents choisis parmi les personnes physiques et morales reconnues pour leurs compétences et expériences dans les domaines du droit et de la finance.

Il a pour mission d'émettre un avis concernant la conformité aux préceptes de la charia:

- des produits financiers participatifs que proposent les établissements de crédit et organismes assimilés à la clientèle ainsi que des modèles de contrat y afférents ;
- des circulaires édictées par le Wali de Bank Al-Maghrib relatives aux produits financiers participatifs, aux dépôts d'investissement, aux opérations effectuées par le fonds de garantie des dépôts des banques participatives ;
- des opérations takaful effectuées par les sociétés d'assurances et de réassurance ;
- des opérations d'émission des certificats de sukuks conformément à la législation en vigueur, quelle que soit la partie émettrice.

Les établissements financiers participatifs, souhaitant avoir un avis « conformité charia », doivent présenter leur requête à travers les régulateurs financiers qui se chargent de présenter les dossiers au Comité Charia de la finance participative relevant du Conseil Supérieur des Ouléma.

2.2 - Textes régissant la société gestionnaire du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

La loi a prévu de nouvelles dispositions visant à renforcer la gouvernance du système de garantie des dépôts et à s'aligner davantage sur les meilleures pratiques internationales en la matière. Elle a ainsi prévu la création, par Bank Al-Maghrib et les établissements de crédit adhérents, d'une société anonyme chargée, entre autres, de la gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), dont la création remonte à 1996 et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives (FGDBP) qui sera mis en place, dès l'exercice par cette nouvelle catégorie de banques de leur activité.

En outre, et en vertu des dispositions de la loi bancaire, cette société pourra contribuer au traitement des difficultés des établissements de crédit notamment en assurant, le cas échéant, le rôle d'administrateur provisoire et en procédant, à titre exceptionnel et préventif, à leur soutien par le biais de prêts subordonnés ou de prises de participation.

La société, qui a été formellement créée au cours du premier trimestre de 2015 suite à l'approbation de ses statuts, est dénommée « Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires. S.A », par abréviation SGFG. Son premier conseil d'administration a procédé à la nomination du directeur général.

Encadré n°6 : Mandat de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) a pour mandat :

- La gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts ainsi que du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives ;
- La collecte des cotisations annuelles auprès des établissements adhérents ;
- L'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds ;
- La participation au maintien de la stabilité du système bancaire à travers (1) l'octroi de concours financiers, à titre préventif et exceptionnel, à des établissements de crédit éprouvant des difficultés susceptibles d'engendrer à terme une indisponibilité des dépôts des adhérents en difficulté, (2) des prises de participation dans le capital desdits établissements, (3) sa désignation en qualité d'administrateur provisoire.

La SGFG est dotée d'un conseil d'administration composé de 6 membres et présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib. Ce conseil, qui comprend 3 représentants de la profession bancaire et 2 administrateurs indépendants, a pour mission de valider notamment les décisions relatives :

- à la stratégie de la société ;
- au budget annuel de la société ;
- à la politique d'investissement des ressources des Fonds ;
- au système comptable propre aux Fonds ;
- à la structure organisationnelle et aux procédures internes de la société.

Les représentants de la profession bancaire ne délibèrent pas sur les questions se rapportant aux difficultés des établissements de crédit adhérents qui demeurent du ressort exclusif du comité d'intervention et de résolution, présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et composé des deux administrateurs indépendants de la SGFG, du directeur de la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib et du directeur général de la société.

2.3 - Cadre de traitement des banques d'importance systémique

La nouvelle loi bancaire prévoit d'exiger des banques revêtant une importance systémique de respecter des règles prudentielles plus contraignantes et de présenter un plan de redressement de crise interne. A cet égard et en convergence avec les recommandations du Comité de Bâle relatives au traitement des banques d'importance systémique au niveau domestique, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux visant à étudier les règles devant encadrer ces établissements au Maroc.

Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a entrepris l'élaboration d'un projet de circulaire relatif au cadre de traitement des banques d'importance systémique. Ce texte couvre deux principales composantes : l'identification de ces banques et les exigences prudentielles visant le renforcement de la capacité d'absorption des pertes des banques identifiées en tant que systémiques.

La démarche ciblée pour l'identification des établissements de crédit d'importance systémique transpose la méthodologie édictée par le Comité de Bâle relatif au dispositif applicable aux banques d'importance systémique au plan domestique, moyennant des adaptations tenant compte des spécificités du secteur bancaire marocain.

Trois critères sont retenus, à ce stade, pour l'identification de ces banques : la taille, l'interconnexion et la complexité. Chacun des critères précités est décliné en un ou plusieurs sous-critères évalués à travers des indicateurs sélectionnés.

Encadré n°7 : Critères d'identification des banques d'importance systémique au Maroc

Les critères retenus, à ce stade, pour l'identification des banques d'importance systémique au Maroc sont :

- La taille : les difficultés financières d'une banque sont plus susceptibles de nuire à l'économie ou aux marchés financiers si ses opérations représentent une large part de l'activité du système. Ce critère est évalué au vu de la taille du bilan consolidé.
- L'interconnexion : les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements du fait des interconnexions qui les lient. Ce critère est appréhendé à travers les expositions de la banque concernée sur le secteur financier et ses dettes vis-à-vis de ce secteur.
- La complexité : l'impact systémique des difficultés financières d'une banque est corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, aux plans commercial, structurel et opérationnel. Ce critère est appréhendé à travers le poids des activités transfrontalières et des activités de marché.

Les banques d'importance systémique seront soumises à des exigences prudentielles renforcées, en termes notamment de ratios de fonds propres. Des travaux sont en cours pour calibrer ces exigences.

Parallèlement, les banques d'importance systémique devraient faire l'objet d'une surveillance davantage renforcée et seraient soumises à des obligations plus contraignantes en matière de reporting réglementaire.

D'un autre côté, Bank Al-Maghrib a entrepris l'étude des règles devant encadrer les plans de redressement de crise interne à transmettre par les banques, notamment celles d'importance systémique.

Ces plans de redressement de crise interne visent à inciter les banques à identifier les nouvelles sources permettant d'accroître les niveaux de capital et de liquidité, à anticiper et faciliter la cession rapide d'actifs ou de lignes de métiers et définir une stratégie de redressement, en cas de défaillance y compris les éventuels obstacles à la mise en place de cette stratégie.

3 - Révision de la circulaire relative au contrôle interne des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib a procédé à la révision de la circulaire relative au contrôle interne des établissements de crédit pour tenir compte des récents standards internationaux en la matière, notamment ceux découlant des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, révisés par le Comité de Bâle en septembre 2012. Après concertation avec les banques et les sociétés de financement ainsi qu'une consultation publique sur le site internet de Bank Al-Maghrib, la circulaire a été diffusée en Octobre 2014.

Cette circulaire renforce les exigences qualitatives devant être respectées par les établissements de crédit pour disposer d'un système de contrôle interne adéquat. Elle introduit la nécessité de mettre en place un système de contrôle interne adapté au profil de risque et à l'importance systémique des établissements, renforce le rôle des organes d'administration et de direction en matière de pilotage du contrôle interne et consacre l'importance de solides pratiques de gouvernance pour garantir un dispositif de contrôle interne efficace. Elle impose que l'organe d'administration définisse le degré d'aversion aux risques de l'établissement, valide sa stratégie des risques, s'assure en permanence de l'adéquation de ses fonds propres internes et dispose d'informations complètes et pertinentes pour appréhender les risques tant de l'établissement que de ses filiales locales et étrangères.

La circulaire mise à jour clarifie davantage les responsabilités et compétences des quatre fonctions de contrôle : permanent, de conformité, de gestion et de contrôle des risques et d'audit interne, lesquelles doivent être indépendantes des entités opérationnelles qu'elles contrôlent et dotées de moyens et de positionnements adéquats. Elle prévoit des dispositions supplémentaires pour l'audit interne notamment en instituant l'obligation d'informer sans délai les membres du comité d'audit de toute anomalie majeure identifiée, susceptible d'avoir un impact significatif sur l'établissement.

En matière de gestion des risques, la circulaire prévoit des dispositions relatives à la mise en place par les banques d'une stratégie globale et d'une cartographie des risques et fixe les conditions d'utilisation des modèles internes pour une meilleure évaluation et maîtrise de ces approches.

Elle prévoit également, au titre de la gestion du risque de crédit, des dispositions relatives au mode de gestion des créances sensibles et précise certaines exigences relatives au système de notation des contreparties. Elle complète le dispositif de suivi du risque de liquidité, en imposant son suivi intra-journalier. Elle intègre, par ailleurs, les principes généraux régissant le plan de continuité de l'activité, la gestion du risque pays et du risque de transfert, ainsi que le traitement des réclamations.

Par ailleurs, la circulaire requiert des établissements de crédit de disposer de systèmes d'information et de communication efficaces, fiables et adaptés, couvrant les activités significatives et les risques encourus.

4 - Révision de la directive relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit

La révision de la directive relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit a pour objectif la prise en compte des recommandations les plus récentes du Comité de Bâle et la mise en cohérence du texte avec les nouvelles dispositions de la circulaire relative au contrôle interne des établissements de crédit.

Pour adapter les nouvelles dispositions bâloises au contexte marocain, une enquête sur les pratiques de gouvernance au niveau des banques a été réalisée. Celle-ci a porté sur la situation des banques au regard des politiques de rémunérations, des administrateurs indépendants, des comités de gestion et de ceux émanant de l'organe d'administration. Dans ce cadre, une étude d'impact a été menée sur la représentation des administrateurs indépendants au niveau des organes d'administration des banques et de leurs comités.

La nouvelle directive, édictée en Octobre 2014, a fait l'objet d'une concertation avec le GPBM et l'APSF, avant sa mise en consultation publique sur le portail internet de Bank Al-Maghrib. Elle introduit l'exigence de mettre en place un système de gouvernance adapté au profil de risque des établissements et à leur importance systémique.

Elle complète les dispositions relatives à la dimension groupe de la gouvernance et les responsabilités des organes d'administration aussi bien de la maison-mère que des filiales bancaires en matière de gestion et de suivi des risques importants. Dans ce cadre, elle renforce le rôle de ces organes notamment en matière :

- d'appréhension de la structure d'actionariat du groupe en amont et en aval ;
- de simplification des structures du groupe présentant un niveau de complexité susceptible d'entraver la surveillance et la maîtrise adéquates des risques encourus à l'échelle du groupe ;
- de vérification de l'accessibilité des informations relatives aux entités du groupe ainsi qu'aux risques qui y sont associés au niveau de la maison-mère ;
- de gestion et de suivi des activités exercées dans des juridictions ou par l'intermédiaire de structures complexes, limitant la transparence.

Pour ce qui est des administrateurs indépendants, leurs critères d'éligibilité ont été arrêtés, tout en fixant leur proportion au sein des organes d'administration et des comités au tiers des membres.

Le texte introduit également l'obligation de mise en place d'un comité des risques émanant de l'organe d'administration distinct du comité d'audit, tout en définissant son rôle et ses attributions.

Un chapitre a été consacré aux exigences relatives au dispositif de rémunération au sein des établissements de crédit qui doivent se doter d'une politique de rémunération compatible avec leurs objectifs à long terme.

5 - Evolution de la réglementation prudentielle et comptable à l'échelle internationale

Sur le plan prudentiel, les réformes et projets de réformes menés par le Comité de Bâle au cours de 2014 ont concerné notamment le dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques, le ratio structurel de liquidité à long terme, la révision de l'approche standard au titre du risque de crédit et les exigences en matière de communication financière au titre du troisième pilier.

Sur le plan comptable, la principale évolution a concerné la publication de la version finale de la norme « IFRS 9-Instruments financiers ».

5.1 - Principales évolutions prudentielles à l'échelle internationale

5.1.1 Dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques

Le Comité de Bâle a publié, en avril 2014, le dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques qui s'applique aux banques actives à l'échelle internationale.

Ce dispositif viendra compléter les normes de fonds propres fondées sur le risque, dans la mesure où celles-ci n'ont pas spécialement vocation à protéger les banques contre les pertes de grande ampleur, résultant du défaut soudain d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties liées entre elles.

Il impose aux banques de prendre en compte leurs expositions envers tous les types de contreparties, à l'exception des contreparties souveraines. Pour certains types, la norme envisage l'exemption à l'application de la limite des grands risques ou pour lesquels un traitement spécifique s'impose.

Dans le cadre du traitement des expositions envers les fonds, les structures de titrisation et les organismes de placement collectif, le dispositif impose aux banques d'appliquer le principe de transparence lorsque les circonstances l'exigent et d'évaluer les risques supplémentaires éventuels qui sont associés non pas aux actifs sous-jacents de la structure, mais à ses caractéristiques spécifiques ainsi qu'aux tiers auxquels elle est liée. Dès lors que ces risques sont identifiés, il convient, le cas échéant, de reconnaître une nouvelle exposition et de lui appliquer la limite fixée pour les grands risques.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a maintenu la définition des grands risques au seuil préexistant, qui est de 10% des fonds propres de base (Tier 1) sur un unique bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires et la limite maximum d'exposition à 25% des fonds propres de base. Parallèlement, la norme abaisse la limite maximum d'exposition à 15% pour les banques systémiques.

La nouvelle norme écarte l'application de pondérations de risque qui permettraient de minorer le poids de certaines expositions et exige un reporting élargi qui a pour vocation d'accroître la transparence et la visibilité du bilan.

Les banques internationales disposent d'un délai échéant au 1^{er} janvier 2019, pour leur mise en conformité avec la réforme.

5.1.2 Ratio structurel de liquidité à long terme

Dans le but de renforcer le dispositif de liquidité et de réduire le risque de financement des banques sur une période plus longue, le Comité de Bâle a publié, en octobre 2014, la version finale du ratio de liquidité à long terme – Net Stable Funding Ratio (NSFR) qui devrait entrer en vigueur en janvier 2018.

Le ratio « NSFR » impose aux banques de financer leurs activités grâce à des ressources suffisamment stables, leur permettant de poursuivre sagement leurs activités pendant une période d'un an dans un scénario de tensions prolongées.

Il correspond au montant de financement stable disponible (passif) rapporté au montant de financement stable exigé (actif). Autrement dit, le montant de financement stable disponible doit être au moins équivalent au montant de financement stable exigé. Ce ratio doit être égal au minimum à 100% et déclaré trimestriellement.

Le NSFR devrait être appliqué à toutes les banques ayant des activités internationales sur une base consolidée, mais il peut être également appliqué à d'autres banques et à tout sous-ensemble d'entités de banques d'envergure internationale, afin de favoriser une plus grande cohérence et une égalité de conditions concurrentielles entre banques nationales et transfrontières.

Ce nouveau standard, qui fait partie du cadre de « Bâle III », a connu plusieurs discussions et amendements, depuis la publication de la première version en décembre 2010, visant la correction de certaines faiblesses identifiées durant la phase d'observation du ratio à savoir :

- un traitement excessivement asymétrique des éléments d'actif et de passif pouvant conduire, dans certains cas, à une exigence de « détransformation » ;
- un traitement hétérogène des actifs à plus d'un an ;
- l'impact potentiellement négatif du ratio sur le fonctionnement du marché interbancaire et la transmission de la politique monétaire.

5.1.3 - Révision de l'approche standard au titre du risque de crédit

Le Comité de Bâle a publié en mars 2014 un document consultatif portant sur la révision de l'approche standard au titre du risque de crédit visant le renforcement du dispositif actuel.

Cette révision porte sur la réduction des discrétions nationales et de la dépendance à l'égard des notations externes, l'amélioration de la granularité et la sensibilité au risque ainsi que de la comparabilité des exigences en fonds propres mesurées par les banques et, in fine, le renforcement du lien entre l'approche standard et l'approche notation interne.

A cet effet, le Comité de Bâle envisage de remplacer le recours aux notations externes, tel qu'il est prévu dans l'approche standard actuelle, par l'emploi d'un nombre restreint de critères de risques capables d'assurer une différenciation pertinente. Ces critères sont fonction de la catégorie de l'exposition, inspirés des ratios financiers utilisés dans le cadre des modèles de notation et ont été sélectionnés parce qu'ils sont jugés simples, intuitifs, aisément accessibles et susceptibles d'expliquer les risques dans toutes les juridictions.

Bank Al-Maghrib a fait part de son avis sur le document consultatif ainsi que sur les impacts susceptibles d'être attendus, en répondant à un questionnaire établi par la Banque Mondiale à cet effet.

5.1.4 Révision des exigences en matière de communication financière

Le troisième pilier du dispositif de Bâle vise à encourager la discipline de marché à travers des exigences réglementaires de communication, afin d'informer les intervenants de marché sur l'adéquation des fonds propres réglementaires et l'exposition aux risques des banques.

Suite à la crise internationale, le Comité de Bâle a publié un document révisé en matière d'exigences de communication financière, qui remplace celui de 2004 et tient compte des nouvelles recommandations de Bâle III.

L'un des apports de la révision est d'améliorer la comparabilité et la cohérence des informations par la mise en place de canevas minimum harmonisés et des exigences en matière de contrôle, d'exhaustivité et de clarté pour les informations additionnelles jugées pertinentes pour le marché.

La fréquence de communication des rapports, selon un format prédéfini et selon la nature de l'exigence de communication considérée, peut être trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles exigences est prévue par le Comité de Bâle pour fin 2016.

5.2 Principales évolutions comptables à l'échelle internationale

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, en réponse à la crise financière, la version finale de la norme « IFRS 9 - Instruments financiers », en remplacement de la norme « IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Cette norme couvre, à l'instar de la précédente, la classification et l'évaluation des instruments financiers, leur dépréciation et la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Encadré n°8 : Principaux réaménagements apportés par IFRS 9

Les réaménagements apportés par la norme visent à améliorer l'information des investisseurs à travers :

1- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont détenus ainsi que la typologie des flux de trésorerie contractuels y afférents :

- Lorsque l'objectif de détenir un actif financier est uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels, cet actif est évalué au coût amorti.
- Lorsque l'objectif de détenir un actif financier est à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement de vendre cet actif financier ; celui-ci est évalué à la juste valeur dont les variations de valeur sont inscrites au niveau des capitaux propres.
- Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont inscrites au niveau du compte de résultat.

2- un modèle unique de dépréciation prospectif, fondé sur les « pertes attendues ». Contrairement aux règles de l'IAS 39, qui étaient basées sur le modèle de dépréciation des pertes avérées, IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation, induisant une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues. La nouvelle norme exige que les entités constatent les pertes de crédits prévues dès la comptabilisation des instruments financiers et que les pertes attendues soient comptabilisées pour toute la durée de vie du prêt sur une base régulière.

3- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture¹³, plus alignée avec l'activité de gestion des risques.

Au Maroc, les établissements de crédit assujettis aux normes IFRS seront tenus de s'aligner sur cette nouvelle norme.

¹³ La comptabilité de couverture reflète les effets de sens inverse sur le résultat des variations de justes valeurs de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

CHAPITRE V

SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Parallèlement au renforcement du cadre légal et réglementaire des établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al-Maghrib a axé le contrôle de ces établissements en priorité sur les zones de risque induites par la conjoncture économique.

Au plan micro-prudentiel, l'accent a été mis sur l'évaluation de la qualité des actifs des banques et de leurs pratiques de gouvernance et sur la surveillance de leurs activités transfrontalières.

La Banque a également consacré une attention particulière à la mise en œuvre des normes de Bâle III au titre des fonds propres et de la liquidité de court terme.

Elle a aussi continué à œuvrer dans une perspective plus large visant la stabilité financière. Cette année a été marquée par les travaux d'identification des banques d'importance systémique et la conduite d'un exercice de simulation de crise, avec l'appui de la Banque Mondiale et en collaboration avec les autres autorités financières.

Les travaux de supervision ont également été orientés, au cours du dernier trimestre de l'année, vers la préparation à la mission d'évaluation du secteur financier marocain conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale, en avril 2015.

1 - Supervision micro-prudentielle

Dans le cadre de sa supervision micro-prudentielle, Bank Al-Maghrib contrôle le respect par les établissements de crédit et organismes assimilés, des dispositions de la loi bancaire et des textes pris pour son application.

A ce titre, elle est habilitée notamment à octroyer les agréments aux établissements de crédit pour l'exercice de leurs activités, approuver la désignation de leurs commissaires aux comptes et la nomination de leurs administrateurs et dirigeants, édicter les normes comptables et prudentielles qui leur sont applicables, exercer le contrôle des établissements assujettis, prononcer les sanctions à l'égard des établissements contrevenants et traiter leurs difficultés.

1.1 - Agréments et approbations

Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de 2014, à l'octroi de 5 agréments, après avis du Comité des établissements de crédit (CEC), pour :

- la création par une banque d'une filiale spécialisée dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds ;
- la fusion-absorption par une banque de sa filiale société de financement ;
- la restructuration du capital d'une société intermédiaire en transfert de fonds ;

- le rachat d'une société intermédiaire en transfert de fonds par une filiale de banque ;
- l'extension de l'activité d'une société de financement à l'affacturage.

Elle a également autorisé, après avis du CEC :

- l'ouverture par une banque espagnole d'un bureau de représentation au Maroc ;
- la création par une société intermédiaire en transfert de fonds d'une filiale au Sénégal ;
- l'ouverture par une banque d'une succursale en Chine ;
- la création par une banque de deux filiales de microfinance en Côte d'Ivoire et au Mali ;
- l'ouverture par 3 banques de 7 bureaux de représentation à l'étranger.

La Banque a, par ailleurs, approuvé :

- 25 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 7 banques, 7 sociétés de financement, 4 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds et 7 associations de micro-crédit ;
- la nomination de 25 administrateurs et dirigeants dans 12 établissements de crédit et 2 associations de micro-crédit.

Elle a émis un avis défavorable, après avis du CEC, à une demande d'agrément pour la création d'une banque spécialisée dans la gestion de fortune de clients non-résidents.

1.2 - Activités de contrôle

Au cours de l'année 2014, les activités de contrôle de Bank Al-Maghrib ont couvert 83 établissements¹⁴, répartis entre 19 banques, 34 sociétés de financement, 6 banques off-shore, 13 associations de micro-crédit, 9 sociétés de transfert de fonds, la CDG et la CCG.

Ces travaux s'appuient sur une combinaison du contrôle permanent, effectué à distance, et du contrôle sur place.

Bank Al-Maghrib surveille et évalue, à travers le contrôle permanent, les risques encourus par les établissements, ainsi que la qualité de leur dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Ces travaux s'appuient sur l'examen du reporting réglementaire que les établissements lui transmettent périodiquement. Il repose aussi sur l'exploitation des résultats des contrôles sur place menés par la Banque et des rapports des commissaires aux comptes des établissements assujettis. Ces analyses sont complétées par des contacts réguliers et des réunions périodiques avec le management des établissements de crédit et avec les responsables en charge des fonctions de gestion globale des risques, de la finance, de la conformité et des contrôles périodique et permanent. Des rencontres ont lieu annuellement avec les commissaires aux comptes des

¹⁴ Ce nombre ne couvre pas une société intermédiaire en transfert de fonds nouvellement agréée au deuxième semestre 2014.

établissements assujettis pour faire le point sur les résultats de leurs travaux de commissariat aux comptes ainsi que de revue des dispositifs de contrôle interne et de la comptabilité.

Le résultat de ces activités permet d'appréhender le profil de risque des établissements au moyen d'une méthodologie de notation interne à Bank Al-Maghrif, dénommée SANEC. Cette évaluation permet d'ajuster en conséquence l'intensité des contrôles à consacrer aux établissements assujettis et déclenche des actions préventives ou correctrices dès lors que la note atteint des seuils donnés.

L'appréciation d'ensemble de la situation financière et prudentielle des banques, reflétée par la notation SANEC, est portée à l'attention de leurs dirigeants, à l'occasion de réunions périodiques.

Encadré n°9 : Révision du système d'aide à la notation des établissements de crédit

Bank Al-Maghrif s'est dotée, depuis 2006, d'une méthodologie d'évaluation du profil de risque des établissements de crédit aboutissant à l'attribution de notations SANEC. Cette méthodologie couvre les facteurs de risques auxquels ces établissements sont exposés et permet d'apprécier d'une part, leur exposition à ces risques et d'autre part, la qualité des dispositifs mis en place pour leur gestion. La notation d'un établissement s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1, la plus favorable, à 5, la plus défavorable.

Compte tenu de l'évolution des normes réglementaires et des pratiques de contrôle bancaire, Bank Al-Maghrif a entrepris la révision de la méthodologie d'évaluation SANEC. Cette révision vise à prendre en compte l'évaluation des risques transfrontaliers, les nouvelles exigences réglementaires notamment en matière de gouvernance et de contrôle interne bancaires. De nouveaux critères de risque ont été également ajoutés dans le périmètre du SANEC et concernent la communication financière, le devoir de vigilance et le traitement des réclamations de la clientèle.

L'évaluation couvre désormais dix-huit critères de risque, quantitatifs et qualitatifs, regroupés en six domaines :

- la qualité des actifs ;
- la solvabilité ;
- la liquidité et le risque de taux d'intérêt global ;
- la rentabilité ;
- la gouvernance et la maîtrise des risques ;
- la sensibilité aux risques de marché.

Des nuances ont, également, été introduites dans la notation. Chaque note peut être assortie d'un signe positif «+» ou négatif «-» afin d'affiner l'évaluation.

S'agissant du contrôle sur place, le programme y afférent, au titre de l'année 2014, a été arrêté tenant compte du profil de risque des établissements et de leur importance systémique en privilégiant davantage, à l'instar des années précédentes, des enquêtes thématiques sur les zones

de risque, identifiées à travers les contrôles permanents. Trois missions générales ont été menées auprès d'une banque et deux sociétés de financement. Treize missions de contrôle sur place thématiques ont été conduites ayant concerné 24 établissements, répartis entre 18 banques, 3 sociétés de financement et 3 associations de micro-crédit. Deux missions thématiques ont vu la participation d'un inspecteur de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) sur la thématique de la surveillance par les banques de leurs implantations à l'étranger. En sus, une mission de contrôle a été effectuée conjointement avec cette Commission auprès d'une filiale d'un groupe bancaire en Côte d'Ivoire.

1.2.1 - Revue des pratiques de gouvernance des banques

Bank Al-Maghrib a procédé à des enquêtes sur place auprès des banques à l'effet d'évaluer leur système de gouvernance, en préparation à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales et réglementaires y afférentes.

Ces contrôles ont notamment porté sur l'examen de la composition et le fonctionnement des organes de gouvernance des banques, le rôle des administrateurs dans la surveillance des risques et le système de reporting risque porté à l'information de l'organe d'administration. L'évaluation a également porté sur la présence d'administrateurs indépendants au sein de cet organe.

Les missions se sont penchées, par ailleurs, sur l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dans la gouvernance des groupes bancaires ainsi que sur les politiques de nomination, de rémunération et de gestion des conflits d'intérêt.

Parallèlement, des réunions ont eu lieu avec les dirigeants des établissements de crédit, en relation avec le déploiement des nouvelles dispositions réglementaires en matière de gouvernance prévues dans les textes révisés sur le contrôle interne et la gouvernance.

1.2.2 - Suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle III relatives aux fonds propres et à la liquidité

Conformément aux termes de la notice technique relative aux modalités pratiques d'application de la circulaire de Bank Al-Maghrib sur les fonds propres sous Bâle III, les établissements assujettis ont transmis les premiers reporting, en application des nouvelles normes, au titre de l'arrêté de fin juin 2014. Les contrôles ont été effectués pour vérifier la bonne application de ces normes. Compte tenu des dispositions transitoires, les ratios de solvabilité des banques se sont situés au-dessus du minimum réglementaire, à l'exception de deux banques qui ont été invitées à entreprendre un plan de renforcement de leurs fonds propres.

S'agissant du coefficient de liquidité à court terme dit « LCR », qui deviendra effectif à compter du 1^{er} juillet 2015, les banques ont transmis à Bank Al-Maghrib, dès 2014, des reportings trimestriels.

Examinés par la Banque, ces reporting ont fait l'objet d'échanges avec les établissements bancaires pour leur stabilisation.

1.2.3 - Contrôles portant sur les principaux risques encourus par les établissements de crédit avec un focus plus étroit sur la couverture du risque de crédit

Au cours de l'année 2014, Bank Al-Maghrib a continué à exercer un suivi rapproché de la qualité des actifs des banques tant sur base individuelle que consolidée. Une attention particulière a été accordée à la couverture des créances en souffrance par des provisions.

Des mises au point régulières avec les responsables en charge de la gestion des risques ont été faites sur l'évolution de la situation des principaux dossiers de crédit. Des enquêtes thématiques sur place, menées auprès des principales banques, ont porté sur l'examen approfondi d'échantillons significatifs de dossiers de crédit aux entreprises. Les travaux de contrôle sur place ont aussi porté, cette année, sur l'examen des provisions constituées en couverture des créances en souffrance et la valorisation des garanties y afférentes éligibles au plan prudentiel.

Des missions ont également porté sur les modèles de notation interne déployés par les banques dans le processus de gestion du risque de crédit.

A l'issue de ces vérifications, Bank Al-Maghrib a demandé aux banques de procéder au déclassement et à la mise sous surveillance des créances éligibles. Des compléments aux provisions constituées sur certains dossiers ont été requis à certaines banques, du fait notamment de la dépréciation de la valeur des garanties ou du niveau élevé du risque y afférent.

S'agissant du risque de concentration, certains établissements ont été appelés à régulariser dans des délais impartis, quelques cas de dépassements par rapport au coefficient maximum de division des risques sur de grands débiteurs. Les montants des dépassements non régularisés ont été déduits des fonds propres.

Par ailleurs, au vu de la hausse significative du résultat dégagé par les banques sur les activités de marché, une visite sur place a été menée portant sur les modalités de valorisation des portefeuilles de négociation.

La gestion du risque de liquidité des banques a aussi continué à retenir une attention soutenue bien que les tensions sur les trésoreries bancaires se soient apaisées en 2014.

Les fréquentes réunions périodiques avec les responsables financiers des banques ont été maintenues pour faire le point sur les indicateurs de liquidité. Le dispositif qualitatif a fait, quant à lui, l'objet au cours de cette année d'une enquête thématique sur place auprès de certaines banques. Celle-ci a mis l'accent sur l'examen des dispositifs de mesure du risque de liquidité notamment des modèles d'évaluation développés par les banques.

Ces contrôles ont été complétés, en 2014, par l'appréciation des résultats des stress-tests réglementaires conduits par les banques pour évaluer leur résilience à différents chocs hypothétiques de crédit, de liquidité, de concentration et de marché. Les résultats de ces simulations indiquent globalement une résistance des banques aux scénarii retenus. Des demandes ont été formulées à certaines banques afin d'entreprendre des mesures appropriées pour atténuer les effets éventuels de ces chocs.

Le contrôle du respect de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par les établissements de crédit est demeuré un point d'attention de la Banque. Il s'est effectué à travers l'examen des réponses apportées au questionnaire réglementaire annuel sur le devoir de vigilance et des informations figurant dans le rapport sur la conformité établi par ces établissements. Des visites sur place ont également été diligentées pour vérifier la mise en œuvre effective des obligations de vigilance auprès de certaines banques.

Dans le cadre de l'accord qui la lie à l'Unité de Traitement du Renseignement financier (UTRF), Bank Al-Maghrib est intervenue par le biais d'un contrôle sur place à l'effet de vérifier auprès d'un établissement, la conformité du dispositif déclaratif vis-vis de cette Unité.

Sur le plan du risque opérationnel et suite aux incidents observés au niveau de certaines banques, Bank Al-Maghrib a demandé de revoir le fonctionnement de certains processus et a suivi la mise en œuvre des actions de redressement des dysfonctionnements y afférents.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a mené des contrôles sur place auprès de certains établissements pour apprécier le dispositif mis en place pour assurer la continuité de leurs activités critiques, en cas de perturbations opérationnelles significatives. Ces contrôles ont couvert la conformité des plans de continuité d'activité, l'organisation et le fonctionnement des dispositifs y afférents ainsi que les tests d'activation de ces plans.

Enfin, des contrôles sur place ont porté sur la vérification des déclarations réglementaires et sur la mise en œuvre par les établissements des actions correctrices demandées précédemment par Bank Al-Maghrib.

1.2.4 - Surveillance des activités transfrontières

Compte tenu de la présence des trois plus grands groupes bancaires marocains à l'étranger notamment en Afrique subsaharienne, la supervision transfrontalière occupe une part de plus en plus importante du contrôle de ces groupes.

Dans ce contexte, la Banque a formalisé sa politique interne de supervision transfrontalière, reposant sur l'autorisation préalable des projets d'implantation à l'étranger, la surveillance et le contrôle du groupe transfrontalier, le suivi de la situation d'ensemble des implantations à l'étranger et la coopération avec les autorités de contrôle des pays d'accueil.

Encadré n°10 : Autorisation préalable des projets d'implantation à l'étranger

Tout projet de création ou d'acquisition de filiales à l'étranger ou de renforcement de la participation des groupes bancaires marocains dans des banques étrangères est soumis à une autorisation préalable de Bank Al-Maghrib conformément aux dispositions de la loi bancaire. Dans la nouvelle loi bancaire, cette approbation est expressément requise lorsqu'il s'agit de prises de participation indirectes dans des entités existantes ou en création à l'étranger.

Lors de l'instruction d'une demande d'approbation, Bank Al-Maghrib apprécie l'organisation prévisionnelle et le profil de risque de la nouvelle filiale, la création de la valeur ajoutée à la fois pour le groupe bancaire et le pays d'accueil. Elle examine aussi l'impact prudentiel de toute opération d'implantation à l'étranger sur le groupe en termes de capitalisation et d'évolution du ratio de solvabilité. L'appréciation prend également en compte la qualité du dispositif mis en place par la banque pour la surveillance de ses filiales à l'étranger et sa capacité à piloter adéquatement toute nouvelle implantation.

Dans le cadre de la surveillance, les groupes bancaires transmettent à Bank Al-Maghrib les business plans triennaux de leurs implantations à l'étranger retraçant l'évolution attendue de leurs indicateurs clé d'activité et de rentabilité. La Banque requiert également un reporting sur les activités des filiales bancaires à l'étranger, portant sur leurs données financières et prudentielles, les rapports de leurs commissaires aux comptes et d'inspections effectuées par les maisons-mères et les autorités de contrôle des pays d'accueil. Si le cas le justifie, un reporting sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'autorité du pays d'accueil est également requis.

Compte tenu du nombre croissant des implantations des banques marocaines à l'étranger, une approche de scoring de ces implantations visant à rationaliser la démarche de suivi a été mise en place. Ce scoring est obtenu sur la base des scores d'indicateurs relatifs au poids de la filiale dans le groupe, la qualité de ses actifs, sa rentabilité, sa capitalisation, le niveau du risque pays et l'évaluation de son régulateur.

Dans le même sens, les réunions avec le management des banques se sont poursuivies régulièrement pour échanger sur les sujets relatifs à la situation de leurs filiales à l'étranger et de l'état d'avancement des projets de déploiement des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne à l'ensemble du périmètre du groupe à l'étranger.

S'agissant du contrôle sur place, une mission conjointe a été diligentée par la Commission Bancaire de l'UMOA et Bank Al-Maghrib auprès d'une filiale d'un groupe bancaire en Côte d'Ivoire, à l'effet d'évaluer la qualité de ses actifs, du dispositif de sa gouvernance et le système de pilotage mis en place par la maison-mère.

Les sujets couverts ont été préparés en collaboration avec l'autorité d'accueil. A l'issue de cette mission, et outre le rapport délivré aux dirigeants de la filiale étrangère, Bank Al-Maghrib a restitué aux dirigeants de la maison-mère les conclusions de cette mission.

Bank Al-Maghrib a également mené des contrôles sur place auprès des maisons-mères au Maroc portant sur l'efficacité de la surveillance des implantations à l'étranger et la solidité du dispositif groupe en matière de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques. Un inspecteur de la Commission Bancaire de l'UMOA a participé à deux de ces missions.

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts de renforcement de la coopération avec les superviseurs étrangers et a engagé la révision des conventions y afférentes pour y intégrer des dispositions relatives à la coopération en matière de résolution de crises.

Sur le plan opérationnel, la Banque a mis en place un ensemble de canaux de communication et de coopération avec ses homologues. Au-delà des échanges ponctuels à l'occasion de l'instruction de demandes d'approbation, la Banque a œuvré à instaurer une relation plus régulière avec les autorités de contrôle ayant sous leur supervision des entités des groupes bancaires marocains, à travers des contacts multiformes.

Afin de renforcer cette coopération et conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux meilleures pratiques, Bank Al-Maghrib a organisé, en juin 2014, la 1^{ère} réunion du Collège des superviseurs pour un groupe bancaire marocain transfrontalier et a entamé les préparatifs de tenue des collèges pour les deux autres groupes marocains transfrontaliers.

Préalablement à la réunion du Collège, la Banque a procédé, durant la phase de préparation, à la collecte auprès des régulateurs participants des données d'appréciation suivant des canevas préétablis. L'évaluation du profil de risque des entités du groupe a été effectuée par les superviseurs suivant une échelle de 5 notes, reflétant la situation financière et prudentielle de chaque filiale et les facteurs de risques inhérents à son activité.

Comme pour les 3 dernières années, la Banque a participé au Collège des superviseurs d'un groupe bancaire étranger présent au Maroc. Lors de cette rencontre, organisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'évolution du profil de risque du groupe dans la phase post-crise a été passée en revue.

Eu égard aux changements intervenus avec la mise en place du mécanisme de surveillance unique au niveau de la zone Euro, la coopération selon les termes de la convention liant Bank Al-Maghrib à l'ACPR a été étendue à la Banque Centrale Européenne.

1.2.5 - Suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations de Bank Al-Maghrib

Les établissements assujettis au contrôle de la Banque ont été engagés à entreprendre des actions correctrices face aux insuffisances relevées à travers les contrôles sur place et à distance. Un suivi

régulier de la mise en œuvre, dans les délais fixés, des mesures de redressement est effectué à distance sur la base des mises au point transmises par les établissements ou dans certains cas par le biais de vérifications sur place.

Des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de certains établissements suite à des manquements à la réglementation. Elles ont concerné deux banques et une société de financement.

2 - Surveillance macro-prudentielle

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macro-prudentielle. En 2014, l'adoption par le Parlement de la loi bancaire promulguée au début de 2015 introduit le fondement légal pour l'exercice de cette nouvelle mission.

Parallèlement, les travaux réguliers du Comité de Stabilité Financière (CSF) interne à la Banque et de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier (CCOSSF), remplacée dans le nouveau cadre légal, par le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) se sont poursuivis. La Banque a également œuvré pour le renforcement du cadre analytique, supportant la surveillance des risques systémiques.

Sur le plan du dispositif de gestion des crises, Bank Al-Maghrib s'est dotée d'un manuel interne de résolution des banques. Elle a conduit, avec les autres autorités de régulation du système financier et le Ministère des Finances, un 2^{ème} exercice de simulation de crises en collaboration avec la Banque Mondiale.

Elle s'est penchée également sur les travaux préparatoires à l'externalisation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) prévue par les dispositions de la nouvelle loi bancaire.

2.1 - Tenue des réunions du CSF et de la CCOSSF

Au cours de 2014, le Comité de Stabilité Financière et la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier ont tenu deux réunions sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib.

Les autorités financières se sont ainsi réunies, sous l'égide de la commission de coordination, pour examiner, semestriellement, les cartographies des risques systémiques, couvrant le secteur bancaire, le secteur des assurances ainsi que les marchés de capitaux et évaluer les implications sur la stabilité financière des derniers développements observés et attendus au plan macroéconomique, monétaire, financier et réglementaire.

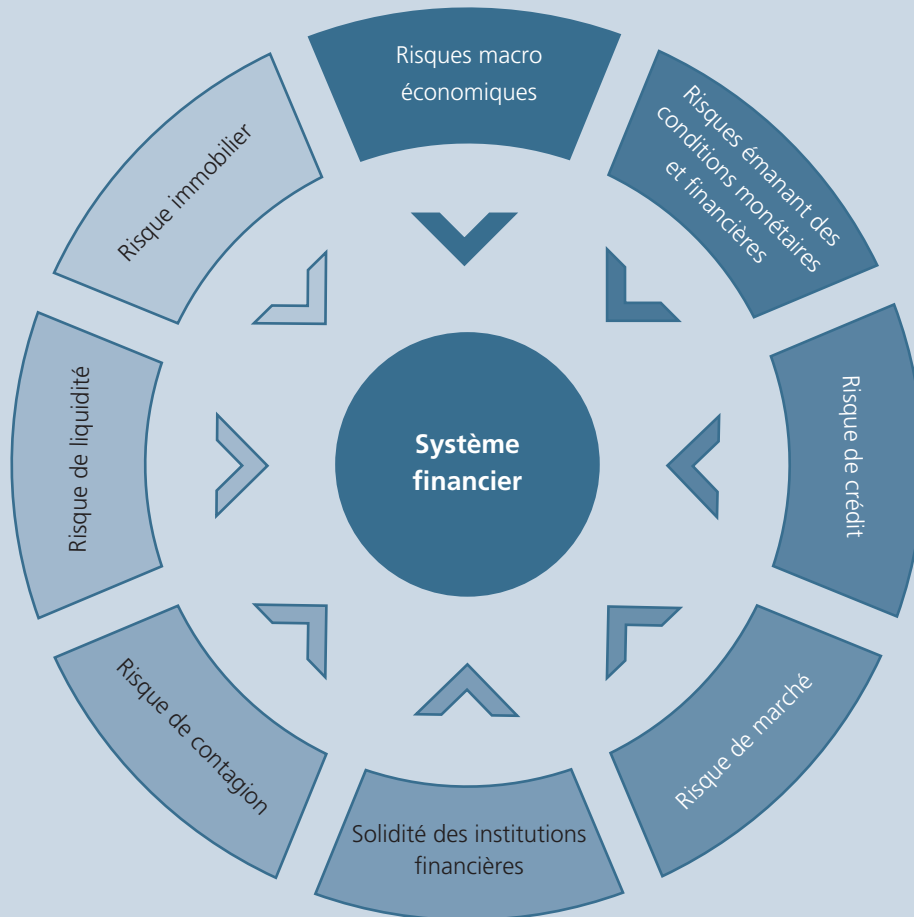
Le Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib s'est penché, préalablement à la tenue de la CCOSF, sur la mise au point sur les indicateurs macro-prudentiels composant la cartographie des risques systémiques, leurs scores de risque pour la stabilité financière et les stress tests menés pour évaluer la résilience des institutions bancaires. En outre, il a traité en 2014 les sujets relatifs aux modalités d'application de l'instruction relative à l'octroi des prêts d'urgence, au cadre réglementaire pour le traitement des banques d'importance systémique et à la validation de la publication du 1^{er} rapport sur la stabilité financière.

2.2 Renforcement du cadre analytique de la stabilité financière

Le cadre analytique de la stabilité financière repose sur deux composantes essentielles : une cartographie globale des risques qui consiste en un tableau de bord prospectif global des principales sources de risques pour le système financier et un dispositif de stress testing visant, quant à lui, à quantifier ces risques s'ils devaient se matérialiser.

Encadré n°11 : Cartographie des risques suivis par le CSF

L'évaluation du système financier porte sur l'appréciation des risques émanant de l'environnement macroéconomique, des institutions financières et des marchés, du secteur immobilier ainsi que du secteur non financier incluant les entreprises, les ménages et l'Etat. Elle se fait sur la base d'un ensemble d'indicateurs de risque coïncidents mais aussi prospectifs, qui ont été regroupés en 8 piliers de risques jugés significatifs pour la stabilité financière au Maroc.



La cartographie globale des risques fait l'objet d'une évaluation formalisée à travers une approche de scoring des indicateurs et piliers. Les scores émanant de ces approches peuvent être ajustés par l'avis à dire d'expert. Ils se situent dans une fourchette allant de 1 à 5 reflétant un niveau de risque croissant.

Cette année, le dispositif analytique de surveillance macro-prudentielle a été complété par la mise en place d'un cadre d'identification des institutions financières d'importance systémique, couvrant les banques et les compagnies d'assurances. De même, le dispositif de surveillance de l'endettement des entreprises, effectué sur la base de suivi des ratios bilanciers d'un échantillon de plus de 1.300 entreprises, a été étendu cette année pour couvrir les principales entreprises publiques.

Le cadre analytique et informationnel a été également amélioré, au titre de l'évaluation du risque de contagion, par un travail de quantification des interconnexions transfrontières directes entre les banques marocaines et leurs implantations à l'étranger. La carte des liens entre les banques et les compagnies d'assurances, reflétant le risque de contagion intra-financier au niveau du marché domestique, a également été mise à jour.

2.3 - Renforcement du cadre de coordination entre les régulateurs financiers

Tenant compte des enseignements tirés de la crise financière, la loi bancaire a institué un Comité inter-régulateurs de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques pour assurer la surveillance des risques systémiques.

Cette surveillance repose sur un partage optimal d'informations entre les membres de ce Comité ainsi que par les membres du Comité de crise institué par une convention signée en 2012 entre le Ministre de l'Economie et des Finances, le Wali de Bank Al-Maghrib et le Directeur Général du CDVM. La coordination entre les régulateurs du système financier a été renforcée en 2014 par la signature d'un cadre d'échange des données. Ce dernier définit les informations à échanger entre lesdites autorités en temps normal, ainsi que celles qui devraient être partagées si une crise devait survenir.

Ce dispositif constitue un cadre d'échange cible qui devrait permettre aux autorités de régulation du secteur financier de mener leurs actions pour réguler le secteur financier. En temps normal, ces autorités s'échangent toutes informations et données utiles à l'exercice de leurs missions respectives ainsi qu'à l'identification des risques systémiques.

Les données à échanger concernent aussi bien les institutions financières, les marchés financiers que l'infrastructure financière et ont trait aux données sur les risques se rapportant aux expositions, aux matelas disponibles pour faire face aux chocs éventuels et aux liens entre les différentes composantes du secteur financier.

Les informations objet des échanges portent également sur des données structurelles relatives à l'organisation et à l'activité des autorités de supervision du secteur financier.

Le cadre d'échange prévoit un partage des données aussi bien sur base agrégée, à l'échelle du secteur, que sur base individuelle pour les établissements d'importance systémique. Les fréquences d'échange retenues sont annuelles ou semestrielles selon qu'elles portent sur des informations structurelles ou quantitatives. Certaines données sur les marchés sont soumises à une fréquence d'échange mensuelle.

Une plateforme informatique est en cours de développement pour faciliter ces échanges d'information.

En cas de crise, les informations objet d'échange en temps normal, agrégées et celles concernant les établissements financiers directement concernés par le choc, sont mises à jour et partagées par les autorités de régulation, sur la base des dernières données disponibles. Elles sont complétées par les données permettant d'évaluer l'impact du choc sur le secteur financier.

2.4 - Conduite d'un 2^{ème} exercice de simulation de crise

Après un premier exercice conduit en 2009, Bank Al-Maghrib a participé à un second exercice en mai 2014, avec l'assistance de la Banque mondiale et a vu la participation du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du CDVM et de la DAPS. L'exercice a visé à tester, à travers un scénario de crise, le fonctionnement des dispositifs opérationnels et juridiques existants, ainsi que des mécanismes d'échange d'informations et de coordination entre les autorités de régulation du secteur financier.

Ce 2^{ème} exercice de simulation de crise s'est déroulé sur une journée sans interruption et s'est inscrit dans le cadre de la nouvelle loi bancaire. Le scénario de crise a couvert plusieurs chocs pour que la crise ait une dimension systémique. Il a été bâti par une équipe technique locale composée de représentants de Bank Al-Maghrib, du MEF, du CDVM et de la DAPS avec l'équipe de la Banque Mondiale, sous la forme d'une succession d'évènements qui ont été portés à la connaissance des participants le jour de l'exercice.

Cet exercice a montré que le traitement de l'information, le fonctionnement des procédures et outils de résolution ainsi que la prise de décision par les autorités ont été appropriés. Néanmoins, des améliorations sont attendues en matière de formalisation de la communication publique en temps de crise et de mise en place d'un cadre de résolution transfrontalière.

2.5 - Externalisation du système de garantie des dépôts

Le système de garantie des dépôts constitue l'un des facteurs fondamentaux, contribuant à la stabilité financière et fait partie des dispositifs de protection financière destinés à sécuriser les fonds des déposants.

Au Maroc, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) a été institué en 1993 et est devenu opérationnel en 1996. Ce Fonds a pour objet de protéger les intérêts des déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts. Sa gestion a été assurée depuis sa mise en place par Bank Al-Maghrib. En perspective de l'adoption de la nouvelle loi bancaire, la Banque a engagé des travaux visant à préparer la mise en application des nouvelles dispositions légales relatives notamment à l'externalisation de la gestion de ce Fonds. Celles-ci ont pour but d'aligner cette gestion sur les

bonnes pratiques internationales ainsi que sur les principes fondamentaux du Comité de Bâle et de l'International Association of Deposit Insurers (IADI). Elles prévoient notamment l'externalisation de la gestion du FCGD à une société nouvellement créée à cet effet. La 1^{ère} réunion du conseil de cette nouvelle société s'est tenue début 2015.

2.6 - Elaboration d'un manuel interne de résolution des banques

Bank Al-Maghrib s'est dotée, conformément aux standards internationaux, d'un manuel interne de résolution des banques. Ce manuel explicite les modalités d'application du cadre légal et conventionnel encadrant le traitement des difficultés bancaires et la gestion de crises. Il décrit les actions susceptibles d'être mises en œuvre conformément à ce cadre, notamment en ce qui concerne :

- les modalités de déclenchement, la préparation et l'évaluation des options de résolution possibles ;
- les modalités de mise en œuvre concrète des étapes de la résolution et les choix stratégiques à considérer.

3 - Travaux préparatoires à la mission d'évaluation du système financier conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale (FSAP)

Les autorités marocaines ont demandé au FMI et à la Banque Mondiale de procéder à une troisième mission d'évaluation du système financier, après celles de 2002 et 2007. Les travaux préparatoires à cette mission ont démarré courant 2014 et se sont accélérés au 4^{ème} trimestre de l'année sous revue.

Cette mission attache une attention spécifique à l'évaluation de la résilience du secteur bancaire, à travers la conduite de stress tests. Son périmètre couvre en particulier l'évaluation de la conformité de la supervision bancaire au regard des principes du Comité de Bâle ainsi que l'examen des dispositifs de gestion de crise, de la surveillance macro-prudentielle et de l'inclusion financière.

Dans ce cadre, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé à une autoévaluation de la conformité aux 29 principes pour un contrôle bancaire efficace. Le résultat de ce travail a été communiqué aux membres de la mission, à fin novembre 2014, accompagnée de la documentation appuyant cette évaluation.

Par ailleurs, la Banque a répondu, en coordination avec les autres autorités financières, à 3 questionnaires se rapportant au dispositif de stress testing des banques, aux instruments et cadre macro-prudentiels ainsi qu'au dispositif de gestion de crise.

Sur le plan des stress tests qui constituent un volet central de la mission, il s'articule autour de deux composantes :

- 1) un exercice dit Top Down conduit conjointement par le FMI et Bank Al-Maghrib : cet exercice est basé sur un scénario macroéconomique de base et deux scénarios de chocs visant à mesurer la résilience des banques au risque du crédit et les canaux par lesquels des chocs extrêmes mais plausibles peuvent affecter sa stabilité. Des stress tests ont été également menés par la mission au titre du risque de liquidité et de marché.
- 2) un exercice dit Bottom Up conduit par les banques à leur niveau : ces stress tests de sensibilité visent à mesurer l'impact instantané de chocs de risque de crédit, taux d'intérêt, taux de change et des taux souverains sur la solvabilité des banques.

Les échanges entre la mission et les autorités au dernier trimestre 2014 ont permis d'arrêter le périmètre des stress tests, l'échantillon des banques soumises au test et les hypothèses de chocs retenus.

4 - Coopération internationale

Dans le prolongement de ses initiatives d'ouverture sur l'étranger, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs manifestations organisées par des banques ou des organismes étrangers. Elle a, de son côté, abrité plusieurs événements. Les principaux sujets traités ont couvert les domaines de la supervision bancaire, la stabilité financière, l'inclusion financière et la lutte anti-blanchiment des capitaux.

A l'invitation de la Banque Centrale des Etats des pays de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), une délégation conduite par Monsieur le Wali a effectué une visite de travail au siège de la Banque hôte à Dakar, en janvier 2014. Au cours de cette visite, les échanges ont porté principalement sur le dispositif de surveillance macro-prudentielle, le cadre de prévention et de gestion des crises, le financement des économies, notamment les mécanismes et outils de réduction des asymétries d'information et le soutien financier en faveur des PME/PMI et du secteur de l'habitat ainsi que l'inclusion financière y compris les questions relatives à la concurrence bancaire. A l'issue de cette visite, une feuille de route arrêtant les actions communes de coopération pour l'année 2014 a été arrêtée.

Par ailleurs et en marge de la 1^{ère} réunion de son Comité de Stabilité Financière, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a aussi invité Bank Al-Maghrib pour présenter aux responsables des pays membres, l'expérience marocaine en matière de politique macro-prudentielle et d'évaluation des risques systémiques.

Bank Al-Maghrib a contribué à Abidjan à un workshop sur les stress tests au profit de la Commission Bancaire de l'UMOA, en février 2014. Lors de cet atelier, Bank Al-Maghrib a présenté son expérience en la matière du point de vue réglementaire et opérationnel. Un plan d'action a été proposé à la Commission Bancaire pour implémenter un cadre de stress testing au sein de sa zone d'intervention.

La Banque a similairement fait partie d'une mission d'assistance technique menée par la Banque Mondiale au bénéfice de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) pour la mise en place d'un système de garantie des dépôts.

D'un autre côté, la Banque a abrité la 5^{ème} conférence du Groupe Consultatif Régional-MENA adossé au Conseil de Stabilité Financière, en Mars 2014. Cette réunion a été consacrée essentiellement à l'examen des vulnérabilités pesant sur la stabilité financière dans la région, des développements des réformes réglementaires dont notamment le dispositif Bâle III, du traitement des banques d'importance systémique, du système bancaire parallèle (shadowbanking) et du cadre de supervision du secteur des assurances.

Elle a aussi organisé, en collaboration avec le Fonds Monétaire Arabe, la 24^{ème} réunion du Comité des Superviseurs Arabes qui a eu lieu en décembre 2014 à Casablanca. Ont été discutés les principales évolutions légales et réglementaires en matière de supervision et de stabilité financière au niveau des pays arabes ainsi que l'impact des changements réglementaires sur les économies émergentes et en voie de développement.

Dans le domaine de l'inclusion financière, le groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)¹⁵ concernant les indicateurs d'inclusion financière et auquel Bank Al-Maghrib prend part et en coordonne les travaux, a tenu une réunion en avril 2014 à Casablanca. Ce groupe travaille sur le projet de mise en place d'indicateurs de l'inclusion financière destinés à devenir le référentiel international en la matière.

Sur le plan de la lutte anti-blanchiment, la Banque a participé à la 19^{ème} réunion plénière du GAFIMOAN, tenue à Manama en juin 2014, et qui a porté sur la préparation du 2^{ème} cycle d'évaluation mutuelle, la constitution d'une commission chargée de l'évaluation nationale des risques composée d'experts des pays membres, le programme de régularisation volontaire dans la zone MENA et le processus de suivi des pays membres. Au terme de cette réunion, des reclassements des pays ont été opérés entre le processus de suivi normal vers le suivi renforcé et inversement¹⁶.

15 L'AFI est le premier réseau mondial indépendant de partage des connaissances exclusivement dédié à l'inclusion financière. Elle réunit les décideurs politiques des pays émergents ou en voie de développement qui œuvrent pour l'amélioration de l'accès des plus démunis aux services financiers.

16 Il a été décidé de maintenir l'Algérie, l'Egypte, Oman, le Koweït et le Soudan dans le processus de suivi normal, le passage de la Syrie du processus de suivi renforcé à celui de suivi normal, le passage du Liban et des Emirats Arabes Unis du processus de suivi normal à celui de suivi renforcé, et le maintien de la Mauritanie dans le processus de suivi renforcé.

5 - Concertation avec les associations professionnelles

La Banque Centrale a tenu, au cours de l'année 2014, des réunions avec les associations professionnelles bancaires à l'effet d'examiner la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

Les sujets traités avec le GPBM, au cours de cette année, ont porté notamment sur l'évolution des conditions de financement des agents économiques, la réforme de Bâle III, la réforme de la loi bancaire, l'inclusion financière, les mesures d'accompagnement des TPME, les systèmes et moyens de paiement, les centrales d'information, le projet Casablanca Finance City et les préparatifs à la mission d'évaluation du système financier conduite par le FMI et la Banque Mondiale.

Avec l'APSF, les échanges se sont focalisés sur la restructuration du secteur du crédit à la consommation, l'amélioration des pratiques de gouvernance et de transparence, la protection de la clientèle et les questions d'ordre fiscal.

6 - Ressources et moyens de la Direction de la Supervision Bancaire (DSB)

Pour accomplir ses missions, la DSB dispose à fin 2014 d'un effectif de 90 agents, dont près de la moitié est affectée aux activités de supervision micro-prudentielle, 14% aux activités de la réglementation et 20% aux activités des études et de la surveillance macro-prudentielle.

Près de 57% des agents de la DSB sont d'un âge inférieur à 40 ans, 20% ont un âge compris entre 40 et 50 ans et le reste ont un âge supérieur à 50 ans. La part du personnel féminin s'est renforcée à près de 43%.

Comme les années précédentes, cet effectif a bénéficié d'un programme de formation couvrant des thèmes en relation avec l'évolution des normes et les priorités stratégiques de la Banque. Ces actions ont porté sur des sujets relatifs à Bâle III, la finance participative, l'inclusion financière, la surveillance macro-prudentielle et la gestion de crise. 58 agents ont bénéficié d'actions de formation au Maroc en 2014 et 26 ont participé à des actions de formation à l'étranger.

Parallèlement, la DSB a continué à œuvrer pour le renforcement de ses outils de travail. Pour un meilleur suivi des missions de contrôle sur place, elle a déployé un nouvel outil baptisé « SAGEM », dont les principaux apports concernent l'élaboration et la mise à jour d'un programme pluriannuel des missions d'audit, une gestion électronique des dossiers des missions de contrôle sur place et une gestion automatisée du suivi des recommandations.

De même, un autre outil dédié à la gestion des réclamations de la clientèle des établissements de crédit et des demandes de tiers est en cours de mise en place pour une mise en production programmée à fin 2015.

CHAPITRE VI

PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE
ET PROTECTION DE LA CLIENTELE
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

بنك المغرب

بنك المغرب

Les initiatives du Maroc en matière de promotion de l'inclusion financière remontent à 2007 et s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus globale, visant à la fois l'approfondissement du marché bancaire national, le développement intégré du secteur financier à l'horizon 2020 et le positionnement du pays comme hub financier régional.

Bank Al-Maghrib a poursuivi, au cours de 2014, ses actions dans ce sens, en partenariat avec les différentes parties prenantes publiques et privées, ce qui a permis de porter le taux de bancarisation à un niveau proche de la cible fixée aux banques.

A l'instar des meilleures pratiques à l'international, Bank Al-Maghrib a diligenté une enquête, en collaboration avec la Banque Mondiale, sur la perception des services financiers par les ménages marocains, de façon à appréhender leurs attitudes, comportements et connaissances en la matière et partant, identifier les actions nécessaires à même de renforcer la capacité financière de la population.

Elle a également poursuivi ses actions visant à ancrer l'éducation financière en tant que vecteur de la politique d'inclusion financière. Dans ce cadre, elle a contribué, au côté de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière, instituée en 2013, à l'organisation de la 3^{ème} édition des journées de la finance.

Au plan de la protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a continué à renforcer la transparence des conditions bancaires, de concert avec la profession, tout en assurant la production et le suivi de l'Indice des Prix des Services Bancaires. Elle a également œuvré pour le développement de la mobilité bancaire et la facilitation du choix par le client de son prestataire en vue de stimuler la concurrence bancaire.

Sur le plan de la résolution des différends entre les banques et leur clientèle, l'année 2014 a été marquée par le démarrage effectif du Centre Marocain de Médiation Bancaire, qui vise à contribuer à asseoir le développement de l'inclusion financière sur des bases saines.

L'amélioration des conditions de financement des TPME est également demeurée au centre des préoccupations de la Banque. En complément au mécanisme d'octroi aux banques de prêts garantis en faveur de ces entreprises, elle a procédé, en coordination avec la profession bancaire et la CCG, à la mise en place d'un fonds de soutien financier des TPME viables mais connaissant des difficultés passagères. Ce fonds est opérationnel depuis le 3^{ème} trimestre de 2014.

La Banque a, en outre, contribué à la 3^{ème} édition de la campagne nationale de sensibilisation en faveur de la TPME et continué à œuvrer, en coordination avec les parties prenantes, pour l'opérationnalisation de l'observatoire national sur la TPME.

1 - Développement de l'accès aux services bancaires

Parallèlement à l'extension de leur réseau propre, les banques ont continué à développer des partenariats portant sur la distribution de services bancaires avec des intermédiaires en opérations bancaires (IOB) notamment les associations de micro-crédit et les sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds. Le réseau de ces intermédiaires a atteint, en 2014, plus de 2.546 unités.

Le nombre de points d'accès aux services bancaires, comprenant, selon la définition de l'AFI, le réseau bancaire, celui des IOB ainsi que celui des sociétés intermédiaires en transfert de fonds, a ainsi été porté à près de 10.200 unités offrant des services de cash in/cash out. La répartition de ces points d'accès est toutefois disparate, avec une présence prépondérante au niveau des zones urbaines.

Sur le plan des produits, les établissements de crédit ont poursuivi leurs politiques de low income banking à l'attention des ménages à bas revenus et de développement de services innovants et adaptés aux besoins des différents segments de clientèle.

Bank Al-Maghrib a, par ailleurs, mené des contrôles pour s'assurer du respect, par les banques, des dispositions de la directive fixant la liste de 16 services bancaires devant être fournis à la clientèle à titre gratuit. Elle a, en parallèle, initié avec la profession, dans le cadre d'une commission Bank Al-Maghrib/GPBM, une réflexion visant à élargir cette liste à de nouveaux produits et services.

Ces différentes actions ainsi que les mesures de renforcement de la transparence des conditions bancaires et de la communication des établissements de crédit envers leur clientèle ont permis de porter le taux de bancarisation de la population à 64% au terme de 2014 et d'améliorer les indicateurs d'inclusion financière, mesurant tant la dimension de l'accès aux services financiers que celle du degré d'usage de ces services.

Encadré n°12 : Indicateurs d'inclusion financière

Nombre de points d'accès pour 10.000 personnes au niveau national		4,06 (*)
Accès	Pourcentage des unités administratives avec au moins un point d'accès	95,7%
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	86%
	Pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt réglementé	77%
Usage	Nombre de comptes de dépôts pour 10.000 adultes	7.263
	Pourcentage des adultes ayant au moins un crédit	34%
	Nombre de comptes de crédits pour 10.000 adultes	3.432

(*) Les points d'accès pris en compte sont ceux permettant de réaliser des opérations de cash-in (versements et dépôts) et cash-out (retraits), conformément à la définition retenue par l'AFI. Ce nombre serait de 6,51 points d'accès pour 10.000 personnes si l'on retient l'ensemble du réseau de GAB (même ceux permettant de procéder uniquement à des retraits).

2 - Résultats de l'étude portant sur la capacité financière de la population

En complément des actions visant le développement de l'accès aux services bancaires sur le volet de l'offre, l'évaluation du volet de la demande a été jugée nécessaire, pour disposer d'une vision globale de l'inclusion financière des ménages marocains et plus précisément de leur capacité financière.

La capacité financière est définie par la Banque Mondiale, comme étant la capacité de tout un chacun à agir dans son meilleur intérêt financier, en tenant compte des conditions socio-économiques et environnementales. Elle englobe le savoir, les attitudes, les compétences et le comportement des consommateurs à l'égard de la compréhension, du choix, de l'utilisation des services financiers et de la possibilité d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins.

C'est ainsi et à la lumière des meilleures pratiques à l'international que Bank Al-Maghrib a diligenté, en collaboration avec la Banque mondiale, une enquête sur la perception des services financiers par les ménages marocains, première du genre au Maroc et dans les pays de la région MENA.

Cette enquête a eu pour objet d'évaluer la capacité financière de la population marocaine, à travers une meilleure compréhension de ses comportements, motivations et connaissances des questions financières. Elle s'est déroulée entre septembre et décembre 2013.

Encadré n°13 : Caractéristiques de l'échantillon des ménages objet de l'enquête de perception des services financiers

L'enquête de perception des services financiers a été conduite auprès d'un échantillon de 3.000 adultes représentatifs de la population active marocaine, sélectionnés sur la base des informations communiquées par le Haut-Commissariat au Plan.

La population adulte ciblée par cette enquête présente les principales caractéristiques suivantes :

- **Localisation** : deux tiers de l'échantillon sont installés dans les zones urbaines.
- **Genre** : les femmes représentent 45% de l'échantillon.
- **Age** : 45% de l'échantillon se situe dans la tranche d'âge de moins de 35 ans, 35% dans la tranche allant de 35 à 55 ans et 20% se situe dans la tranche d'âge de plus de 55 ans.
- **Revenus** : 24% ont des revenus très faibles, 23% des revenus faibles, 25% des revenus modestes et 28% disposent de revenus élevés. Près de 83% de l'échantillon a un revenu stable, tandis que les 17% restant ont des revenus irréguliers.
- **Enseignement** : 4% de l'échantillon a accédé à l'enseignement supérieur, 46 % a atteint l'enseignement secondaire, 21% a terminé le niveau primaire, tandis que près d'un tiers de l'échantillon est non scolarisé.
- **Taille des ménages** : 42% des ménages de l'échantillon sont composés de 4 à 6 adultes et 50% comprennent 7 personnes ou plus.

Le questionnaire adopté dans le cadre de cette enquête est celui utilisé au niveau des pays à revenu faible et moyen. A la demande de Bank Al-Maghrib, ce questionnaire a été complété par des questions liées notamment à l'utilisation des produits financiers conformes à la Charia et la sensibilisation par rapport à l'assurance-dépôts.

Cette enquête a permis de compléter les données collectées auprès des banques pour mesurer l'accès de la population aux services financiers et leur degré d'usage, par des informations portant sur les aspects susceptibles d'influer sur la demande.

Quatre dimensions ont été analysées :

- (1) le niveau d'inclusion financière de la population, apprécié à travers leur degré d'usage des services financiers dans leur sens le plus large, y compris bancaires ;
- (2) la capacité financière des ménages, notamment leur niveau de connaissance des notions financières de base, des institutions financières et des produits et services offerts ;
- (3) le lien entre l'inclusion financière et la capacité financière ;
- (4) la protection des consommateurs, plus particulièrement le degré de confiance des ménages envers le système financier.

Ces enseignements ont permis d'identifier certaines lacunes et des axes d'amélioration pour les différentes parties prenantes à même de rendre leurs interventions plus efficaces et vont permettre d'alimenter les travaux d'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière.

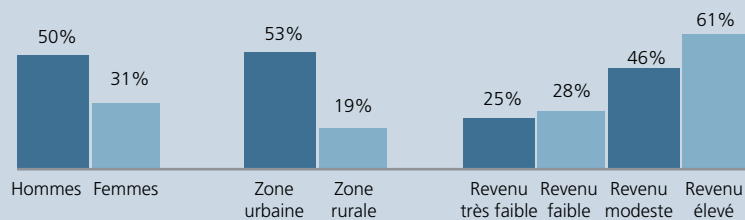
Un atelier de restitution des résultats de cette enquête, dont une synthèse figure dans l'encadré n°14 ci-après, a été organisé par Bank Al-Maghrib et la Banque Mondiale, le 28 novembre 2014, en présence des acteurs publics et privés concernés.

Encadré n°14 : Résultat de l'enquête sur la capacité financière des ménages menée entre septembre et décembre 2013

1. Dimension de l'inclusion financière des ménages

Environ 41% des adultes sondés utilisent un produit ou un service financier formel, soit un niveau supérieur à la moyenne observée dans les pays de la zone MENA (18%). Ce résultat couvre néanmoins de fortes disparités entre les différents segments de la population.

Inclusion financière des ménages (Echantillon 3.000)



Source : Banque Mondiale

Les hommes utilisent davantage les produits financiers que les femmes (respectivement 50% et 31%) et 61% des adultes ayant des revenus supérieurs sont financièrement inclus contre seulement 25% de ceux ayant un revenu très faible. Par ailleurs, les citadins sont plus à même d'être inclus financièrement (53%) que les ruraux (19%).

53% des sondés affirment avoir utilisé des produits bancaires ; les comptes de dépôt étant le produit le plus couramment utilisé (28%). Cependant, cette valeur est ramenée à 21% chez les femmes et à 10% pour les ruraux et ceux ayant un revenu très faible. Un peu plus de 10% des adultes sondés déclarent avoir un crédit auprès d'une banque ou d'une société de crédit à la consommation. La même proportion déclare utiliser les services de transfert d'argent et moins de 3% déclare avoir un crédit hypothécaire ou un produit de retraite.

Les institutions de microfinance (IMF) couvrent près de 5% de la population adulte. Néanmoins, 68% des sondés déclarent être familiers avec les services offerts par ces établissements. Seulement 1% des adultes ayant un prêt en cours auprès d'une IMF dispose également d'un crédit auprès d'une banque et seulement 8% de ces adultes ont un compte d'épargne ou de dépôt auprès d'une banque.

L'assurance est relativement connue au Maroc (24% des enquêtés) en raison principalement des assurances obligatoires. La grande majorité des détenteurs d'assurance (plus de 90%) déclarent utiliser une forme d'assurance obligatoire. 2% de la population adulte déclare souscrire à d'autres types d'assurance (assurance santé ou assurance-vie).

Encadré n°14 (suite) :

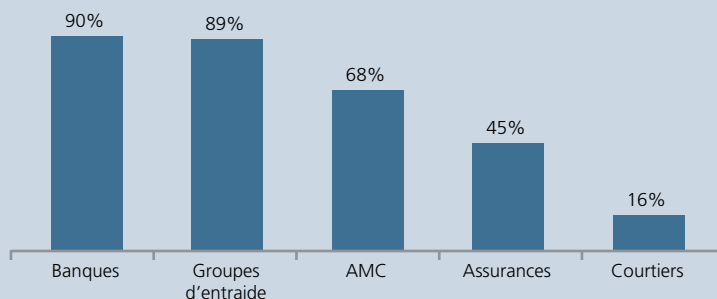
Il en ressort que les adultes financièrement exclus, estimés à près de 13 millions, sont majoritairement des femmes, des personnes à faibles revenu et celles vivant dans les zones rurales. Ceci est lié pour une grande part au manque d'argent (37%).

L'absence de besoins est évoqué par 27% des sondés suivie des coûts élevés associés à la possession et l'utilisation d'un compte bancaire (24%). Beaucoup d'adultes, en particulier ceux exclus du système financier, recourent à des méthodes informelles pour épargner (33% des sondés) et emprunter (10% des sondés). 49% des adultes n'épargnent pas et 72% n'empruntent pas.

2 - Dimension de la capacité financière des ménages

En moyenne, les personnes sondées ont pu répondre correctement à 3 questions sur 7 ayant trait aux connaissances financières, contre une moyenne de 5 bonnes réponses au niveau d'autres pays.

10% seulement des sondés connaissent l'ensemble des fournisseurs de produits financiers, contre 54% qui en connaissent 4 ou moins et 14% qui en connaissent 2 ou moins. Les principaux produits financiers connus sont ceux offerts par les banques (90%), les groupes d'entraide informels (89%), les instituts de la microfinance (68%), les opérateurs de transfert d'argent (65%) et les compagnies d'assurances (45 %).



Source : Banque Mondiale

Seulement 20% des ruraux sont familiers avec les services offerts par les compagnies d'assurances, bien que ces produits soient utiles pour lisser les fluctuations des revenus saisonniers de la plupart d'entre eux.

Une comparaison internationale montre que les marocains surpassent les autres pays, en ce qui concerne le choix des produits financiers qui leur conviennent (89% contre une moyenne de 53% au niveau des pays du benchmark) et ont tendance à être plus clairvoyants (78% contre une moyenne de 47% au niveau des pays du benchmark). Cependant, ils sont parmi les moins doués en matière de gestion quotidienne de leurs finances, de planification des dépenses (y compris celles imprévues) et de préparation de la retraite.

L'enquête fait ressortir que les personnes disposant d'informations sur le secteur financier sont plus à même de choisir les produits financiers qui leur sont appropriés que ceux ayant moins d'informations. Néanmoins, aussi bien les personnes incluses que celles exclues du système financier, ont la même connaissance des produits et services financiers. Ce résultat induit la nécessité de mettre en place des programmes d'éducation financière adaptés à chaque profil de clients. Les institutions financières doivent davantage être impliquées dans ce sens.

Encadré n°14 (suite) :

Contrairement aux tendances observées en matière d'inclusion financière, il n'y a pas de différences importantes dans les comportements financiers des répondants selon qu'ils utilisent ou non les services financiers formels. Ce résultat suggère que ces deux segments éprouvent autant de difficultés en matière de gestion courante de leurs finances et de planification des dépenses.

3 - Dimension de la protection des consommateurs

Bien que les produits bancaires soient les produits financiers les plus usités, il ressort de l'enquête que ces derniers répondraient moins aux attentes de la clientèle que ceux des autres institutions financières, avec un taux de satisfaction de seulement 43%. Près de 70% des sondés seraient, en revanche, satisfaits des produits d'épargne et de crédit informels (groupes d'entraide), ainsi que des produits de transfert d'argent, de change et du micro-crédit.

25% des personnes interrogées, essentiellement des femmes et des habitants de zones rurales, déclarent avoir eu un conflit avec leurs fournisseurs de services financiers. Plus de la moitié de ces personnes n'a pas, pour autant, essayé de le résoudre, considérant que les institutions financières sont trop puissantes (69% des sondés), que les autorités financières ne fonctionnent pas correctement (62%) ou que la loi ne protège pas suffisamment les consommateurs (27%). Environ 52% de l'échantillon déclare ne pas avoir connaissance de l'existence d'agences gouvernementales traitant de cette problématique.

Les mesures les plus courantes prises pour tenter de résoudre ces litiges sont notamment la prise de contact avec les services des fournisseurs concernés à travers des connaissances (69%) ou les aînés de la communauté (35%) et la rupture anticipée du contrat (50%). Le recours aux régulateurs financiers ou aux tribunaux n'a été considéré que dans 1% des cas de conflits.

A l'issue de cette enquête, la Banque Mondiale a formulé plusieurs recommandations à même d'améliorer le niveau de capacité et partant d'inclusion financières des ménages. Ces recommandations ont été prises en charge dans les plans d'actions de Bank Al-Maghrif ainsi que de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière au titre de 2015-2016.

3 - Promotion de l'éducation financière

L'éducation financière est un pilier fondamental du développement de l'inclusion financière. La Banque a pris l'initiative de coordonner, avec les différentes parties prenantes, les actions y afférentes dans le cadre d'une stratégie de long terme, portée par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière, créée à cet effet le 29 janvier 2013.

En 2014, la Fondation a organisé la troisième édition des journées de la finance pour les enfants et les jeunes qui a couvert près de 80.000 personnes à travers tout le Royaume.

Encadré n°15 : 3^{ème} édition des journées d'éducation financière pour les enfants

La troisième édition de la semaine de la finance pour les enfants et les jeunes s'est déroulée du 10 au 14 mars 2014.

L'objectif initialement fixé à 80.000 élèves cibles a été atteint, enregistrant un écart positif de plus de 37% par rapport aux réalisations de l'année précédente (60.000 élèves bénéficiaires en 2013).

A l'instar de l'année dernière, le programme de cette manifestation a couvert :

- des visites au profit des collégiens et des élèves du cycle d'enseignement primaire dans les agences de Bank Al-Maghrib, les agences bancaires, les compagnies d'assurances et la Bourse de Casablanca ainsi qu'au Musée de Bank Al-Maghrib et à Dar As-Sikkah ;
- des séances de formation dispensées par des agents de Bank Al-Maghrib, des banquiers, des assureurs et des cadres de la Bourse de Casablanca au profit des lycéens.

Comme pour les éditions de 2012 et 2013, cette manifestation est organisée en partenariat avec « Child & Youth Finance International » (CYFI), une organisation non gouvernementale, basée à Amsterdam, regroupant plus de 100 pays qui célèbrent également la semaine de la finance pour les enfants et les jeunes.

Près de 63% des élèves qui ont bénéficié de la semaine de la finance pour les enfants et les jeunes sont à l'école primaire et 37% d'entre eux sont au collège ou au lycée. Près de 78% de ces élèves vivent en zone urbaine.

Près de 430 agences bancaires et au moins autant d'animateurs ont été mobilisés pour l'évènement. Les trois quarts de ces agences se situent en zone urbaine.

Cette troisième édition a connu deux améliorations majeures :

- l'adaptation du support pédagogique aux deux niveaux d'enseignement primaire et secondaire ;
- l'organisation d'une journée de sensibilisation préliminaire, le 5 mars 2014, autour de l'éducation financière, destinée à établir l'échange entre les responsables des centres régionaux de documentation et d'appui pédagogique du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, les responsables réseau des banques ainsi que ceux des sièges de Bank Al-Maghrib pour une meilleure coordination entre les parties prenantes.

Par ailleurs, la Fondation a initié en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre du partenariat qui les lie, un projet qui vise l'intégration de l'éducation financière dans les curricula scolaires des niveaux primaire et secondaire et ce, selon une approche progressive. Une démarche similaire a également été lancée en partenariat notamment avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire afin de développer une valise pédagogique à l'attention des professionnels.

En collaboration avec le Bureau International du Travail et le programme jeune au travail soutenu par le gouvernement canadien, la Fondation a, par ailleurs, dispensé plusieurs sessions de formation à plus de 60 formateurs appartenant à des centres de formation professionnelle de toutes les régions du Maroc.

S'agissant des ménages, la Fondation a défini une stratégie et un plan de médiatisation de programmes d'éducation financière à travers divers supports, dont la radio et les réseaux sociaux, lancés au cours de l'année 2015.

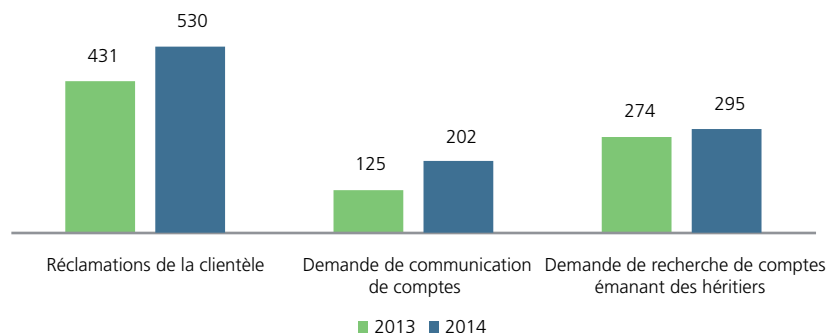
4 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

Dans le cadre de la protection de la clientèle des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib instruit les doléances émanant de la clientèle et suit l'évolution de l'indice des prix des services bancaires. Le centre de médiation bancaire récemment mis en place a, de son côté, enregistré de premiers résultats encourageants.

4.1 - Traitement des réclamations de la clientèle

A fin 2014, la Banque a reçu 1.027 demandes de tiers, en hausse de 24% par rapport à la même période de l'année précédente. Ces demandes ont concerné 530 réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit, 202 réquisitions émanant des autorités judiciaires et 295 demandes de recherche de comptes émanant des héritiers de personnes décédées.

Graphique n°87 : Evolution des demandes de tiers



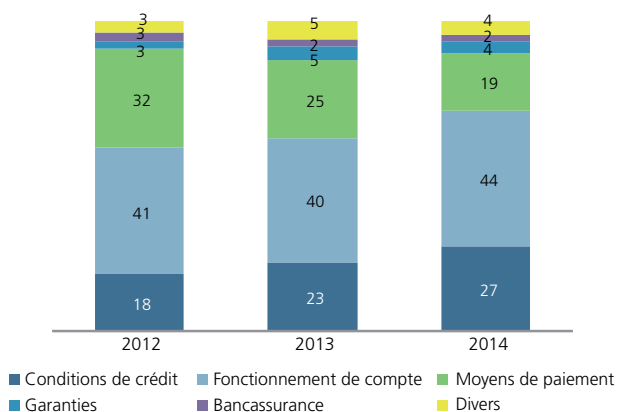
La répartition des réclamations par ville de résidence du plaignant fait ressortir que 44% proviennent de Casablanca et 7% pour chacune des villes de Rabat et Oujda. Près de 3% des réclamations proviennent de Marocains Résidant à l'Étranger.

Près de 93% des réclamations émanent de personnes physiques, contre 95% en 2013 et 90% en 2012. La part des réclamations à l'encontre des banques reste prédominante, soit 88% en 2014, contre 84% en 2013 et 2012.

Les doléances portant sur le fonctionnement de comptes continuent de constituer l'essentiel des demandes avec une part de 44%, dont plus de la moitié concerne la clôture de comptes (soit 129 réclamations reçues à fin décembre 2014, contre 85 en 2013 et 77 en 2012).

Ces dispositifs, suivis de près avec la profession bancaire, ont permis une amélioration du processus de clôture de comptes au niveau des banques, notamment en termes de délais.

Graphique n°88 : Typologie des réclamations de la clientèle des établissements de crédit auprès de Bank Al-Maghrib (en %)



S'agissant des doléances portant sur les conditions de crédit, elles constituent 27% des réclamations reçues. Il s'agit essentiellement de demandes d'intervenir auprès des établissements pour tenir compte des difficultés financières des clients, soit 28 demandes contre 23 en 2013, ainsi que des demandes de rectification des informations figurant au niveau du crédit bureau (20% desdites réclamations).

Les doléances relatives aux moyens de paiement occupent la 3^{ème} position, avec 19% des réclamations reçues, dont 47% relatives à l'utilisation de chèques et 20% relatives aux cartes bancaires.

4.2 - Evolution de l'indice des prix des services bancaires

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré un indice des prix des services bancaires (IPSB), en concertation avec le GPBM.

Cet indice retrace l'évolution des prix des principaux services bancaires utilisés par la clientèle des particuliers des banques de dépôts, inclus dans son panier, d'une année à l'autre. Il ne reflète pas les niveaux de prix pratiqués sur les services susvisés. A fin 2014, la valeur de l'indice s'est établie à 106,9, traduisant un renchérissement global des prix de près de 7% par rapport à l'année de base 2011.

Les frais de tenue de compte, les commissions relatives aux packages et les commissions relatives aux cartes bancaires forment plus de 80% du panier de l'IPSB. Aussi, toute modification de prix sur l'une de ces trois rubriques a un impact significatif sur la valeur de l'indice.

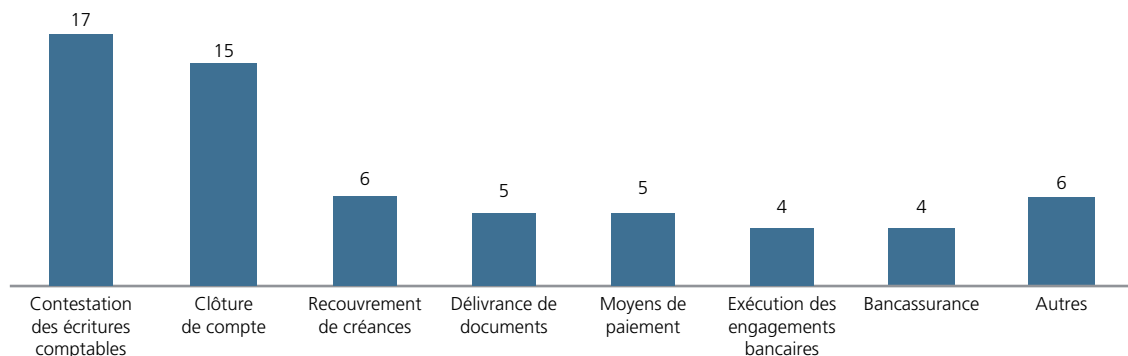
4.3 - Centre Marocain de Médiation Bancaire

L'année 2014 a connu le démarrage effectif de l'activité du centre marocain de médiation bancaire. Ce centre a traité, au cours de cette année, 62 dossiers dont l'essentiel concerne les banques, 18 dossiers concernent des sociétés de financement et un dossier concerne une association de micro-crédit.

Le centre de médiation a été saisi principalement par des clients particuliers ainsi que par 10 entreprises, en majorité des TPME.

Les principales typologies des dossiers soumis à la médiation se répartissent comme suit :

Graphique n°89 : Typologie des dossiers soumis à la médiation



4.4 - Mobilité bancaire

Dans le cadre de l'amélioration des relations Banques/Clients et pour stimuler la concurrence entre les banques, Bank Al-Maghrib a œuvré pour l'adoption, par la profession bancaire, d'un code d'éthique de la mobilité bancaire, en vertu duquel les banques s'engagent à fournir au client un service minimum pour faciliter le transfert, d'une banque à une autre, des comptes et des prestations y adossées.

Dans ce cadre, la banque d'accueil s'engage, après accord écrit du client et selon son choix, à effectuer les formalités à sa place pour que les prélèvements opérés sur ses comptes et virements régulièrement reçus soient transférés sur le nouveau compte.

Les banques mettront à la disposition de la clientèle au niveau de leur réseau un guide de la mobilité qui a pour objet de décrire les démarches à suivre pour le transfert du compte à vue d'une banque à une autre.

Cette mobilité concernera uniquement les comptes à vue ouverts par les particuliers et ce, sans préjudice des dispositions réglementaires et contractuelles les régissant. Aussi, le rachat de crédit le cas échéant, demeurera régi par les dispositions contractuelles liant le client à sa banque.

5 - Renforcement de la promotion de financement de la TPME

Au regard de l'importance des TPME dans le tissu économique national et de leur rôle dans la création des emplois et de la richesse, Bank Al-Maghrib, en coordination avec les parties prenantes publiques et privées, a continué à œuvrer pour promouvoir un cadre incitatif et structuré pour accompagner ces entreprises dans leur développement et améliorer leur accès au financement.

S'inscrivant dans la continuité des précédentes campagnes de sensibilisation destinées aux TPME, Bank Al-Maghrib, le GPBM, la CCG la Confédération Générale des Entreprises au Maroc et l'Agence Nationale de la PME ont mené, du 20 octobre au 9 décembre 2014, dans 15 villes du Royaume, la troisième édition de cet évènement, sous le slogan « Ensemble pour le développement de la TPME dans votre région », qui a connu un fort engouement avec la participation de plus de 2.000 personnes notamment des entrepreneurs, banquiers et journalistes.

Par ailleurs, et sous l'impulsion de la Banque Centrale, un fonds de soutien financier aux TPME a été créé en partenariat avec le GPBM et la CCG.

Encadré n°16 : Fonds de soutien financier aux TPME

Ce Fonds a pour objet de cofinancer, parallèlement à l'octroi d'un crédit bancaire, les opérations visant le rétablissement et la pérennité de l'équilibre financier des TPME jugées viables, mais connaissant des difficultés passagères. Il a été doté d'une enveloppe de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams, qui sera complétée, au cours des deux prochaines années, pour atteindre 3,6 milliards de dirhams.

Les entreprises éligibles sont celles :

- dont les créances ne sont pas douteuses ou compromises ;
- opérant dans tout secteur d'activité mais, avec une priorité pour les secteurs industriels et l'export ;
- dont le chiffre d'affaires est inférieur à 175 millions de dirhams sauf exceptions.

Le Fonds a démarré son activité au dernier trimestre 2014. Au cours de cette première phase de lancement, le Fonds a approuvé 7 dossiers pour un montant total de 44 millions de dirhams. Les entreprises bénéficiaires opèrent dans le secteur des industries, du BTP, du commerce et de l'agriculture.

En vue de centraliser les données et informations sur l'environnement des TPME au plan national et régional et d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement, Bank Al-Maghrib a continué, avec les autres parties prenantes, les travaux de mise en place d'un observatoire national des TPME.

Encadré n°17 : Observatoire national des TPME

Cet Observatoire, dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 11 novembre 2013 à Casablanca, est constituée sous la forme d'une association à but non lucratif, sous la dénomination « L'Observatoire Marocain de la TPME ».

Il a pour missions de mettre à la disposition du secteur public et privé des statistiques sur la TPME, réaliser des études généralistes et thématiques en relation avec la TPME et proposer des offres de service.

Courant 2014, les travaux ont porté sur la définition des indicateurs démographiques, économiques et financiers des TPME ainsi que sur la mise en place des outils et méthodes statistiques en matière d'échantillonnage et d'enquêtes, en collaboration avec des experts internationaux en la matière.

بنك المغرب

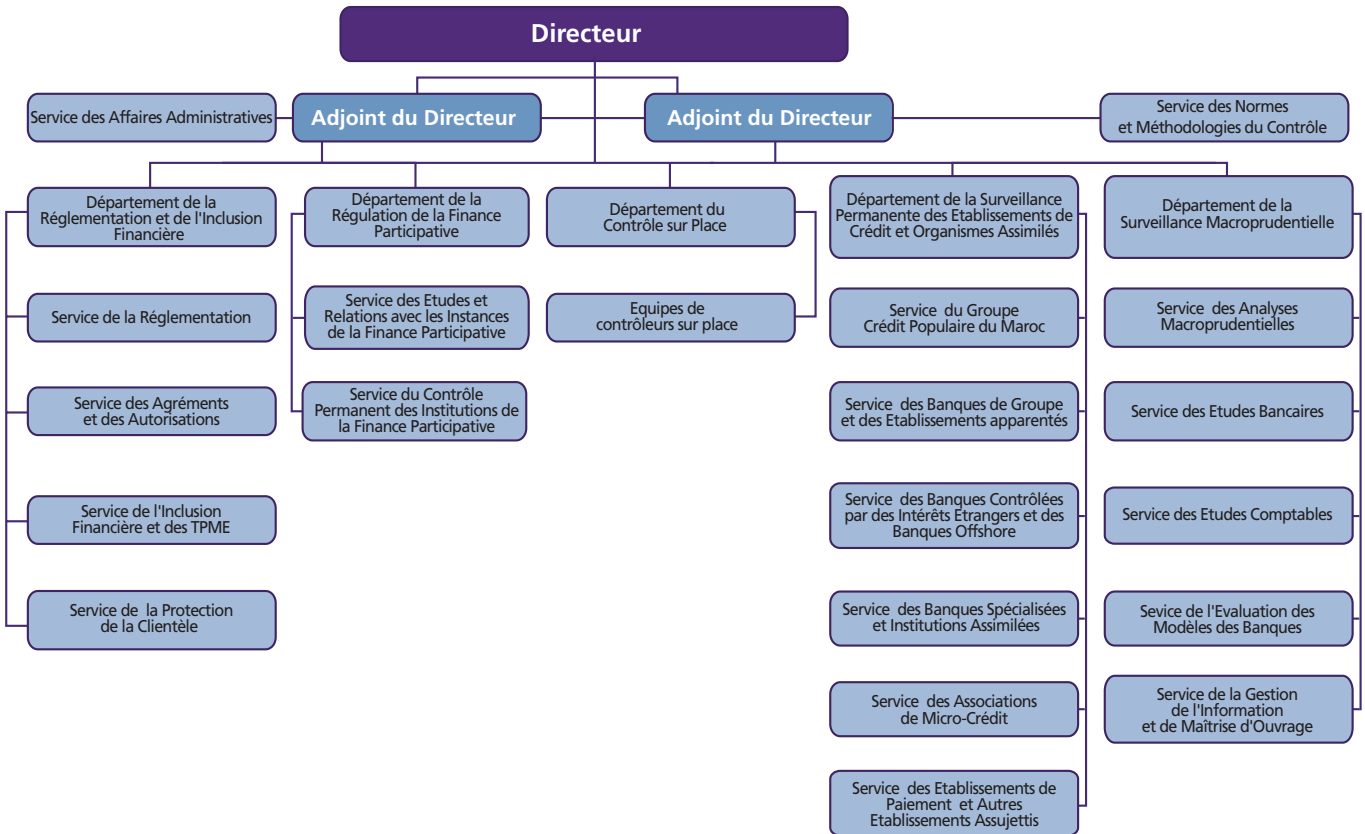
ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Annexe 1

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Liste des établissements de crédit

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II – 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies – Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II – Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun – Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V – Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi – Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie – Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira – Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIJDA	Boulevard Derfoufi – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli – Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V – Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger – Rabat
CASABLANCA FINANCE GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail – Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II – Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti – Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	3, Rue d'Avignon - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère- Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASILF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	79, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1 ^{er} étage – CP. 20060 Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle Boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	162, Angle Rue Molière et Boulevard d'Anfa - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
M2M SPS	20, Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B.B.O.S)	58, Boulevard Pasteur, Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER – BANQUE OFFSHORE (B.I.T.B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair, Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE - GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid, Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (S.G.T.O.S)	58, Avenue Mohamed V, Tanger
BMCE - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513, Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari – Tanger

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Br Abdelmounen Appt 23 4 ^{ème} étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115,Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N° 1 TETOUAN
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	3,Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	Avenue hassan 2, Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	Rue Moulay Smail n°196, Roches noires, Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} etage apprt 2 Kenitra

Annexe 5

Liste des sociétés intermédiaires en transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite. Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4 ; Av Hassan II Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lot. Attaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6 ^{ème} étage - Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni Espace Erreada - Casablanca
Al Barid Cash	Bd Abdelmoumen, Immeuble Atrium, N°374 lotissement Manazyl Al Maymoune, Casablanca
UAE Exchange Morocco	3, Rue Bab Mansour, Espace porte d'Anfa - Casablanca
Maroc Traitement de Transactions «M2T»	Technopark, route de Nouaceur, BP 16430 - Casablanca

Bilan cumulé des banques - Activité Maroc au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	29 967 592	21 577 196
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	120 135 699	130 421 793
. A vue	18 067 740	24 442 481
. A terme	102 067 959	105 979 312
Créances sur la clientèle	665 692 849	675 163 692
. Crédits de trésorerie et à la consommation	220 242 993	227 834 716
. Crédits à l'équipement	162 735 955	165 055 929
. Crédits immobiliers	230 021 932	236 643 463
. Autres crédits	52 691 969	45 629 584
Créances acquises par affacturage	4 758 108	4 846 189
Titres de transaction et de placement	159 730 866	157 003 696
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	97 887 129	79 143 032
. Autres titres de créance	17 154 238	15 482 301
. Titres de propriété	44 689 499	62 378 363
Autres actifs	15 767 011	15 270 873
Titres d'investissement	43 621 399	41 310 480
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 788 681	37 682 692
. Autres titres de créance	4 832 718	3 627 788
Titres de participation et emplois assimilés	31 709 158	32 255 277
Créances subordonnées	1 357 645	997 690
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 485 490	1 808 029
Immobilisations incorporelles	4 827 777	5 102 532
Immobilisations corporelles	16 058 499	17 544 132
Total de l'Actif	1 095 112 093	1 103 301 579

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	23	100
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	129 882 001	108 418 119
. A vue	11 324 853	12 147 699
. A terme	118 557 148	96 270 420
Dépôts de la clientèle	722 252 729	769 769 841
. Comptes à vue créditeurs	417 483 987	446 307 104
. Comptes d'épargne	120 070 099	129 844 476
. Dépôts à terme	161 323 004	170 765 624
. Autres comptes créditeurs	23 375 639	22 852 637
Titres de créance émis	66 589 653	63 373 609
. Titres de créance négociables	59 768 064	55 725 328
. Emprunts obligataires	4 946 290	5 996 085
. Autres titres de créance émis	1 875 299	1 652 196
Autres passifs	40 656 299	20 101 000
Provisions pour risques et charges	7 921 679	8 827 717
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 576 865	2 724 498
Dettes subordonnées	23 254 215	24 589 213
Ecart de réévaluation	409 848	409 849
Réserves et primes liées au capital	63 524 455	65 451 543
Capital	24 205 880	24 617 088
Actionnaires. Capital non versé (-)	-340 000	-228 000
Report à nouveau (+/-)	4 257 528	4 810 079
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	7 038	425 489
Résultat net de l'exercice (+/-)	9 913 880	10 011 434
Total du Passif	1 095 112 093	1 103 301 579

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2013	31/12/2014
Engagements donnés	205 433 615	196 552 123
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 552 876	3 269 625
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	76 767 396	72 063 555
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	36 407 017	37 747 718
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	82 852 052	81 279 993
Titres achetés à réméré	6 746 319	
Autres titres à livrer	107 955	2 191 232
Engagements reçus	62 044 054	66 245 948
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 815 496	3 041 922
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	50 458 928	53 262 635
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 738 988	7 265 591
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	3 030 642	2 675 800

Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

	31/12/2013	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	46 630 245	47 681 455
- Intérêts et charges assimilées	18 014 619	18 236 746
Marge d'intérêt	28 615 626	29 444 709
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	156 631	314 760
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	96 739	225 973
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	59 892	88 787
+ Commissions perçues	5 966 539	6 145 846
- Commissions servies	568 592	560 822
Marge sur commissions	5 397 947	5 585 024
± Résultat des opérations sur titres de transaction	3 248 577	6 444 106
± Résultat des opérations sur titres de placement	98 654	680 170
± Résultat des opérations de change	1 584 610	1 589 124
± Résultat des opérations sur produits dérivés	144 230	-622 724
Résultat des opérations de marché	5 076 071	8 090 676
+ Divers autres produits bancaires	3 006 135	2 806 161
- Diverses autres charges bancaires	1 854 529	1 967 986
Produit net bancaire	40 301 142	44 047 371
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-73 215	-307 797
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	691 619	600 423
- Autres charges d'exploitation non bancaire	185 938	282 410
- Charges générales d'exploitation	19 238 696	20 284 489
Résultat brut d'exploitation	21 494 912	23 773 098
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 466 920	-7 158 383
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-975 023	-805 124
Résultat courant	15 052 969	15 809 591
Résultat non courant	-492 066	-478 710
- Impôts sur les résultats	4 647 023	5 319 447
Résultat net de l'exercice	9 913 880	10 011 434

Bilan cumulé des sociétés de financement au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	160 426	165 226
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 340 335	4 518 390
. A vue	1 485 161	821 368
. A terme	855 174	3 697 022
Créances sur la clientèle	34 370 544	30 773 776
. Crédits de trésorerie et à la consommation	31 963 347	27 644 777
. Crédits à l'équipement	179 111	583 665
. Crédits immobiliers	1 064 536	1 281 299
. Autres crédits	1 163 550	1 264 035
Créances acquises par affacturage	4 727 450	5 849 012
Titres de transaction et de placement	647 883	605 555
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	358
. Autres titres de créance	5 539	374
. Titres de propriété	641 986	604 823
Autres actifs	3 176 856	3 487 224
Titres d'investissement	99 271	148 957
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	99 271	148 957
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	48 622	107 745
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	51 051 926	52 143 312
Immobilisations incorporelles	794 897	793 704
Immobilisations corporelles	600 640	580 035
Total de l'Actif	98 018 850	99 172 936

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		695
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	57 365 497	57 222 097
. A vue	7 296 983	8 382 271
. A terme	50 068 514	48 839 826
Dépôts de la clientèle	7 000 777	7 405 863
. Comptes à vue créditeurs	646 219	743 933
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	581 499	339 662
. Autres comptes créditeurs	5 773 059	6 322 268
Titres de créance émis	15 966 269	15 159 029
. Titres de créance négociables	13 474 928	13 260 577
. Emprunts obligataires	2 478 204	1 865 598
. Autres titres de créance émis	13 137	32 854
Autres passifs	5 681 790	6 307 473
Provisions pour risques et charges	357 993	359 810
Provisions réglementées	37 966	25 363
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	141 870	172 043
Dettes subordonnées	417 440	1 540 275
Ecart de réévaluation	363 755	16 957
Réserves et primes liées au capital	3 918 369	3 964 933
Capital	3 826 806	3 772 687
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	1 507 388	1 722 038
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 432 930	1 503 673
Total du Passif	98 018 850	99 172 936

Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

	31/12/2013	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	4 063 428	3 871 737
- Intérêts et charges assimilées	3 430 845	3 322 479
Marge d'intérêt	632 583	549 258
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	17 688 342	18 017 742
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 448 044	14 734 890
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 240 298	3 282 852
+ Commissions perçues	1 618 224	1 838 894
- Commissions servies	507 593	572 563
Marge sur commissions	1 110 631	1 266 331
± Résultat des opérations sur titres de transaction	14 882	11 332
± Résultat des opérations sur titres de placement	19 615	35 353
± Résultat des opérations de change	21 673	28 464
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	56 170	75 149
+ Divers autres produits bancaires	90 833	112 557
- Diverses autres charges bancaires	4 399	10 882
Produit net bancaire	5 126 116	5 275 265
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	88	8
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	125 145	92 529
- Autres charges d'exploitation non bancaire	6 146	4 269
- Charges générales d'exploitation	2 038 007	2 048 665
Résultat brut d'exploitation	3 207 196	3 314 869
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-911 781	-1 147 850
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 930	230 215
Résultat courant	2 293 485	2 397 234
Résultat non courant	22 981	-43 993
- Impôts sur les résultats	883 536	849 568
Résultat net de l'exercice	1 432 930	1 503 673

Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	85 191	74 386
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	606 121	501 472
. A vue	553 126	467 766
. A terme	52 995	33 706
Créances sur la clientèle	32 730 111	28 703 382
. Crédits de trésorerie et à la consommation	31 529 979	27 403 063
. Crédits à l'équipement	179 111	246 681
. Crédits immobiliers	19 876	21 957
. Autres crédits	1 001 145	1 031 681
Créances acquises par affacturage	260 986	300 226
Titres de transaction et de placement	36 727	3 328
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	358
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	36 369	2 970
Autres actifs	2 045 055	2 382 604
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	18 794	18 709
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	9 621 259	10 255 163
Immobilisations incorporelles	389 851	378 722
Immobilisations corporelles	421 677	400 355
Total de l'Actif	46 215 772	43 018 347

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		695
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 482 481	19 646 180
. A vue	1 438 901	1 005 755
. A terme	24 043 580	18 640 425
Dépôts de la clientèle	4 824 714	5 463 737
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	4 824 714	5 463 737
Titres de créance émis	6 758 355	7 864 966
. Titres de créance négociables	6 745 218	7 864 966
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis	13 137	
Autres passifs	2 976 242	3 300 965
Provisions pour risques et charges	126 798	95 720
Provisions réglementées	24 052	24 447
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		497 120
Ecarts de réévaluation	16 957	16 957
Réserves et primes liées au capital	2 603 598	2 646 339
Capital	2 011 319	1 892 200
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	641 605	723 848
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	749 651	845 173
Total du Passif	46 215 772	43 018 347

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

	31/12/2013	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	3 637 233	3 281 658
- Intérêts et charges assimilées	1 531 700	1 349 489
Marge d'intérêt	2 105 533	1 932 169
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 122 323	3 557 031
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 800 010	3 174 938
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	322 313	382 093
+ Commissions perçues	545 586	632 474
- Commissions servies	81 616	77 067
Marge sur commissions	463 970	555 407
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 060	1 458
± Résultat des opérations sur titres de placement	2 115	4 961
± Résultat des opérations de change	156	49
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	3 331	6 468
+ Divers autres produits bancaires	75 613	94 863
- Diverses autres charges bancaires	1 155	8 697
Produit net bancaire	2 969 605	2 962 303
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	88	8
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	53 534	29 289
- Autres charges d'exploitation non bancaire	9	428
- Charges générales d'exploitation	1 240 332	1 175 818
Résultat brut d'exploitation	1 782 886	1 815 354
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-555 980	-551 806
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	62 388	16 882
Résultat courant	1 289 294	1 280 430
Résultat non courant	-107 993	7 633
- Impôts sur les résultats	431 650	442 890
Résultat net de l'exercice	749 651	845 173

Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	624	120
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 410	1 839
. A vue	9 410	1 839
. A terme		
Créances sur la clientèle	74 677	78 027
. Crédits de trésorerie et à la consommation	24 563	20 900
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	21 764	19 463
. Autres crédits	28 350	37 664
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	454	374
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	454	374
. Titres de propriété		
Autres actifs	898 946	855 831
Titres d'investissement	27	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	29 723	23 723
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	41 430 667	41 888 149
Immobilisations incorporelles	147 389	152 048
Immobilisations corporelles	25 844	31 006
Total de l'Actif	42 617 761	43 031 117

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 512 580	29 725 735
. A vue	2 997 819	3 801 939
. A terme	24 514 761	25 923 796
Dépôts de la clientèle	798 604	596 470
. Comptes à vue créditeurs	20 234	28 186
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	581 499	339 662
. Autres comptes créditeurs	196 871	228 622
Titres de créance émis	9 207 914	7 294 063
. Titres de créance négociables	6 729 710	5 395 611
. Emprunts obligataires	2 478 204	1 865 598
. Autres titres de créance émis		32 854
Autres passifs	2 002 362	2 186 682
Provisions pour risques et charges	149 947	148 913
Provisions réglementées	1 144	916
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	63 440	66 371
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 149 665	1 150 507
Capital	834 209	874 209
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	612 830	692 994
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	285 066	294 257
Total du passif	42 617 761	43 031 117

Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

	31/12/2013	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	2 519	6 284
- Intérêts et charges assimilées	1 734 351	1 712 945
Marge d'intérêt	-1 731 832	-1 706 661
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 565 574	14 459 846
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 648 034	11 559 952
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 917 540	2 899 894
+ Commissions perçues	10 708	13 661
- Commissions servies	10 963	9 335
Marge sur commissions	-255	4 326
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	38	22
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	38	22
+ Divers autres produits bancaires	1 929	1 327
- Diverses autres charges bancaires	231	263
Produit net bancaire	1 187 189	1 198 645
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	8 723	6 961
- Autres charges d'exploitation non bancaire	5 353	3 841
- Charges générales d'exploitation	303 410	320 803
Résultat brut d'exploitation	887 149	880 962
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-343 994	-567 888
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-57 477	219 893
Résultat courant	485 678	532 967
Résultat non courant	5 793	-58 598
- Impôts sur les résultats	206 405	180 112
Résultat net de l'exercice	285 066	294 257

Bilan consolidé des 8 groupes bancaires au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	39 710 365	33 593 002
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	96 588 716	106 283 851
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	72 630 976	87 319 666
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	56 716 471	61 352 655
Prêts et créances sur la clientèle	786 643 645	802 057 489
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	44 823 344	50 006 413
Actifs d'impôt exigible	1 996 621	2 199 838
Actifs d'impôt différé	2 432 405	2 534 701
Comptes de régularisation et autres actifs	19 259 238	19 693 040
Actifs non courants destinés à être cédés	103 621	97 089
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 663 603	1 711 586
Immeubles de placement	2 716 781	3 401 722
Immobilisations corporelles	23 671 394	25 163 446
Immobilisations incorporelles	3 650 560	3 892 691
Ecarts d'acquisition	9 013 664	8 964 679
Total de l'actif	1 161 621 404	1 208 271 868

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	348 326	205 866
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 796 603	4 899 802
Instruments dérivés de couverture	47 633	2 018
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	137 723 091	124 328 753
Dettes envers la clientèle	756 293 261	810 129 231
Titres de créance émis	60 706 333	56 342 805
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 664 998	4 064 530
Passifs d'impôt différé	4 537 463	4 741 968
Comptes de régularisation et autres passifs	28 961 096	27 121 868
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	20 312 549	22 338 247
Provisions	4 499 036	5 239 949
Subventions et fonds assimilés	2 711 866	2 866 837
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	22 307 352	24 272 758
Capitaux propres	116 711 797	121 717 236
Capitaux propres part du groupe	104 123 817	108 892 383
Capital et réserves liées	56 629 747	58 944 430
Réserves consolidées	36 784 970	36 992 803
Gains ou pertes latents ou différés	1 253 832	2 586 804
Résultat de l'exercice	9 455 268	10 368 347
Intérêts minoritaires	12 587 980	12 824 853
Total du passif	1 161 621 404	1 208 271 868

Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams

	31/12/2013	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	55 876 127	58 352 080
- Intérêts et charges assimilées	20 393 229	20 597 173
Marge d'intérêt	35 482 898	37 754 907
+ Commissions (Produits)	10 472 669	10 914 881
- Commissions (Charges)	1 313 672	1 342 029
Marge sur commissions	9 158 997	9 572 852
± Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 919 307	7 537 622
± Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 136 436	844 551
+ Produits des autres activités	7 808 028	8 589 578
- Charges des autres activités	6 147 680	6 927 491
Produit net bancaire	52 357 986	57 372 019
- Charges générales d'exploitation	23 222 533	24 703 049
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2 705 568	2 839 224
Résultat Brut D'exploitation	26 429 885	29 829 746
± Coût du risque	-7 721 222	-10 849 831
Résultat D'exploitation	18 708 663	18 979 915
± Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	171 156	178 426
± Gains ou pertes nets sur autres actifs	181 007	98 646
± Variations de valeur des écarts d'acquisition	3 478	
Résultat Avant Impôt	19 064 304	19 256 987
- Impôts sur les résultats	6 767 081	6 266 959
± Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat Net	12 297 223	12 990 028
Intérêts minoritaires	2 841 955	2 621 681
Résultat net – part du groupe	9 455 268	10 368 347

Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2012	2013	2014
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	12,3	13,3	13,8
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	10,1	11,1	11,6
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	13,6	16,8	19,2
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	5,0	5,9	6,9
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,5	6,2	5,7
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	12,6	12,4	12,2
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	17,0	16,5	17,6
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	5,0	5,0	4,7
Prêts au secteur du commerce	6,7	6,2	6,6
Prêts au secteur du tourisme	2,9	2,4	2,4
Ménages	28,9	29,7	31,4
Prêts aux autres secteurs	21,4	21,6	19,4
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,0	1,0	1,0
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	11,8	10,6	10,2
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	76,6	74,0	69
Charges générales d'exploitation/PNB	47,5	47,7	46,1
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	10,5	12,5	13,3
Actifs liquides/passifs à court terme	14,7	17,4	17,7
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	7,4	11,3	9,0

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014	7
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	10
CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN	13
1 - Structure du système bancaire et actionnariat	15
2 - Evolution des indicateurs d'inclusion financière	16
3 - Implantation des banques marocaines à l'étranger	18
4 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	19
5 - Evolution de la concentration bancaire	20
CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	25
1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	27
2 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	49
3 - Activité et rentabilité des banques offshore	58
4 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	61
5 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	63
CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES	71
1 - Evolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel	73
2 - Evolution du risque de liquidité	78
3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages	81
4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	89
CHAPITRE IV : RÉFORMES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	93
1 - Réforme de la loi bancaire	95
2 - Principaux projets de textes d'application de la nouvelle loi bancaire	98
3 - Révision de la circulaire relative au contrôle interne des établissements de crédit	103
4 - Révision de la directive relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit	104
5 - Evolution de la réglementation prudentielle et comptable à l'échelle internationale	105
CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE	109

1 - Supervision micro-prudentielle	111
2 - Surveillance macro-prudentielle	119
3 - Travaux préparatoires à la mission d'évaluation du système financier conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale (FSAP)	124
4 - Coopération internationale	125
5 - Concertation avec les associations professionnelles	127
6 - Ressources et moyens de la Direction de la Supervision Bancaire (DSB)	127
CHAPITRE VI : PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET PROTECTION DE LA CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	129
1 - Développement de l'accès aux services bancaires	132
2 - Résultats de l'étude portant sur la capacité financière de la population	133
3 - Promotion de l'éducation financière	137
4 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	139
5 - Renforcement de la promotion de financement de la TPME	142
ANNEXES	
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	147
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit	148
Annexe 3 : Liste des banques offshore	151
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	152
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en transfert de fonds	153
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	154
Annexe 7 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc	157
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de financement	158
Annexe 9 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	160
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	161
Annexe 11 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	163
Annexe 12 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	164
Annexe 13 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	166
Annexe 14 : Bilan consolidé des 8 groupes bancaires	167
Annexe 15 : Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires	169
Annexe 16 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale	170

LISTE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Instruments éligibles aux fonds propres prudentiels	74
Encadré n°2 : Solvabilité des banques sur base consolidée	78
Encadré n°3 : Principaux résultats de l'enquête réalisée sur les conditions d'octroi du crédit aux ménages	82
Encadré n°4 : Principaux résultats de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit concernant les entreprises	90
Encadré n°5 : Rôle et composition du Conseil Supérieur des Oulémas	99
Encadré n°6 : Mandat de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	101
Encadré n°7 : Critères d'identification des banques d'importance systémique au Maroc	102
Encadré n°8 : Principaux réaménagements apportés par IFRS 9	108
Encadré n°9 : Révision du système d'aide à la notation des établissements de crédit	113
Encadré n°10 : Autorisation préalable des projets d'implantation à l'étranger	117
Encadré n°11 : Cartographie des risques suivis par le CSF	121
Encadré n°12 : Indicateurs d'inclusion financière	133
Encadré n°13 : Caractéristiques de l'échantillon des ménages objet de l'enquête de perception des services financiers	134
Encadré n°14 : Résultat de l'enquête sur la capacité financière des ménages menée entre septembre et décembre 2013	135
Encadré n°15 : 3 ^{ème} édition des journées d'éducation financière pour les enfants	138
Encadré n°16 : Fonds de soutien financier aux TPME	143
Encadré n°17 : Observatoire national des TPME	143

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	15
Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	24
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)	28
Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques	34
Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)	36
Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement	49
Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	50
Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	51
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement	54

Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	55
Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	55
Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore	59
Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore	60
Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	62
Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	62
Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée	65
Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée	66

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire	16
Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)	17
Graphique n°3 : Evolution du rapport entre le nombre total des comptes bancaires et la population (en %)	17
Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	18
Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques	19
Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	19
Graphique n°7 : Concentration du total-actif (en %)	20
Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)	21
Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)	21
Graphique n°10 : Concentration bancaire selon l'indice Herfindahl- Hirshman	22
Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat-2013 (en %)	22
Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2014 (en %)	22
Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	23
Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	23
Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)	28
Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	29
Graphique n°17 : Evolution de l'encours global des crédits octroyés par les banques à la clientèle	30
Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé	31
Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	31

Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	32
Graphique n°21 : Evolution des créances en souffrance des banques	33
Graphique n°22 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques	33
Graphique n°23 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	35
Graphique n°24 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	35
Graphique n°25 : Structure du passif des banques (en %)	37
Graphique n°26 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	37
Graphique n°27 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)	39
Graphique n°28 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)	40
Graphique n°29 : Evolution des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°30 : Encours des certificats de dépôt émis ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	41
Graphique n°31 : Evolution des fonds propres comptables des banques	42
Graphique n°32 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	43
Graphique n°33 : Structure du produit net bancaire (en %)	44
Graphique n°34 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	46
Graphique n°35 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	46
Graphique n°36 : Coût du risque des banques rapporté à l'encours de crédits (en %)	46
Graphique n°37 : Evolution du rendement des actifs des banques (ROA) en %	47
Graphique n°38 : Evolution du rendement des fonds propres des banques (ROE) en %	47
Graphique n°39 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	47
Graphique n°40 : Evolution de la marge globale sur les opérations avec la clientèle (en %)	48
Graphique n°41 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût de risque (en %)	48

Graphique n°42 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	50
Graphique n°43 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	51
Graphique n°44 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)	52
Graphique n°45 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)	52
Graphique n°46 : Evolution du taux de risque par type de sociétés de financement (en %)	53
Graphique n°47 : Evolution du taux de couverture par type de sociétés de financement (en %)	53
Graphique n°48 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	54
Graphique n°49: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	56
Graphique n°50 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	57
Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	58
Graphique n°52 : Structure des emplois des banques offshore (en%)	59
Graphique n°53 : Structure des ressources des banques offshore (en %)	60
Graphique n°54 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	61
Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des associations de micro-crédit (en millions de dirhams)	63
Graphique n°56 : Structure des emplois des banques -sur base consolidée (en %)	64
Graphique n°57 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	64
Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)	67
Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	67
Graphique n°60 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	68

Graphique n°61 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée	68
Graphique n°62 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)	69
Graphique n°63 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)	70
Graphique n°64 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en%)	70
Graphique n°65 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)	75
Graphique n°66 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit (en milliards de dirhams)	75
Graphique n°67 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams)	76
Graphique n°68 : Evolution des expositions pondérés au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams)	76
Graphique n°69 : Evolution des fonds propres prudentiels et du ratio de solvabilité-sur base sociale	77
Graphique n°70 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	79
Graphique n°71 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib	79
Graphique n°72 : Evolution des actifs liquides et réalisables	81
Graphique n°73 : Evolution de la dette bancaire des ménages	82
Graphique n°74 : Evolution du nombre de bénéficiaires du crédit à l'habitat	83
Graphique n°75 : Evolution de l'encours des crédits à l'habitat selon le type de taux (en %)	84
Graphique n°76 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	84
Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	85
Graphique n°78 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	85
Graphique n°79 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation	86
Graphique n°80 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)	87

Graphique n°81 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	87
Graphique n°82 : Evolution du taux des créances en souffrance détenues sur les ménages (en %)	88
Graphique n°83 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	89
Graphique n° 84: Part des crédits aux TPME dans le total des concours aux entreprises (en %)	90
Graphique n°85 : Taux moyens pondérés appliqués aux TPME (en %)	91
Graphique n°86 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)	91
Graphique n°87 : Evolution des demandes de tiers	139
Graphique n°88 : Typologie des réclamations de la clientèle des établissements de crédit auprès de Bank Al-Maghrib (en %)	140
Graphique n°89 : Typologie des dossiers soumis à la médiation	141

Dépôt légal : 2015 MO 2477
ISBN : 978-9981-873-89-6
ISSN : 2351-8774

